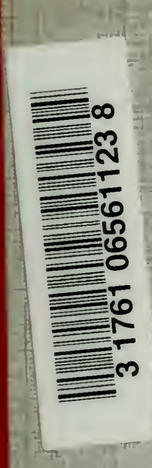

3 1761 06561123 8

Fra Forfatteren

LIÉGEOIS ET BOURGUIGNONS

en 1468

ÉTUDE HISTORIQUE DE M. LE Dr H.-F^r-J. ESTRUP

Conseiller d'État à Copenhague

D'APRÈS LES RAPPORTS DU LÉGAT ONUFRIUS

TRADUCTION DU DANOIS PUBLIÉE AVEC UNE INTRODUCTION

PAR

Stanislas BORMANS

D^r en philosophie et lettres, Archiviste de l'État à Namur,
Membre de l'Académie royale de Belgique.

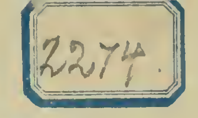


LIÉGE

L. GRANDMONT-DONDERS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

rue Vinâve-d'Ile, 22

1881



SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

PUBLICATION N° 24

EXEMPLAIRE DE Son Excellence M^r. le Baron de Rosenörn-Lehn

à Copenhague,

N° 52

P^r. Le Secrétaire

[illegible]

LIÉGEOIS ET BOURGUIGNONS

en 1468

ÉTUDE HISTORIQUE DE M. LE Dr H.-Fr.-J. ESTRUP,

Conseiller d'État à Copenhague

D'APRÈS LES RAPPORTS DU LÉGAT ONUFRIUS

TRADUCTION DU DANOIS PUBLIÉE AVEC UNE INTRODUCTION

PAR

Stanislas BORMANS

Dr en philosophie et lettres, Archiviste de l'État à Namur,
Membre de l'Académie royale de Belgique.





LIÉGE

L. GRANDMONT-DONDERS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

rue Vinâve-d'Ile, 22

1881



INTRODUCTION

Les quatre campagnes de Charles le Téméraire contre les Liégeois en 1465, 1466, 1467 et 1468, la prise de Dinant (1466) et celle de Liége (1468), suivies l'une et l'autre de la destruction presque complète de ces deux villes importantes, sont, sans contredit, les épisodes les plus intéressants et les plus douloureux des annales de notre antique principauté, et comptent aussi parmi les faits les plus mémorables de notre histoire nationale.

On ne doit donc pas s'étonner si les graves évènements dont notre pays fut alors le théâtre, aient fait immédiatement l'objet de plusieurs relations, et soient devenus, dans la suite, le sujet d'un grand nombre d'études historiques.

Je n'entre pas, à mon tour, dans la lice pour tâcher de faire mieux que mes devanciers; bornant mon ambition à un rôle plus modeste, je veux, à propos de la publication d'un travail étranger qui répand sur cette période une nouvelle et abondante lumière, passer rapidement en revue les relations,

les chroniques, les mémoires et autres sources de l'histoire de ces temps troublés.

Parmi les récits dus à des contemporains, ceux, naturellement, auxquels on doit ajouter le plus de foi, sont sortis de la plume des hommes qui, soit qu'ils y aient pris une part active, soit qu'ils en aient été simples spectateurs, virent par eux-mêmes les faits qu'ils racontent. Quant à ceux qui ont écrit d'après les renseignements dus à des témoins oculaires, ils ne peuvent prétendre au même degré d'exactitude, ni, par conséquent, au même degré de confiance. Cependant leurs relations sont encore, et à juste titre, considérées comme des documents importants, car nous devons supposer vrais les souvenirs du narrateur et fidèle la transcription de l'écrivain.

Dans l'énumération des historiens et des chroniqueurs qui va suivre, j'observerai cette distinction essentielle et je classerai, si je puis m'exprimer ainsi, leurs œuvres dans l'ordre de l'authenticité qu'on doit leur attribuer, abstraction faite du mérite qu'ils peuvent présenter par l'abondance de leurs renseignements ou par leur forme littéraire, sans m'inquiéter non plus de leur état social, et même sans avoir égard à leur origine française, bourguignonne ou liégeoise.

C'est en comparant ces divers auteurs — tout en mettant de côté le point de vue où chacun d'eux se place, ses tendances, ses préoccupations personnelles, ses sympathies, ses haines, — et en les contrôlant ensuite avec les chartes et autres actes

publics de l'époque, que l'on parviendra, non seulement à connaître les hommes, les mœurs et les faits dans leur plus rigoureuse vérité, mais encore à saisir l'enchaînement des évènements, leurs causes et leurs résultats. Le tableau qui sortira de cet examen a toute chance d'être aussi complet que possible, d'abord par le grand nombre de peintres qui en ont préparé les couleurs et par leurs nationalités différentes, ensuite par la diversité de leurs fonctions, de leur caractère et de leur condition sociale : car, comme le dit M. Henrard, à cette époque « tous ceux qui savent tenir une plume veulent raconter ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont ouï dire : hommes d'Etat et hommes d'Eglise, hommes d'armes et bourgeois, évêque, moine, clerc, capitaine et soldat, tous écrivent, tous nous laissent des Mémoires (1). »

Philippe de Commines (mort en 1509) n'avait que 19 ans lorsqu'il fut attaché, en 1464, à la cour de Charles le Téméraire. Il suivit son maître dans toutes ses expéditions contre les Liégeois. Acheté par Louis XI, il passa, en 1472, au service de ce prince. Entre les années 1488 et 1493 il écrivit ses *Mémoires* qui embrassent une partie des règnes de Louis XI et de Charles VIII (2). Comme il ne rapporte rien qu'il n'ait vu s'accomplir sous ses

(1) *Appréciation du règne de Charles le Téméraire et des projets conçus par ce prince dans l'intérêt de la maison de Bourgogne.* Mémoire couronné par l'Académie, 1873.

(2) Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France*, 1re série, tome IV (1837). Les

yeux, son récit, dans lequel il n'omet aucun détail, mérite toute confiance. De plus, ayant vécu dans l'intimité des princes, et chargé souvent de missions importantes il connaît le fond des choses et n'ignore aucun des rouages secrets de la politique ; enfin, doué d'une grande science d'observation, d'un esprit vif et pénétrant, profondément versé dans la connaissance des hommes, instruit, prudent, réfléchi, son récit est plein d'enseignement (1). C'est un véritable historien.

Jean de Haynin (mort en 1495). Jean dit Brongnart, sire de Haynin et de Louvignies, dans le Hainaut, était vassal des ducs de Bourgogne, et, en cette qualité, accompagna également Charles le Téméraire dans toutes ses campagnes, de 1465 à 1477. Ainsi que le firent plusieurs hommes de guerre de son temps, il inscrivait dans un journal, sans aucune préoccupation littéraire, jour par jour et presque heure par heure, les étapes, les siéges, les batailles, les simples escarmouches ; il indique la force des armées, désigne avec soin les capitaines, fait connaître les pertes subies par les belligérants, donne les noms des morts tombés dans la mêlée. Mais ces détails minutieux ne sont pas racontés

expéditions de Charles contre les Liégeois occupent presque tout le livre II (chapitres I à XIV, pages 28 à 50). M. CHANTELOUZE vient de publier, cette année même, une nouvelle édition des Mémoires de Commines, que je n'ai pas encore vue.

(1) Il faut naturellement se méfier de son chauvinisme bourguignon, comme le remarque M. DEWEZ dans son *Hist. de Liége*, t. II, p. 66, note 2.

sèchement, au contraire ; on trouve dans son récit des descriptions vives et animées, des anecdotes, des dialogues, voire même des discours. En outre, il est au courant de ce qui passe dans les hautes régions et ne se bat pas sans savoir pourquoi. On conçoit combien l'œuvre d'un pareil témoin doit présenter de garanties, notamment au point de vue des dates.

La Société des bibliophiles de Mons a publié les *Mémoires de messire Jean de Haynin* (1), mais dans un texte abrégé, tronqué et, par suite, rempli d'erreurs. Une copie du véritable texte de Jean de Haynin se trouve à la bibliothèque royale de La Haye parmi les manuscrits Gérard (2). Malheureusement la quatrième expédition de Charles contre les Liégeois, en 1468, manque (3).

Olivier de la Marche (mort en 1502), devint à douze ans page de Philippe le Bon, et resta toute sa vie entièrement dévoué à la maison de Bourgogne ;

(1) Mons, 1842, 2 vol. in-8°, n° XI des publications de cette Société.

(2) M. de Reiffenberg cite le ms. Gérard dans son édition de l'*Hist. des ducs de Bourgogne*, t. VI, où il donne (pp. 412-455) des extraits du texte abrégé des Mémoires du sire de Haynin relatifs à la campagne de 1465. Cf. le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. II, p. 132, et le *Compte-rendu des séances de la comm. d'hist. de Belgique*, 1re série, t. I, pp. 73 et 120.

(3) Voyez le *Compte-rendu de la Commission royale d'histoire*, 3e série, tome IX, pages 444 à 447, où j'ai parlé de la copie de Gérard et émis l'opinion que le quatrième *voyage* pourrait bien se trouver dans le manuscrit n° 212 de la bibliothèque de sir Thomas Phillips (Cf. *ibidem*, p. 240).

Charles le Téméraire le créa chevalier après la bataille de Monthléry. Lors des expéditions de Liége, il faisait partie de l'entourage de ce prince en qualité de capitaine de ses gardes. Il avait alors environ 49 ans. Six ans plus tard, il écrivit des Mémoires pour les années 1435 à 1489 (1), dans lesquels il ne raconte aussi que ce qu'il a vu. Simple et modeste, il n'a pas la prétention d'être un historien, et quoiqu'il ait été plusieurs fois chargé de missions à l'étranger, son horizon politique n'est pas étendu. C'est plutôt un peintre. La cour l'occupe plus que l'armée, et il s'arrête bien plus volontiers à parler de fêtes et à narrer des anecdotes qu'à décrire des batailles. Son style est fort négligé. Il ne consacre aux affaires de Liége que deux chapitres ; mais le caractère honnête et sincère de l'auteur fait qu'ils peuvent être rangés au nombre des sources les plus précieuses de l'époque. On peut seulement lui reprocher d'estropier les noms propres au point de les rendre quelquefois méconnaissables (2).

Onufrius, évêque de Tricaria (mort en 1471). Envoyé en 1468 à Liége comme légat du Saint-Siége,

(1) Michaud et Poujoulat, *op. cit.*, 1re série, tome III (1837). Ce qui concerne Liége comprend en partie les chapitres 1 et 2 du livre II, pages 513 à 518.

(2) Cf. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, etc., t. XV, p. 305. Jean de la Bouverie, dit le Ruyte, chevalier, bourgmestre de Liége en 1455 (voy. le *Recueil héraldique des bourgmestres de Liége*, p. 159, et cfr. *ibid.*, p. 175), était, suivant Jean de Haynin, cousin germain d'Olivier de la Marche.

ce prélat fut non seulement présent à tous les évènements qui précédèrent immédiatement la prise de la Cité, mais se trouva très activement mêlé aux nombreuses négociations qui eurent lieu entre les Liégeois et les Bourguignons en vue de conclure la paix. Etant à Liége, il adressa au pape un rapport très détaillé sur sa mission. Sa position officielle, sa qualité de négociateur désintéressé, sa science, son caractère, contribuent à faire de son récit un document du plus haut intérêt. La présente publication ayant pour but de le faire connaître, j'en parlerai plus loin avec de plus amples détails.

Un anonyme, qui vivait à Liége sous Louis de Bourbon,a écrit l'histoire de la Cité de 1449 à 1468. Il atteste plusieurs fois qu'il a vu les faits qu'il rapporte. Cette importante chronique n'est pas publiée (1). Selon Fisen, l'historien Brusthem l'a copiée presque mot pour mot dans ses Annales, qui sont également inédites.

Lettres de maître Antoine de Loisey, bourguignon, licencié ès-lois, au président de Bourgogne,

(1) Le manuscrit se trouve chez M. X. de Theux, à Bruxelles, qui en a parlé dans ses *Nouveaux mélanges de Villenfagne*, pp. 149-150. J'ai signalé quelques autres manuscrits relatifs à Louis de Bourbon et à son époque, dans les *Bull. de la Comm. d'histoire*, 3e série, t. IX, p. 462 ; mais je n'en connais pas les auteurs, et le temps m'a manqué pour me rendre compte de leur valeur. Une curieuse chronique de Georges Munterus, curé de Curange, qui embrassait la même époque, est presqu'entièrement perdue. Il ne reste plus, à l'abbaye d'Averbode, en Brabant, que le second des trois volumes qu'elle comprenait (Voy. *ibid.*, 1re série, I, 14 ; VIII, 425).

et de Jean de Marsilles, échanson du duc de Bourgogne, à sa sœur, à Dijon, toutes deux datées de Liége, l'une du 3 novembre, l'autre du 8 novembre 1468. La première ne relate que le sac de la ville, l'autre débute par la prise de Tongres (1). Six autres lettres, en flamand, écrites de Liége entre le 28 octobre et le 24 novembre 1467, par Louis van den Ryne, Jean van Halewyn et Jean de Cuupere à des parents ou à des amis, à Ypres. Tous ces personnages servaient dans l'armée de Charles de Bourgogne (2). Emanant d'hommes qui prenaient part aux évènements et qui, payant de leur personne, se trouvaient au premier rang pour bien voir, ces documents présentent toutes les garanties de certitude et de précision attachées aux correspondances privées.

Adrien du Vieux-Bois (mort vers 1484), ainsi nommé d'après son lieu de naissance, Oudenbosch, dans le Brabant septentrional, ou à Oudenbosch en Flandre, près de Lokeren, était moine dans l'abbaye de Saint-Laurent, près de Liége. A partir de l'année 1449, il prit l'habitude de consigner, jour par jour, ce qui se passait dans la principauté et particulièrement à Liége. Plus tard (vers l'an 1469?), il donna aux notes de ce *Diarium* la forme d'une chronique, tout en respectant scrupuleusement l'ordre des dates. Martène et Durand ont publié

(1) Imprimées en partie par M. Gachard dans le *Compte-rendu des séances de la Comm. d'hist.*, 1re série, t. III, pp. 20 à 34.

(2) Imprimées par M. J. Diegerick dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. V, pp. 357 à 371.

cette œuvre sous ce titre : *Rerum leodiensium sub Joanne Heinsbergio et Ludovico Borbonio episcopis, opus Adriani de Veteri-Busco* (1), 1429 à 1483. La première partie de cette chronique, jusqu'à l'année 1449, est empruntée à Jean de Stavelot ; mais à partir de là, Adrien marche seul. Il rapporte un grand nombre de faits qui se sont accomplis sous ses yeux. Appelé souvent, par la nature de ses fonctions, à figurer dans les solennités religieuses, il les décrit dans leurs moindres détails, en ayant soin de dire qu'il y assistait. Ce qu'il n'a pas vu lui-même, il le tient de personnes bien informées avec lesquelles sa position le mettait en relation. Il nous prévient à plusieurs reprises qu'il doit les renseignements relatifs à la dernière guerre de Charles contre les Liégeois au fameux Gui de Brimeux, qui y joua un si grand rôle (2).

Avant tout, il se préoccupe d'être complet et exact, sans songer à faire une œuvre littéraire. Comme il annote les moindres faits, son récit est rempli de menus mais curieux détails. C'est une des sources les plus sûres que nous ayons pour la seconde moitié du quinzième siècle.

(1) *Amplissima collectio*, tome IV, col. 1201 à 1378. Martène et Durand ont donné en note quelques fragments du *Diarium* qui leur ont paru présenter de l'intérêt pour l'histoire. Ce qui concerne les guerres de Charles de Bourgogne occupe les colonnes 1264 à 1346.

(2) Voy. *Amplissima collectio*, col. 1335, 1338. M. X. de Theux possède une traduction de la chronique d'Adrien avec des notes de M. Devaux, doyen de St-Pierre, à Liége, à la fin du dernier siècle.

Thomas Basin (mort en 1491), a été, jusqu'en 1854, confondu, par tous les historiens, liégeois et autres, avec le prêtre liégeois Amelgard. Il fit ses études à Paris et à Louvain. Homme très savant et très habile, Basin, après avoir été professeur de droit canon à Caen, devint membre du Conseil privé de Charles VII, auquel il rendit de grands services par ses légations. Devenu évêque de Lisieux, en Normandie, il révisa le procès de Jeanne d'Arc et joua un grand rôle dans des affaires très importantes. C'est lui qui sacra évêque Louis de Bourbon, à Huy, le 13 juillet 1466. Ayant encouru la haine de Louis XI, il fut obligé de s'exiler et mourut, à l'âge de 79 ans, chez son ami David, bâtard de Bourgogne, évêque d'Utrecht. C'est là qu'il écrivit en latin l'*Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI,* de 1407 à 1483 (1), dans laquelle on trouve une relation assez étendue des guerres des Liégeois avec les ducs de Bourgogne (2). L'auteur déclare avoir vu une grande partie des choses qu'il raconte, et ce qu'il n'a pas vu, dit-il, il l'a tiré d'auteurs dont on ne saurait mettre la véracité en doute. C'est surtout à partir de l'année 1449 que son récit prend l'intérêt d'un témoignage direct,

(1) Publiée pour la première fois en entier par J. QUICHERAT, Paris, 1854, 4 vol. in-8°.

(2) Cette relation occupe, dans le livre II, les chapitres VIII, IX, XVI à XVIII et XXII à XXV (QUICHERAT, t. I, pp. 129 et suiv., 165 et suiv., 191 et suiv.). Martène et Durand l'ont publiée, sous le nom d'Amelgard, dans leur *Ampliss. coll.*, t. IV, col. 741 et suiv., en y comprenant la mort de Louis de Bourbon, en 1483, et les évènements dont Maestricht fut alors le théâtre.

oculaire et animé. « Cependant, dit M. Quicherat, ce n'est pas un témoin auquel on doive s'abandonner. Ses écrits historiques le placent derrière Philippe de Commines et derrière Georges Chastelain, au-dessus de ces chroniqueurs par le sentiment, au-dessous d'eux pour la sûreté de l'information. »

Jacques Piccolomini (1) (mort en 1479), cardinal de Pavie, homme très savant, écrivit en plusieurs livres, des *Rerum suo tempore gestarum commentarii,* contenant le récit des événements qui se passèrent en Europe pendant les années 1464 à 1469 (2). La relation de la prise de Liége figure dans le livre IV ; elle a été reproduite par Chapeauville en 1616 (3), par Struvius en 1717 (4), et par de Ram en 1844 (5). Elle est très courte, mais présente

(1) Son véritable nom était Ammanati. Ce fut le pape Pie II, son protecteur, qui, par une espèce d'adoption, lui fit prendre son propre nom de famille. Voy. NAMÈCHE, *Cours d'hist. nation.*, VII, 564.

(2) Imprimés à Milan en 1506, puis à Francfort, en 1614, avec les *Commentaires* d'Æneas Sylvius.

(3) *Gesta pontificum leodiensium*, tome III, pages 175 à 185, sous ce titre : *De Caroli Burgundi expeditione contra Leodienses et civitatis deprædatione*, etc.

(4) *Rerum Germanicarum scriptores varii de bibliotheca Freheri*, Argentorati, tome II, pages 271 et suiv., sous ce titre : *De Leodiensium dissidio cum episcopo suo Ludovico Borbonio et de Leodii civitatis excidio.*

(5) *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége sous les princes-évêques Jean de Horne et Louis de Bourbon*, Bruxelles, 1844, in-4°, pages 371 à 382, sous ce titre : *De expugnatione leodiensi.*

un intérêt particulier en ce qu'elle met, avec autorité, le public au courant des relations du Saint-Siége avec tous les partis. Quant aux faits eux-mêmes, on s'aperçoit aisément que l'auteur en a puisé une bonne partie dans les Rapports du légat Onufrius (1).

Angelus de Curribus Sabinis (mort entre 1471 et 1500), était un poëte renommé de Viterbe. Onufrius s'étant décidé à présenter au pape Paul II un mémoire justificatif de sa conduite, lui demanda de faire son apologie (2). Ange y consentit et écrivit, sous l'inspiration du légat, un véritable poëme épique en six livres, comprenant près de six mille vers alexandrins, que Martène et Durand publièrent sous le titre de *Angeli de Curribus Sabinis, poetæ laureati, de excidio civitatis Leodiensis libri sex* (3). Nous raconterons plus loin les péripéties qu'a

(1) Voyez Bouille, *Hist. de Liége*, t. II, p. 163. Piccolomini considère ces évènements comme une leçon pour le St-Siége. Il en donne le récit « quo nostris pontificibus esse documento possit quantum sæculi principibus oporteat credi quantumque adhiberi curæ conveniat ne iis pastores plebibus dentur quorum vel ætate vel ambitione offeratur. »

(2) « Accivit ex omni Italia doctissimum poetam Angelum Viterbiensem, qui heroïco carmine rem omnem ab egressu urbis luculenter perscriberet. » (Herbenus, dans de Ram, *op. cit.*, p. 361).

(3) *Amplissima collectio*, tome IV, col. 1380 à 1500, d'après un manuscrit du baron de Crassier. M. de Villenfagne, dans ses *Mélanges historiques et littéraires*, Liége, 1810, pp. 338 à 379, en a donné une mauvaise analyse que M. de Ram a reproduite dans ses *Documents*, etc., pp. 235 à 260. Ce dernier eut fait chose plus utile en publiant une traduction complète de ce poëme qui, en bien des endroits, est d'une intelligence difficile.

subies ce poëme. Au même titre que les Rapports du légat, avec lesquels, du reste, il se rencontre et se confond, pour ainsi dire, en bien des endroits, ce poëme est pour nous du plus haut intérêt. Il l'est même pour les faits étrangers à l'histoire de Liége, notamment pour ceux du règne de Charles le Téméraire. Malheureusement, l'intervention du merveilleux, qu'il emprunte au paganisme, les longs discours et les longues descriptions poétiques en rendent la lecture fatigante (1).

Matthias Herbenus (mort vers 1505 ?), écolâtre de Saint-Servais, à Maestricht, fut attaché à la personne d'Onufrius après le retour du légat à Rome, et devint le collaborateur du poëte de Viterbe (2). C'était un homme très instruit (3). Comme nous le verrons plus loin, c'est grâce à lui que l'œuvre d'Ange est arrivée jusqu'à nous. Il composa en vers un argument pour chacun des six livres du poëme, et en fit faire plusieurs copies qu'il adressa à différents personnages, entre autres à Henri de Berghes, évêque de Cambrai (1480-1502).

(1) Le manuscrit nº 1675 de la bibliothèque du Vatican contient, au folio 173, les *Leodinæ historiæ* d'Ange de Viterbe (Voyez les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, tome X, p. 30).

(2) « Usus est autem vicissim mea opera in hoc labore legatus » (HERBENUS dans DE RAM, *Documents*, etc., p. 361. Cf. *ibidem*, introduction, p. XVI.

(3) Il composa, en vers latins, une histoire des miracles de St Servais, et un traité *De origine rebusque gestis Trajectensium ad Mosam*, qui sont restés inédits. Cf. FOPPENS, *Bibliotheca belgica*, p. 867.

En tête figure une épitre dédicatoire dans laquelle il raconte brièvement le sac de Liége; elle est surtout précieuse à cause des renseignements qu'il nous donne sur la personne du légat. M. de Ram l'a publiée sous ce titre : *Epistola dedicatoria quæ poemati de vastatione leodiensi in codice cameracensi præfigitur* (1).

Jean Peecks (mort en 1516), est connu sous le nom de Jean de Looz parce qu'il était né dans cette petite ville. Il avait onze ans lorsque survinrent les évènements de 1468. Il passa huit mois à Liége, en 1466, et y revint un instant l'année suivante. En 1477, il se fit moine à l'abbaye de Saint-Laurent, dont il fut nommé abbé en 1508. Etant simple moine, il avait fait l'histoire de son monastère. Mais plus tard, il remania son travail qui devint une histoire très étendue et très détaillée des évènements dont le Brabant et le pays de Liége en particulier avaient été le théâtre pendant sa vie. M. de Ram a publié son œuvre sous ce titre : *Joannis de Los, abbatis Sancti Laurentii prope Leodium, chronicon rerum gestarum ab anno* 1455 *ad annum* 1514 (2). Peecks ne nous dit pas où il puisait

(1) *Documents*, etc., pages 356 à 362. Une autre copie était dédiée à Lambert d'Oupée, tréfoncier de St-Lambert (1503 à 1515), chanoine de St-Servais à Maestricht, chancelier de l'évêque de Liége, secrétaire du cardinal Julien de Cæsarinis et commensal d'Alexandre VI (Cf. DE THEUX, *le Chapitre de St-Lambert à Liége*, t. III, p. 5). Voyez le *Bulletin du bibliophile belge*, t. I. p. 265.

(2) *Documents*, etc., p. 3 à 132. Ce qui concerne les expéditions de Charles de Bourgogne contre les Liégeois occupe les pages

ses renseignements, mais ce qui est certain, c'est qu'ils proviennent de bonne source. Sa haute position le mettait à même d'être bien informé. On voit qu'il ne négligea rien pour cela, car sa grande préoccupation est d'être exact pour les dates et les noms propres, et complet dans les plus minimes détails. Son exposition est claire et méthodique, sa chronologie sûre, ses renseignements sont certains. Sa chronique est, après celle d'Adrien du Vieux-Bois, la meilleure et la plus riche que nous possédions pour cette époque.

Henri Van der Heyden ou **de Merica** (mort en 1479), était prieur du couvent de Bethléem, près de Louvain ; il avait 48 ans en 1468. Immédiatement après le sac de Liége, plusieurs membres du clergé liégeois vinrent se réfugier dans son monastère. « Louvain, dit M. de Ram (1), devint, en quelque sorte, le refuge de tous ceux qui restèrent fidèles à la cause de Louis de Bourbon. » On lui demanda de recueillir tout ce qu'il entendait raconter sur ce fait et d'en composer une relation ; c'est ainsi qu'il écrivit sa *Compendiosa historia de cladibus Leodiensium,* qui a été publiée par M. de Ram (2). Comme il tenait ses renseignements de témoins oculaires, son œuvre est originale, véridique, et

22 à 63. Cf. *ibidem*, introduction, p. III. Jean Peecks s'occupait aussi de peinture. Voy. HELBIG, *Histoire de la peinture au pays de Liége*, p. 77. Cf. DE THEUX, *Nouveaux mélanges de Villenfagne*, p. 146.

(1) *Documents*, etc., introduction, p. XI.

(2) *Documents*, etc., p. 135 à 183.

contient çà et là quelques faits qui ont échappé aux autres chroniqueurs. Malheureusement, Van der Heyden a plutôt voulu faire œuvre de style qu'œuvre d'histoire ; il néglige les dates, sacrifie la pensée à la phrase et s'adonne à la déclamation. C'est une amplification de rhétorique.

Theodoricus Pauli ou **Franconis** (mort vers 1490 ?), vice-doyen du chapitre de Saint-Martin à Gorcum, avait 52 ans lors du sac de Liége en 1468. Il avait la manie d'écrire (1). Ayant eu l'occasion de voir un garde du corps de Charles le Téméraire, nommé Jacques Deyn, qui avait accompagné ce prince dans toutes ses expéditions contre les Liégeois, il se les fit raconter (2) et en composa un récit que M. de Ram a publié sous ce titre : *Historia de cladibus Leodiensium,* 1465-1468 (3). S'il s'était borné à nous soumettre ce que lui racontait Jacques Deyn, il eut fait un travail utile. Mais nous ne pouvons admettre que l'homme d'armes ait retenu avec une telle précision les noms, les faits et les dates, et il n'est pas douteux que Pauli, donnant carrière à son imagination, n'ait ajouté à son récit une foule de particularités de son cru. Il nous présente les faits

(1) Il a écrit une *Histoire universelle*. Voy. de Ram, *Documents*, etc., introduction, p. xv.

(2) « Huc usque certificatum est ab honesto viro Jacobo Deyn... qui omnia prædicta fere vidit et semper in omnibus præsens fuit; et is Theodorico Pauli alias Franconis, canonico in Gorchem, petitione aliquorum honestorum, sub omni fide enarravit. » (*Ibid.*, p. 231).

(3) *Documents*, etc., p. 185 à 232.

tels qu'il lui semble qu'ils ont dû se passer. Par ses phrases inutiles, ses répétitions, ses détails oiseux, on voit qu'il se préoccupait beaucoup plus de sa réputation littéraire que de sa responsabilité d'historien. Son *Historia* ne nous inspire aucune confiance.

Georges Chastelain (mort en 1475), dit l'*Adventureux,* entra tout jeune au service de Philippe le Bon et, jusqu'à l'âge de 32 ans, combattit sous sa bannière. De 1435 à 1445 il habita la France, où il fréquenta la cour. Il revint ensuite auprès de son maître, qui l'honora de sa confiance et le chargea souvent de missions importantes. Il avait 51 ans lorsque, en 1454, il quitta le service militaire pour se retirer à Valenciennes, avec le titre de chroniqueur de la maison de Bourgogne. C'est là qu'il écrivit ses Mémoires, embrassant les années 1419 à 1470, et qui jouissent, à juste titre, d'une grande autorité. Loyal, impartial, zélé pour la vérité jusqu'à l'imprudence, Chastelain est, en outre, digne de toute confiance parce qu'il avait été lui-même témoin d'un grand nombre de faits et qu'il tient les autres des principaux personnages de son temps avec lesquels il était en relation, ou les appuie sur des documents officiels qui lui ont été communiqués. Avec une grande expérience des hommes et des choses, il envisage les faits de haut et tâche de faire voir leur enchaînement. A côté de cela, il ne néglige pas les détails et a soin d'indiquer les dates et les noms propres. En un mot, ce n'est pas une chronique, mais une histoire. Malheureuse-

ment, son ouvrage est perdu en partie, et, pour ce qui regarde Liége, les faits des années 1466 et 1468, manquent presque complètement (1).

Jacques du Clercq (mort après 1467), écuyer, licencié en droit, était conseiller et avocat de Philippe le Bon. En 1448, n'étant encore âgé que de 28 ans, il se fixa à Arras, sa ville natale, et commença à écrire les évènements de son temps, en compilant les chroniques contemporaines. Cependant, il y ajoute assez fréquemment des renseignements inédits qu'il devait à ses relations personnelles. Il déclare, du reste, qu'il s'est enquis du mieux qu'il a pu. Son récit, en effet, abonde en détails intéressants et on peut se fier à son exactitude. Mais s'il est de bonne foi, simple, franc, véridique, il est froid et décoloré. Ses *Mémoires* embrassent les années 1448 à 1467, car ils s'arrêtent à la mort de Philippe le Bon (2).

Jean de Troyes (mort après 1483), greffier de l'hôtel de ville de Paris, avait 35 ans lorsqu'il se mit à écrire, sous forme de journal, les *Choses advenues au royaulme de France et aultres royaulmes*

(1) Edition de M. le baron Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1863. Ce qui concerne Liége n'occupe que quelques chapitres de la 1re partie du livre VII ; t. V, pp. 307, 315, 319 à 360.

(2) Ses Mémoires ont été publiés par M. le baron de Reiffenberg, Bruxelles, 1835. Ce qui concerne Liége se trouve dans le livre V, chapitres 45, 47, 51, 54, 56 à 64. M. Polain cite Jean du Clercq et, en même temps, Monstrelet, qui mourut en 1453. Matthieu de Coucy, continuateur de Monstrelet, s'arrête lui-même en 1461. (Voy. Buchon, *Coll.*, XXXV, XXXVI). M. du Fresne de Beaucourt a donné une édition de Coucy en 1863.

voisins, ainsi qu'il a pu s'en souvenir. Son œuvre, publiée sous le titre de *Chronique de Louis XI de Valois* ou de *Chronique scandaleuse,* embrasse les années 1460 à 1483 (1). L'auteur est un bon bourgeois, peu initié à la politique, et qui expose naïvement, en gros et sans malice, les évènements de son temps, sans les juger, sans s'inquiéter de rechercher le pourquoi et le comment des choses. « L'intérêt de ses Mémoires consiste bien moins dans les faits politiques que dans la peinture des mœurs contemporaines et le récit de curieuses anecdotes (2). » Il dit peu de chose des expéditions contre les Liégeois, mais ce peu est à noter comme un écho de l'opinion publique en France.

Robert Gaguin (mort en 1501), ministre général de l'ordre des Trinitaires en France, était un homme d'une grande science. Louis XI, Charles VIII et Louis XII lui confièrent tour à tour plusieurs missions importantes à l'étranger. Chargé de la garde de la Bibliothèque royale de Paris, il acheta un grand nombre de manuscrits précieux (3), ce qui le mit à même d'être bien renseigné. Aussi ses *Annales* ou *Compendium super origine et gestis Francorum a Pharamundo usque ad annum* 1491, furent-ils estimés ; ils eurent vingt-deux éditions

(1) Cette chronique a eu seize éditions. La plus récente se trouve dans la *Nouvelle collection des mémoires* de Michaud et Poujoulat, 1re série, t. IV, pp. 241 à 351. Ce qui concerne Liége se trouve aux pages 271, 276, 277, 281, 283, 288, 289.

(2) *Ibidem*, p. 243.

(3) Il cite des volumes d'Origène provenant de Dinant.

et huit traductions dans le courant du seizième siècle, mais n'ont plus été imprimés depuis. C'est une œuvre originale pour ce qui regarde la seconde moitié du quinzième siècle, et quoique ce qu'il dit des expéditions contre les Liégeois ne soit guère important, encore faut-il en tenir compte (1).

Adrien de But ou **de Saeftinghe** (mort en 1488), prieur, puis portier de l'abbaye des Dunes, écrivit vers l'an 1480 un *Supplementum chronici magistri Ægidii à Roya et Bartholomæi de Beca, religiosorum Dunensium*, de 1463 à 1468, avec lacunes, que M. de Ram a publié (2). Il parle des démêlés des Liégeois avec le duc de Bourgogne en 1465 et 1466 ; mais ce ne sont que des fragments ; il y rapporte notamment quelques poésies touchant la destruction de Dinant (3).

(1) Ces expéditions se trouvent dans le livre X, chap. VII à XI, p. 253, 255 et 259 de l'édit. de Francfort, 1577.

(2) *Documents*, etc., pp. 362 à 371.

(3) Je ne cite que pour mémoire d'autres poésies contemporaines, françaises et latines, relatives à la destruction de Dinant et de Liége : *Bartholomæi Leodiensis carmen de guerra leodina et de direptione urbis dionantensis* (dans DE RAM, l. c., pp. 261-290) ; *La correction des Liegeois* (*ibid.*, pp. 291-304) ; *La complainte de la Cité de Liege* (*ibid.*, pp. 325, 334) ; *La complainte de Dinant* (*ibid.*, pp. 335-345). Ce ne sont que des dythirambes en l'honneur des ducs de Bourgogne, et qui n'apprennent rien pour l'histoire. — Notons en passant que M. de Ram a eu tort, selon nous, de faire figurer dans son recueil des pièces concernant la bataille d'Othée, en 1408 (*ibid.*, pp. 304-325). — On peut en dire autant d'une *Epistola incerti auctoris de Caroli Burgundiæ ducis laudibus et victoriis, necnon Leodiensium clade et excidio a.* 1468, qui se trouve dans FREHER, *Script. rerum German*, ed. Struve, t. II, p. 278.

Paul Emile ou **Paolo Emilio** (mort en 1529), était un italien qui se fixa en France sous Charles VIII, et devint chanoine de Vérone et de Paris. Il portait le titre de chroniqueur du roi, et fut chargé d'écrire l'histoire de France « dans le style de l'antiquité. » Son livre *De rebus gestis Francorum usque ad annum* 1488 *libri decem* a été souvent imprimé à Paris, de même qu'une traduction, dans les seizième et dix-septième siècles. Il cite Philippe de Commines dans sa relation des expéditions contre les Liégeois (1).

Nauclerus (mort vers 1510) est un surnom donné à Jean, chevalier de Vergen, prévôt de l'église de Tubingue, puis chancelier de l'université de cette ville. Il a écrit un précieux *Chronicon universale* ou *Memorabilium omnis œtatis et omnium gentium chronicon commentarii*, qui s'arrête à l'an 1500. On y trouve une courte relation du sac de Liége qui semble rédigée d'après des rapports verbaux. Cependant il fait mention de Robert Gaguin (2).

Tritheim (mort en 1516), peut être considéré comme le dernier historien contemporain des expéditions de Charles contre les Liégeois, car il naquit en 1462 à Trithenheim (d'où son nom), près de Trèves ; il était fils du chevalier Jean Heidenberg. Ce savant homme devint abbé du monastère

(1) Ce qui concerne Liége occupe les pages 485 à 488 de l'édition de Paris, 1548.

(2) *Generatio* XLIX, pp. 491 à 493 du tome II de l'édit. de Cologne, 1564.

de Spanheim, puis de celui de St-Jacques à Wurzbourg. Il écrivit beaucoup d'ouvrages, entre autres son important *Chronicon Hirsaugiense* ou *Annalium Hirsaugiensium tomi duo, complectentes historiam Franciæ et Germaniæ, gesta imperatorum*, etc., embrassant les années 830 à 1514. Il est sincère mais crédule, et manque de critique. Il fit, en 1495, la connaissance de Matthias Herbenus, à Spanheim, et c'est probablement de lui qu'il tenait les détails qu'il donne sur la prise de Liége en 1468 (1).

Telles sont les chroniques, relations, etc., dues à des écrivains contemporains, qui traitent, *ex professo* ou incidemment, de la lutte des Liégeois contre la maison de Bourgogne (2). Elles sont nombreuses, et si l'on y ajoute un genre de documents plus authentique encore, à savoir les chartes, les traités et autres actes publics (3), on conviendra

(1) *Joannis Trithemii... annales Hirsaugienses*, Monasterii S. Galli, 1690, tome II, pp. 459 à 467.

(2) Je n'ai pas fait mention du *Chronicon magnum Belgicum*, qui s'arrête à l'année 1474, parce qu'il n'est qu'une compilation de sources connues (Voy. Potthast, *Bibl. hist. medii ævi*, p. 207).

(3) En voici une brève énumération : 1° Soixante dix-neuf lettres et autres documents relatifs aux expéditions de Charles contre Dinant et Liége, du 16 juil. 1465 au 2 mai 1468 (Gachard, *Docum. inédits*, etc., t. II, pp. 197 à 498. Cf. Idem, *Analectes*, etc., pp. 7 à 14).

2° Soixante et onze lettres, etc., du 1er mai 1465 au 17 sep. 1466 (S. Bormans, *Cartulaire de Dinant*, t. II, pp. 87 à 297).

3° Vingt-six lettres, bulles, traités, etc., du 29 oct. 1461 au 21 oct. 1469 (de Ram, *Documents*, pp. 484 à 597).

qu'il est peu d'épisodes de nos annales sur lesquels nous possédions autant de sources diverses. Aussi, depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, les écrivains n'ont-ils pas manqué pour exploiter cette mine féconde. On en jugera par la liste sommaire des principaux d'entre eux que je fais suivre ici, et dans laquelle ils sont rangés suivant l'ordre des temps où ils ont vécu :

Jacques Meyer (né en 1491), *Commentarii sive Annales rerum Flandricarum libri* 17. Anvers, 1561, fol. 337 v° à 347 passim.

Guillaume Paradin (né vers 1510), *Les Annales de Bourgogne*, de 378 à 1482. Lyon, 1566, pp. 936 à 938 (1).

4° Vingt et une lettres, mandements, etc., du duc Charles, du 27 juil. 1467 au 30 oct. 1468 (Gachard, *Doc. inéd.*, t. I, pp. 154 à 168, 178 à 192, 196 à 201).

5° Quatorze traités, etc , du 22 avril 1465 au 16 mars 1468 (Bormans, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, 1re série, pp. 586 à 615).

6° Quatre lettres de la ville de Liége à Louis XI, etc., du 15 juil. au 19 août 1467 (M. Gachard, dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. VIII, pp. 98 à 103).

7° *Liste des objets enlevés de Liége en* 1468 *par les soldats de Charles le Téméraire*, publiée par S. Bormans, dans les *Bull. de l'Institut archéol. liégeois*, t. VIII, pp. 181 à 207.

8° Analyses de vingt chartes, du 8 oct. 1464 au 10 sept. 1469 (Schoonbroodt, *Inventaire des chartes du chapitre de St-Lambert, à Liége*, pp. 329 à 343).

9° Analyses de huit documents, du 9 sept. 1466 au 21 oct. 1469, dans de Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, édit. de M. Gachard, t. II, p. 726.

(1) M. le baron Adrien Wittert a cité un curieux passage de ce livre dans *Les preux et la gravure à Liége* en 1444, p. 25. Paradin paraît avoir visité Liége qu'il compare une fois à Lyon, une autre fois à Rouen.

Suffridus Petri (1) (né en 1527), *Gesta pontificum Leodiens. a Joanne de Bavaria usque ad Erardum a Marcka* (1390 à 1505), dans Chapeaville, *Gesta pontif. leod.*, t. III, pp. 14 à 190.

Pontus Heuterus (né en 1535), *Rerum Burgundicarum libri sex.* La Haye, 1639, livre V, chap. III et IV, édit. de Louvain, 1649, pp. 126 à 130 (2).

Brusthem (mort en 1549), chronique liégeoise en latin, s'arrêtant à l'année 1544. Inédite (Cf. ci-dessus *Anonyme*, p. XI, et voy. de Theux, *Nouveaux mélanges de Villenfagne*, pp. 146 à 149).

Fisen (mort en 1649), *Historiarum ecclesiæ leodiensis partes duæ*, Liége, 1696, 2e partie, pp. 233 à 277.

Mélart, *L'histoire de la ville et chasteau de Huy*, 1641, pp. 246 à 268.

Foullon (mort en 1669), *Historia leodiensis*, etc., Liége, 1735, t. II, pp. 64 à 140.

(Abry), *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble Cité de Liége*, 1720, pp. 165 à 182, passim. (3).

Bouille, *Histoire de la ville et pays de Liége*, 1725, t. II, pp. 74 à 163.

Duclos ou Charles Pineau (mort en 1772), *Histoire de Louis XI.* La Haye, 1745, t. I, pp. 379, 381 à 397.

Jaeger, *Geschichte Carls des Kühnen.* Nur., 1797.

Dewez, *Histoire du pays de Liége*, 1822, t. II, pp. 21 à 75.

Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége*, 1817, t. II, pp. 60 à 62.

De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, 1824, tome II,

(1) Cet auteur, qui s'appelait Sjurd Peeters, n'a fait que traduire Philippe de Commines (Voy. Nève, *Relations de Suffridus Petri avec l'université de Louvain*, Louvain, 1848).

(2) Dans son livre VI, Heuterus dit qu'Arnold de Wachtendonck l'a aidé dans ses recherches. Ce savant liégeois, mort en 1605, avait, paraît-il, étudié d'une manière toute particulière les évènements du règne de Louis de Bourbon. Son frère Herman avait composé un *Supplément* à la vie de ce prince — imprimé ou manuscrit, je ne sais, — qui est cité par M. de Gerlache, p. 279 de son *Histoire*, mais que je n'ai jamais rencontré.

(3) Je crois avoir prouvé qu'Abry est le véritable auteur de ce livre, attribué jusqu'à ce moment au jurisconsulte Loyens (Voy. *Le Bibliophile belge*, t. II, 1867, p. 270).

pp. 253 à 325 passim, de l'édit. de M. Gachard. (Cf. de Gerlache, p. 248, note.)

B(ov)y, *Promenades historiques dans le pays de Liége*, 1838, t. I, pp. 13 à 32.

Polain, *Histoire de l'ancien pays de Liége*, 1844, t. II, pp. 296 à 388.

Freeman, *Charles the Bold*, dans les *Select historical Essays*, 1850.

A. Borgnet, *Sac de Dinant par Charles le Téméraire*, 1853, dans les *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. III, pp. 1 à 92, avec documents.

De Gerlache, *Histoire de Liége*, 1859, t. IV des *Œuvres complètes*, pp. 212 à 300 (1).

Ed. Garnier, *Louis de Bourbon*, évêque-prince de Liége, Paris, 1860, in-8°.

John Foster Kirck, *Histoire de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne*. Trad. de l'anglais par Ch. Flor O'Squarr, 1866, 3 volumes.

Polain, *Liége et Bourgogne ou les six cents Franchimontois*, dans les *Récits histor. de l'anc. pays de Liége*, 1866, pp. 243 à 265.

A.-J. Namèche, *Cours d'histoire nationale*, t. VII, 1867, pp. 456 à 578 passim.

P. Henrard, *Les campagnes de Charles le Téméraire contre les Liégeois*, dans le *Bull. de l'Acad. d'archéol. de Belg.*, 2e série, t. XIII, 1867, pp. 581 à 678.

Henaux, *Histoire du pays de Liége*, 1875, t. II, pp. 77 à 182.

P. Fredericq, *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas*, 1875, pp. 17, 20, 21.

Baron Jules de Chestret de Haneffe, *Jean de Wilde, étude sur un chef liégeois du XVe siècle*, dans le *Bull. de l'Institut archéol. liég.*, t. XIII, 1877, pp. 1 et suiv.

Malgré le grand nombre de ces écrits, tout n'est pas dit encore sur le terrible conflit qui amena, en 1468, la destruction de Liége. La monographie de M. Borgnet sur le sac de Dinant, et l'étude de

(1) M. de Gerlache avait, antérieurement, publié une étude intitulée : *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon*. Bruxelles, 1831, in-8°.

M. Henrard sur l'ensemble des campagnes de Charles le Téméraire contre les Liégeois, sont les travaux les plus complets et les plus approfondis qui aient paru jusqu'à présent sur les évènements qui nous occupent. Mais leurs auteurs n'ont pu consulter toutes les sources, dont quelques-unes leur étaient difficilement accessibles, d'autres complètement inconnues. Une des plus importantes parmi les premières est, sans contredit, la relation de l'évêque de Tricaria, Onufrius, dont nous publions aujourd'hui la substance. Mais voyons d'abord ce que les écrivains nous apprennent sur la vie de ce légat et sur sa mission à Liége.

Onufrius ou Honophrius, évêque de Tricaria dans la Basilicate, était romain de naissance et appartenait à la noble famille de Sancta-Cruce (1). Un digne prêtre, Matthias Herbenus, qui fut longtemps attaché à sa personne, nous apprend que les dons du corps et de l'esprit ne lui avaient pas été ménagés (2) et, de son côté, Ughelli affirme qu'il jouissait d'une grande réputation de savoir (3). Il

(1) « Ex ea familia quæ vulgo Sanctæ-Crucis nuncupatur » (Herbenus, dans de Ram, *Documents*, etc., p. 357). « Honufrius, Tricaricensis præsul, homo romanus, in familia locupleti quæ Sanctæ-Crucis dicitur » (Piccolomini, *ibid.*, p. 373). « Meminit Honufrii Carolus Chartarius in advocatorum consistorialium lib. in Petro Sanctacrucio, p. 15, ubi uberiori calamo hujus gentis nobilissimæ viros egregios recensuit ad satietatem » (Ughelli, cité par de Ram, *ibid.*, p. xvii). Cf. Ange de Viterbe, dans l'*Ampliss. coll.*, t. IV, col. 1401.

(2) « Pluribus animi et corporis dotibus ornatus » (Herbenus, *ibid.*).

(3) « Egregiam Honufrii doctrinam et eruditionem memorat

devait aussi être très habile en affaires et doué d'un grand esprit de conciliation, car le pape Pie II l'ayant envoyé en qualité de légat à Mayence, pour apaiser des débats qui avaient fait couler le sang dans l'archevêché, il accomplit sa mission à la satisfaction générale (1).

Depuis plusieurs années (1456), des troubles violents déchiraient la principauté et surtout la ville de Liége qui était en guerre ouverte avec son évêque, Louis de Bourbon, neveu du duc Philippe de Bourgogne (2). Pour punir des sujets trop peu soumis à son gré, il avait jeté l'interdit sur la Cité, — 29 octobre 1461 (3) — et quitté sa capitale. Un

Fantinus Valeressus, Jaderensis archiepiscopus, in epistola ad eumdem scripta II Kal. decemb. a° 1462. » (Texte cité par M. de Ram, *ibid.*, p. XVII).

(1) « Quem Pius Æneas Belgarum misit ad oras
Atque Moguntiacum, ut Dieterum forte rebellem
Pontifici Latio, et Fredericum conciliaret
Ductorem belli. »

(Ange de Viterbe, col. 1401).

Onufrius arriva à Mayence en octobre 1463 à l'effet de conclure la paix entre Diether d'Isenburg et Adolphe II de Nassau, compétiteurs pour le siége de Mayence, et afin de relever Diether, ainsi que ses alliés, entre autres le comte palatin Frédéric le Victorieux, de l'excommunication. Cette paix fut conclue par Onufrius et Ferrici, le 28 octobre 1463, à Francfort sur le Mein (Helwich, *De dissidio Moguntino in Joannis Scriptores rerum Moguntin.*, t. II, pp. 193-194).

(2) Piccolomini, qui était bien au courant des faits, déclare que Louis ne fut agréé par le pape qu'à la suite de la promesse que Philippe le Bon lui fit d'un secours contre les Turcs (dans de Ram, p. 372).

(3) Voir l'acte dans de Ram, *op. cit.*, p. 484. Pie II confirma cet interdit le 1er mai 1462 (*Ibid.*, 503).

légat, Pierre Ferrici, envoyé en 1463 (1) pour rétablir l'union, ne put y parvenir, et même les choses s'envenimèrent à ce point que, le 22 mars 1465, les Liégeois prononcèrent la déchéance de leur évêque (2). Les Bourguignons envahirent alors la principauté et, le 20 octobre, battirent les milices liégeoises à Montenaken. Le pape, auquel les deux partis avaient eu recours, ne savait trop que faire, et il ne fallut rien moins que la promesse d'un secours contre les Turcs, que lui fit le duc de Bourgogne, pour faire cesser ses hésitations : par une sentence du 23 décembre 1465, il se prononça en sa faveur et donna tous les torts aux Liégeois (3).

Mais entretemps, Louis XI, roi de France, ce cauteleux ennemi du duc de Bourgogne, avait, le 17 juin 1465, conclu une alliance avec les Liégeois, et entretenait soigneusement dans la Cité l'esprit de révolte ; aussi toutes les tentatives d'accommodement restèrent-elles inutiles. Le 28 octobre 1467, les Bourguignons infligèrent aux Liégeois une seconde et sanglante défaite à Brusthem. Raes de Heers, le chef du parti hostile à l'évêque, hors d'état de continuer la lutte, quitta Liége à la tête de plu-

(1) Le bref est daté du 12 janvier (voy. DE RAM, p. 512). Ferrici arriva le 31 mars à Aix-la-Chapelle (ADRIEN dans l'*Ampliss.coll.*, IV, 1258). Il se transporta à Trèves pour prononcer sa sentence, le 10 septembre 1464.

(2) ADRIEN, dans l'*Ampliss. coll.*, IV, 1267-1270. Cependant, par un bref du 6 mars 1465, adressé à Louis de Bourbon, Paul II avait suspendu pour quatre mois l'interdit, en vue d'arriver à un arrangement.

(3) Sur la *Pauline*, voy. DE GERLACHE, *Hist. de Liége*, p. 222.

sieurs milliers de ses partisans, tandis que Charles de Bourgogne entrait en maître dans la Cité, le 17 novembre, en compagnie de Bourbon (1). Par sa célèbre et cruelle sentence du 18, le duc dépouilla les Liégeois de toutes leurs anciennes institutions, ordonna la démolition de leurs murailles, et bannit à perpétuité les bourgeois qui avaient suivi Raes de Heers.

Courbés sous le joug, les Liégeois réclamèrent l'intervention du pape pour obtenir un adoucissement à leur sort, et notamment la levée de l'interdit (2). Cédant à leurs instances, Paul II assembla en 1468 un consistoire et proposa d'envoyer à Liége un légat muni de pleins pouvoirs pour réconcilier le prince avec ses sujets. Les qualités éminentes d'Onufrius et le succès de sa première mission le désignèrent au choix des cardinaux (3). D'abord il voulut refuser, et ne céda enfin que sur les vives instances du pape.

(1) Voyez dans Gachard, *Collection de documents inédits*, t. I, pp. 154-182, les lettres de Charles le Téméraire au magistrat d'Ypres touchant sa campagne contre les Liégeois en 1467.

(2) Jean de Looz, dans de Ram, *Documents*, p. 56.

(3) « Honufrius huic difficillimo negotio idoneus judicatus est » (Herbenus, *ibid.*, p. 357).

« Nemo tam melior nec cernitur aptior ullus
In Latio quam sit reverendus Honophrius urbe
Nomine Tricarius, nunc dignus episcopus, alta
Virtute et morum cultu majora meretur,
Publicolæ Valeri proles ab origine longa,
Ingenio velox et relligione timendus,
Consilio sapiens ; non est moderatior alter
Quique est multorum mores expertus et urbes ;

Dans les derniers jours du mois de mars, Onufrius écrivit à Liége pour annoncer vers le 10 avril son arrivée à Cologne, et son intention de se rendre, de là, directement à son poste. Mais son voyage subit des retards, et il n'atteignit Cologne qu'après la date fixée (1). Il y trouva des envoyés liégeois avec leur suite (2) : l'évêque avait député son chancelier Herman, le chapitre de S[t]-Lambert Jean de Quercu, et les églises secondaires Jean de Straile, doyen de S[t]-Martin, qui tous, lui firent escorte, par Juliers et Aix-la-Chapelle (3), jusqu'à Maestricht. Après y avoir vénéré les reliques de S[t] Servais, il s'embarqua pour remonter la Meuse jusqu'à Jupille, où une foule immense, accourue de Liége, l'accueillit avec de grandes démonstrations de joie, et l'accompagna en triomphe jusqu'au couvent des Chartreux. C'était un jeudi, 28 avril (4).

Non illum fallit legum veneranda sacrarum
Majestas, non hunc fallunt civilia jura, etc. »
(Ange de Viterbe, col. 1400-1401).

« ... Nullum meliorem uno ore fatetur. »
(*Idem*, col. 1403).

(1) Adrien, col. 1326. Ange de Viterbe, col. 1404, décrit tout au long son voyage et nomme les villes par où il passa.

(2) « Ad hunc cum Agrippinam Coloniam maturato itinere pervenisset, Leodiensis legatio adventus hujus præscia accessit, summis obsecrationibus petens ut, quanto posset celerius, Leodium properaret, reliquiasque dispulsæ plebis, redditis sacris, consolaretur » (Piccolomini, p. 373).

(3) Selon Piccolomini, il s'arrêta quelques jours dans cette dernière ville pour s'assurer que l'évêque et le peuple étaient disposés à bien recevoir les avertissements du Saint-Siége.

(4) Jean de Looz, p. 56. Selon Adrien, col. 1326 (les col. 1325 et

Le lendemain, l'évêque lui rendit visite ainsi que plusieurs autres personnes ; le père carme Robert et Alexandre Bérard, échevin, lurent des discours qui nous ont été transmis en vers alexandrins par le poëte de Viterbe (1). Puis Louis de Bourbon lui adressa quelques paroles pleines de bons sentiments pour son peuple. Le légat répondit à tous avec bienveillance (2), et après s'être entretenu avec eux des difficultés de la situation, prit de commun accord avec eux des arrangements pour la levée de l'interdit (3). Le samedi, Onufrius s'avança jusqu'au pont d'Amercœur (4), où le clergé de toutes les

1326 sont en double), ce fut le 27, et l'évêque s'étant porté à la rencontre du légat, le conduisit chez les Chartreux. ANGE DE VITERBE, col. 1406, et PICCOLOMINI, p. 374, disent la même chose.

(1) *Ampliss. coll.*, col. 1406 et 1407.

(2) « Detur mihi tanta facultas
Ut valeam inter vos omnes componere lites. »
(ANGE DE VITERBE, col. 1408).

(3) « Nos interdictum, cum mœnia vestra petemus,
Solvemus certa sub conditione, deinde,
Si meritum est vestrum, penitus delebimus illud. »
(ANGE DE VITERBE, col. 1408).

D'après cet auteur, col. 1408-1409, il semble que cela se serait passé le jour même de l'arrivée du légat. Il décrit l'entrevue dans tous ses détails et dit qu'Onufrius demanda ensuite un cheval pour se rendre à l'entrée de la ville. Il affirme, cependant, qu'il passa deux nuits chez les Chartreux (col. 1406).

(4) Là se trouvait une des portes de la ville. Le texte de JEAN DE LOOZ, p. 56, porte *Aurati cordis* au lieu de *Amari cordis*. Ange de Viterbe dit : « conscendit pario orator de marmore pontem, » ce que DE VILLENFAGNE traduit erronément par le *pont des Arches (Mélanges* cités, p. 353).

églises de la Cité s'était rendu processionnellement. Arrivé sous la porte de la ville, il leva provisoirement l'interdit, et, montant à cheval, il fut, au son des cloches et aux acclamations joyeuses du peuple tout entier, conduit par Louis de Bourbon à la cathédrale de S[t]-Lambert, qu'il réconcilia (1). Après le *Te Deum* et la bénédiction, on le mena en grande pompe à l'abbaye de S[t]-Jacques, où des appartements lui avaient été préparés.

Le 1[er] mai, il assista, dans les formes de la cathédrale (2), à la première messe de Louis de Bourbon qui, à genoux avec tout son clergé, lui demanda ensuite la bénédiction (3). Après la procession (4), à laquelle les deux prélats assistèrent, un repas splendide réunit tous les notables de la Cité au palais épiscopal. Le 3 mai, jour de l'invention de la Sainte Croix, une messe spéciale fut chantée à S[t]-Lambert en son honneur, et l'évêque suivit la procession en chape, avec les chanoines. A la

(1) Adrien, col. 1325, prétend que l'évêque, en habits sacerdotaux, attendait Onufrius sur les degrés de St-Lambert. Cf. Ange de Viterbe, col. 1411 à 1413.

(2) « Honofrio, in habitu legationis suæ, sine superpellicio, sedente in forma ubi episcopi leodienses tempore majoris missæ stare solent. » (Adrien, *loco cit.* Ce chroniqueur assistait à la cérémonie).

(3) « Post missam vertit dominus leodiensis se ipse et omnes prælati versus legatum, et depositis, tam per dominum leodiensem quam per prælatos, mitris, prostraverunt se omnes super genua sua, et... dedit legatus benedictionem super populum ultimam. » (*Idem*, col. 1326).

(4) « Dominicum sacramentum tota urbe, legato et populo prosequente, manibus suis circumtulit. » (Piccolomini, p. 374).

demande générale, le légat se rendit, le 8 mai, à 2 heures de l'après-midi (1), dans l'église cathédrale, où, avec la plus grande solennité, il leva définitivement l'interdit, à condition que la sentence papale du 23 décembre 1465 fut respectée (2). Le 5 juin, jour de la Pentecôte, il chanta dans le même temple une messe du Saint-Esprit (3).

Cette réception cordiale et ces débuts heureux semblaient promettre une issue favorable à la mission du légat. Il ne lui restait plus qu'à obtenir du duc Charles de Bourgogne la révocation de sa terrible sentence du 18 novembre 1467, ou, du moins, des modifications aux articles les plus odieux aux Liégeois (4).

Après un échange de lettres avec le duc, alors à Bruges, afin d'obtenir une audience (5), Onufrius

(1) « In octavis apostolorum Philippi et Jacobi, post prandium hora secunda. » (ADRIEN, *loc. cit.)*

(2) ADRIEN, qui assista encore à cette cérémonie, la décrit tout au long. THEODORICUS PAULI, donnant carrière à son imagination, dit : « Non solum relaxavit civitatem ab excommunicatione et anathemate quibus irretita fuit, sed e contra equitavit solemniter per plateas leodienses, absolvendo incolas ejus et benedicendo civitatem et omnes habitantes in ea. » (Dans DE RAM, p. 231).

(3) JEAN DE LOOZ, p. 57. ADRIEN, col. 1326.

(4) « Erant gaudiorum plena omnia, respirareque tum primum ex longa fatigatione miseri videbantur, dissensionem omnem initio hoc sublatam putantes. Id modo supererat ut exulum quoque et tributorum sua ratio haberetur, amodoque civitatis mœnibus parceretur ; postremo ut leges patriæ redderentur, sine quibus nil quietis habitura reliqua putabantur. » (PICCOLOMINI, p. 374).

(5) ANGE DE VITERBE, col. 1413.

quitta Liége le mercredi, 8 juin (1). On lui avait dépeint Charles comme un prince dur, hautain et inexorable; mais il le trouva très gracieux à son égard et en reçut le meilleur accueil (2), à ce point que, remettant à plus tard les affaires sérieuses, il le pria tout d'abord d'assister le 3 juillet à ses noces, dans lesquelles il lui fit rendre des honneurs tout particuliers (3). Les fêtes passées, le légat n'oublia pas le but spécial de son voyage. Le duc écouta ses réclamations avec bienveillance et lui parla sans amertume, si bien qu'il ne douta point que le différend ne fut aisément apaisé (4). Mais comme Charles était en ce moment absorbé par des négociations difficiles avec Louis XI, il

(1) ANGE, col. 1414. Cet auteur décrit, ville par ville, l'itinéraire du légat. Nous ne pouvons le suivre dans tous ces détails.

(2) « Cum ingenti honore atque singulari applausu ab universis amplexus est. » (HERBENUS, p. 357). Cfr. ANGE DE VITERBE, col. 1418.

(3) « In quibus festis tantus honor factus apostolico legato est, ut mortali homini major exhiberi non potuisset. » (HERBENUS, p. 358).

« Alma ducis mater prima est discumbere jussa,
Mox et legatus vultu verecundus honore,
Et medium fecit conjux speciosa d'Iorcha. »
(ANGE DE VITERBE, col. 1423).

Notre poëte consacre neuf colonnes à décrire les fêtes du mariage *(Ibid.*, col. 1420-1429).

(4) « Ita benignum repperit principem, ut ei sine negotio magno dissidium omne componi posse videretur. » (HERBENUS, *l. c.*) PICCOLOMINI, de son côté, dit : « Id tantum de postulatis legato concessit, ut cum præsule et populo quæ viderentur componeret, conventaque referret ad se confirmanda decreto suo vel respuenda. » (Dans de Ram, p. 374).

l'engagea à retourner près des Liégeois (1) pour les affermir dans leurs bonnes dispositions et s'enquérir des bases d'une paix nouvelle, lui promettant qu'à son retour de France il effacerait toute trace de désaccord entre eux et leur évêque (2). Le légat accompagna le duc jusqu'à Bruxelles et tâcha, mais en vain, de le détourner de faire la guerre à Louis XI. Là, ils se quittèrent, et tandis que Charles partait pour la France, Onufrius rentra à Liége plein de confiance dans le succès de sa démarche (3). Il est certain que son espoir était fondé ; d'abord, son caractère franc et affable lui avait de suite valu l'estime de Louis de Bourbon qui ne voyait plus en lui qu'un ami, et qui, sans la

(1) Selon Ange de Viterbe, col. 1430, il le pria d'aller l'attendre pendant dix jours à Bruxelles.

(2) Herbenus, *l. c.*

« Mox se leodinam velle videre
Causam aït, et si quid sancto non competat illud
Pontifici, mutari, inquit, nos omne sinemus. »
(Ange de Viterbe, *l. c.*).

(3) « Linquitur (Carolus) his dictis Brugis, jam mœnia fidus
Bruxellæ subiit legatus Honofrius urbis ;
Jamque dies aderat decimus dum fœdera servat,
Bruxellam petiit legato et multa locutus ;
Sed tandem visa Leodina penitus urbe
Componi melius Legias res ipse suadet
Legatus, repetat Leodinæ diruta gentis
Mœnia. »
(Ange de Viterbe, col. 1430).

« Legatus magno animi gaudio Leodium revertitur, sperans ex molli principis verbis... atque leodiensis populi humili submissione, omnem rem ex sententia se esse confecturum. » (Herbenus, p. 358).

crainte du duc, aurait suivi ses conseils dans les moments les plus critiques (1) ; d'autre part, il avait gagné les sympathies des Liégeois, aussi bien celles du clergé que de la bourgeoisie : tous le considéraient comme leur providence (2) : enfin, ce qui était le point important, il avait été bien reçu par le duc. On doit donc le reconnaître : grâce au tact, à la prudence et à la sagesse du légat, les affaires étaient bien engagées et ces préliminaires semblaient devoir aboutir à un heureux résultat.

Mais hélas ! un évènement survint qui, d'un seul coup, renversa cet échaffaudage si laborieusement élevé. Plusieurs milliers de bourgeois (3), bannis par la sentence du 18 novembre 1467 (4), sachant le duc de Bourgogne empêché par sa guerre avec le roi de France — dans laquelle ils espéraient bien qu'il succomberait, — et encouragés sous main par Louis XI, rentrèrent inopinément dans la Cité le 9 septembre, révolutionnèrent la population et se livrèrent à toute espèce de violences envers les

(1) « Ludovicus ita se semper legato exhibuit quasi alter cuidam suo parenti. » (HERBENUS, p. 357).

(2) « Quem (Honofrium) non secus atque terrenum quemdam Deum venerati sunt. » *(Ibid.)*.

(3) Ils étaient cinq mille, dit PICCOLOMINI, p. 374. Suivant cet auteur, ils profitèrent de ce que Louis de Bourbon avait quitté Liége, le 25 août, pour aller s'établir à Maestricht.

(4) On les appelait *couleuvriniers* ou *compagnons de la Verte Tente*. HERBENUS, p.355, prouve ici son origine flamande, en disant: « qui se socios Virduræ nuncupabant, quod nos vernaculo sermone exponimus *van der groenre tenten*. »

partisans de l'évêque (1). Cet incident affecta profondément le légat qui vit ses espérances de paix s'évanouir et comprit que cette nouvelle échauffourée, en refoulant tout sentiment de clémence dans le cœur de Charles, allait attirer sur la malheureuse Cité toutes les horreurs de la guerre (2). Ce fut en vain, cependant, que les hommes les plus sages, craignant pour sa vie, l'engagèrent à quitter la ville ; il s'y refusa, même malgré les instances de ses compagnons, qui voulaient fuir le danger (3).

Pour conjurer autant que possible les terribles résultats de cette insurrection, Onufrius assembla de suite les principaux bourgeois du parti modéré et les pria de s'aboucher avec les bannis pour les engager de sa part à quitter Liége s'ils ne voulaient pas entraîner la perte de cette ville (4) ;

(1) ADRIEN, col. 1328-1331 (les col. 1329 et 1330 n'existent pas), décrit cette entrée des proscrits avec beaucoup de détails. Cfr. JEAN DE LOOZ, p. 58, et voy. le *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, XIII, pp. 8 et 9.

(2) « Hic licet cernere cuilibet ordinem rerum contemplanti quam is reditus legato infaustus fuerat, utpote qui de maxima spe pacis deciderat in summas angustias mentis, quod conjiceret legationem suam optato fine minime perfuncturam. » (HERBENUS, p. 359).

(3) « Tamen ipse furenti
Cedere ab urbe negat, tanta est constantia mentis
Ipsius, et tanta est sedandi cura furentis. »
(ANGE DE VITERBE, col. 1432-1433).

Cet auteur donne aux compagnons d'Onufrius les noms de *Tuitius* et *Henricus Lonvorchus*, qui paraissent estropiés.

(4) Selon PICCOLOMINI, l'initiative vint des hommes modérés qui se trouvaient encore à Liége. Le légat les réunit sur le Marché et les harangua, leur faisant sentir la gravité de leurs actes,

il leur faisait promettre de s'employer énergiquement auprès du duc pour obtenir leur rappel ainsi que leur réintégration pacifique dans leurs droits. Les proscrits firent répondre que la misère seule les a ramenés dans leurs foyers ; que, pleins de respect pour leur évêque et pour le légat, ils désirent conférer avec lui, le lendemain, à St-Jacques. Dans cette entrevue, qui fut des plus cordiales, Onufrius renouvela ses instances pour décider les proscrits à se retirer ; mais ils ne purent s'y résoudre et, par l'organe d'Amel de Velroux, le supplièrent de se rendre auprès de Louis de Bourbon pour implorer leur pardon (1).

Le 14 septembre, Onufrius partit avec quelques députés pour Maestricht, où l'évêque résidait depuis le 25 août (2). Malheureusement, les bannis rejetèrent les conditions que leur posa Louis de Bourbon (3), et se préparèrent à la lutte. Le légat

et les engageant à déposer les armes. Que s'ils n'y consentaient pas, il quitterait la ville et irait rendre compte au souverain-pontife de leur obstination. L'auteur fait de cette scène un tableau dramatique (Dans DE RAM, pp. 375-376).

(1) ANGE DE VITERBE, col. 1433-1436. Cfr. HERBENUS, p. 359 et JEAN DE LOOZ, p. 58. Selon ADRIEN, col. 1331, le légat reçut assez mal les chefs des proscrits : « Legatus respondere fecit eis quod quando concordes essent cum domino Leodiensi, tunc absolveret eos. »

(2) Il paraît évident qu'il existe une lacune assez considérable dans le poëme d'Ange de Viterbe, col. 1436 ou 1438, en ce qui concerne ce fait.

(3) « Dominus Leodiensis requisivit tria : Primo, quod illi qui redierunt de Francia, deponerent arma, et irent ad unum locum quem dominus nominaret. Secundo, quod illi qui in Leodio sumserunt arma, quod deponerent. Tertio, quod rumperent vexilla... Responderunt quod non facerent. » (ADRIEN, col. 1333).

rentra à Liège le 21 septembre ; le peuple et le clergé, pour lui témoigner leur satisfaction de ses démarches, vinrent à sa rencontre et formèrent la haie depuis la porte St Léonard jusque sur le Marché. Néanmoins, Onufrius n'avait pas encore renoncé à tout espoir de conciliation, et après plusieurs autres voyages qu'il fit à Maestricht, l'entente paraissait enfin conclue. Le 29 septembre, le bruit courut même que la paix était faite, et le lendemain Louis de Bourbon s'étant rapproché de la Cité jusqu'à Liers, le légat et le peuple accoururent au-devant de lui dans l'intention de le ramener à Liége (1).

Pendant ce temps-là, Charles avait appris la rentrée des proscrits dans la Cité, et, transporté de fureur, il avait, le 17 septembre, par une lettre datée de son ost, établi Gui de Brimeu en qualité de lieutenant pour assembler ses vassaux et marcher contre les Liégeois (2) ; le 6 octobre, il mande de Péronne à l'évêque de rompre toute relation avec eux, et en attendant que sa guerre contre la France soit terminée, il le prévient qu'il envoie Humbercourt à Tongres avec des troupes (3). Louis re-

(1) Voici la version de Piccolomini, p. 376 : « Jamque dierum nonnullorum diligentia rem eo redegerat, ut reconciliatus Ludovicus ad oppidum Tongrim secum accederet,indeque repetendam civitatem statueret. Convenerat autem ut turba omnis, poenitentiæ significanda causa, effusa obviam inermis et supplex a transeunte misericordiam precaretur, etc. »

(2) *Annales de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, t. III, 1867, p. 653, note.

(3) Adrien, col. 1333. Suivant Piccolomini, il annonce son arrivée pour le lendemain et lui envoie quatre mille hommes pour le protéger.

broussa aussitôt chemin et alla s'installer dans cette ville (1), où le légat vint le rejoindre. Il y était depuis trois jours, lorsqu'il manifesta l'intention de retourner à Liége; mais l'évêque le pria de rester auprès de lui jusqu'à l'arrivée de Humbercourt, et, désireux de connaître les ordres du duc, il y consentit (2).

Humbercourt entra dans Tongres le samedi, 8 octobre, vers 5 heures du soir. Il rendit visite au légat, lui apprit que Charles se proposait de marcher contre les Liégeois, et l'engagea, en conséquence, à se joindre à lui pour châtier les rebelles. Onufrius fit ressortir l'injustice et la cruauté du projet du duc, puisque les Liégeois étaient disposés à se soumettre à toutes les décisions de leur évêque; il déclara qu'il ne voulait pas assister à cette expédition et partirait le lendemain pour Maestricht. Humbercourt rapporta ces paroles aux capitaines des troupes bourguignonnes, qui tinrent conseil; au milieu de la nuit, l'un d'eux, Jean de Bergues, vint trouver le légat (3) et lui annonça qu'on était

(1) Le bruit courut que, s'il était venu à Liége, il aurait été en grand danger, car les bannis, rassemblés sur le Marché, tiraient des couleuvrines ; ce que voyant, le légat avait exprimé ses craintes, et aussitôt Amel de Velroux avait fait cesser le tir (Adrien, col. 1333). Les détails qui précèdent sont fournis par le même chroniqueur. Il nous fait savoir que, le 1er octobre, à 4 heures, le légat, en l'absence de l'évêque, établit Gilles de Lens et Amel de Velroux comme bourgmestres de la Cité. Abry ne mentionne pas ce fait dans son *Recueil héraldique des bourgmestres de la Cité de Liége.*

(2) Ange de Viterbe, col. 1439.

(3) Il lui témoigne l'estime qu'il a conçue pour sa personne :

d'accord pour permettre aux Liégeois de venir librement implorer le pardon de l'évêque. Onufrius ayant témoigné des doutes pour la sécurité des députés liégeois à Tongres, engagea de Bergues à l'accompagner à Liége même pour y traiter de la paix, ce que celui-ci accepta (1).

Il est donc évident, dit Herbenus, que ce ne fut pas la faute du légat si la ville de Liége subit un sort effroyable, mais bien, comme on le verra, celle d'une poignée de proscrits ; car Onufrius, tout en constatant la mauvaise tournure que prenaient les choses, ne cessa jamais d'exhorter les rebelles à faire leur soumission (2).

Dès le même jour, vers 4 heures du soir, des lettres de Tongres étaient déjà parvenues à Liége pour annoncer l'arrivée imminente de Humbercourt et de ses troupes, et en même temps pour prévenir qu'il serait facile de les surprendre pendant la nuit (3). Aussitôt, ne doutant plus du

« Alme pater, Brugis, Lovanii et Metibus olim
Ipse tuam novi virtutem, et semper amavi ;
Et si quid possem, servato semper honore
Burgundi domini, facerem, noctesque diesque
Pro te proque tuis, fuerit dum vita superstes. »
(Ange de Viterbe, col. 1440).

(1) Ange de Viterbe, col. 1441.

(2) « Nulla igitur legati culpa tanta urbs tam misere afflicta est, sed paucorum exulum, qui clementis principis, ac salvare cupientis, animum ad tantam indignitatem provocaverunt..... Eosdem ad humilitatem adhortari conatus est. » (Herbenus, p. 359).

(3) Adrien, col. 1334. Theodoricus Pauli, pp. 210-211, place ce fait au dimanche 19 octobre, et en donne un récit fantaisiste.

sort qui les attendait, et voulant, dans leur désespoir, tenter un dernier effort, trois cents bannis (1) quittent la Cité, tombent vers onze heures sur les Bourguignons et s'emparent de Tongres. Bourbon, accompagné de quelques-uns des siens, descend dans la rue et veut se défendre ; mais il est repoussé. Onufrius réveillé par le bruit, fait ouvrir la porte de son hôtel et va au devant des Liégeois dont il a reconnu le cri (2). Il s'informe de l'évêque : on lui répond qu'il s'est enfui à Maestricht. Alors, voyant tout espoir de paix à jamais perdu, il se répand en plaintes. Mais heureusement cette nouvelle était fausse, car un chevalier de la suite de Louis vint en ce moment prier le légat de l'accompagner près de son maître ou de permettre à celui-ci de venir le rejoindre. Onufrius ayant trouvé plus de garanties de sécurité dans ce dernier parti, Louis, Humbercourt et une centaine de Bourguignons pénètrent chez lui par les jardins et se mettent sous sa protection (3). Il promet d'a-

(1) Herbenus, p. 360. Jean de Looz, p. 59, dit qu'ils étaient environ 500 et Piccolomini, p. 377, deux mille. Suivant Theod. Pauli, p. 211, c'était toute une armée : « Statim magno exercitu congregato. »

(2) « At sacer orator somno est excussus, et ipsos
Agnovit Legios tanto clamore furentes...
Mox mandat tecti reseretur janua possint
Intrare ut Legii utque illis ipse obvios ire,
Et sermone queat tantos sedare tumultus. »
(Ange de Viterbe, col. 1442).

« Legatus, qui ab initio tumultus inermis in vicum erat progressus.. » (Piccolomini, p. 377).

(3) Ange de Viterbe, col. 1443. Suivant Adrien, col. 1334,

paiser les Liégeois, surtout si, en retour, il peut leur garantir la paix. Toutefois, on convient d'attendre le jour.

Cependant, de grand matin, les Liégeois n'ayant pas trouvé l'évêque dans son palais, arrivent devant la demeure du légat ; il les harangue d'une fenêtre et parlemente avec les chefs, qui lui exposent leurs griefs (1). Pour toute réponse, Onufrius demande si leur intention est d'emmener l'évêque prisonnier ; ils répondent qu'ils ne veulent qu'une chose, l'avoir à Liége pour le reconnaître comme leur seigneur. Louis se montra alors et fut acclamé par ses sujets, qui le ramenèrent en triomphe dans sa capitale. Il y rentra le dimanche,

l'évêque et le légat logeaient dans le même hôtel et Humbercourt vint les y retrouver. Ce chroniqueur, col. 1334-1335, donne de la suprise de Tongres, un récit détaillé qu'il tient évidemment de la bouche de Humbercourt. Theod. Pauli, à son ordinaire, p. 212, invente une scène dramatique et, qui est plus, avance des faits entièrement faux. Henri de Merica aussi, p. 173-174, s'abandonne aux écarts de son imagination : « Cum autem legatus, increscente rumore, viros Belial ante fores hospitii sui ad capiendum eum stare didicisset, excutiens se cito de lecto, apertis cameræ fenestris, convertit se ad illos. Videres hominem pavidum et trementem scalpere pedibus, supplices attollere palmas, motu instabili corpus agitare, alta voce clamare et sine cessatione dicere : *Legatus ego sum! Legatus ego sum!* » Cf. le *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, t. XIII, p. 12.

(1) Ce fut Jean Arnold qui prit la parole en cette circonstance. Ange de Viterbe, col. 1444-1448, lui fait tracer, de tous les faits antérieurs, un tableau fort curieux, qui constitue en même temps un éloge du légat. Suivant Piccolomini, il déclara que si Louis ne voulait pas retourner à Liége, ses compagnons étaient décidés à mettre le feu à la ville et à la réduire cette même nuit en cendres avec tous ceux qui s'y trouvaient.

vers une heure de l'après-midi, au milieu des cris de joie de la foule qui s'était portée à sa rencontre; mais, malgré ces démonstrations enthousiastes, Louis avait plutôt l'air d'un prisonnier que d'un souverain revenant au milieu de son peuple (1).

Le mardi, 11 octobre, l'évêque et le légat se rendent au palais, où était convoquée une assemblée populaire, et grâce à Onufrius (2), une paix est conclue et publiée le lendemain (3).

Les faits qui suivirent sont longuement racontés par Ange de Viterbe dans les chants V et VI de son poëme. Mais ils ne paraissent être qu'une paraphrase de la relation d'Onufrius, et comme je n'ai trouvé, dans les autres chroniqueurs, aucune particularité remarquable sur notre légat, je passe sur tous les évènements qui eurent lieu depuis le retour de Louis à Liége jusqu'après le sac de cette malheureuse ville.

Ayant vu l'inutilité de ses efforts pour exciter la pitié de Charles à l'égard des Liégeois, Onufrius, presque seul, découragé, épuisé de douleur et de

(1) Ange de Viterbe, col. 1448-1449 ; Adrien, col. 1336.

(2) « Magister Hubertus dixit verbum legati de pace facienda, primo ad Deum, secundo cum domino, tertio inter nos, quarto ad vicinos nostros ; et quod legatus intenderet facere pacem quæ in perpetuum duraret. » (Adrien, col. 1336). Ce fut aussi le 11 octobre que les premières nouvelles des évènements de Tongres arrivèrent à Péronne, où Louis XI se trouvait depuis le 9.

(3) « Facto igitur inter dominum et civitatem tractatu, pax in Leodio fuit proclamata et insignia regis deposita. » (Adrien, col. 1337).

fatigue, avait gagné péniblement Maestricht (1). C'est là qu'un témoin oculaire, le nonce apostolique Albert (2), qui avait suivi l'armée bourguignonne, lui raconta la destruction de la Cité.

Un chroniqueur dont j'ai déjà signalé l'inexactitude (3), avance ensuite au sujet d'Onufrius des assertions que je ne puis accepter que sous bénéfice d'inventaire. Voici ce qu'il raconte : Amel de Velroux ayant été fait prisonnier par les Bourguignons et envoyé à Maestricht, vers le 14 novembre (4), le duc Charles ordonna son exécution. Amel implora sa grâce en déclarant que, trompé par le légat, il n'avait agi que d'après ses ordres et ses suggestions:

(1) « Interim tamen non destitit cuncta perlustrare, si quis casus eum in tanto strepitu armorum ad ducem perduceret...Sed cernens legatus leges inter armatos silere atque dignitatem suam inter sanguinarios satellites versari multisque periculis esse expositam, ducis primum deinde proprio consilio fretus, coactus est ab exercitu cedere. » (HERBENUS, p. 360).

(2) « Perveniens itaque magnis periculis Trajectum, tantisper illic remansit, dum miseræ urbis excidium ab Alberto, apostolico nuntio, qui liberius inter armatos versatus est, recitante perdidicerit. » (HERBENUS, pp. 360-361).

« Ecce
Nuntius ad dominum Burgundum missus, ad almum
Legatum rediit, Legiæ post mœnia gentis
Eversa, et castris ubi non invenit, oberrat :
Denique Trajectum, sumtis insignibus armis
Pontificis Pauli, velox allabitur, audit
Vivum esse, ac sedes ipsius tutus adivit. »

(ANGE DE VITERBE, col. 1466).

(3) THEODORICUS PAULI, p. 226.

(4) D'après ADRIEN, col. 1345, Charles, arrivé à Maestricht le 9 novembre, quitta cette ville le 12.

que c'était d'après ses conseils que les proscrits étaient rentrés à Liége où il allait rétablir la paix en vertu de l'autorité qu'il tenait du Saint-Siége, et avec l'assurance que le duc, absorbé par ses démêlés avec la France, n'en reviendrait pas ; après tout, avait-il dit, si l'évêque se refusait à remplir ses obligations, il le déposerait pour mettre à sa place un prélat plus accommodant. Il l'accusa ainsi publiquement de toutes les violations commises à Liége contre la foi jurée et les traités conclus avec le duc. Le chroniqueur ajoute encore que les Liégeois, errants et misérables, accablaient le légat de malédictions, que Charles fit précipiter les gens de sa suite dans la Meuse, et, pour le punir d'avoir excité et soutenu les Liégeois contre lui, l'envoya avec son chapelain en prison, au château de Vilvorde, où il fut étroitement gardé (1).

Jean de Looz, beaucoup plus véridique, semble dire que Onufrius resta à Maestricht jusqu'en 1469, et qu'alors seulement il songea à reprendre la route de l'Italie. S'il en fut ainsi, il faut croire que le légat fut retenu à Maestricht par l'état de sa santé. En effet, ainsi qu'il le déclare lui-même, les préoccupations de toute nature, les fatigues corporelles, les privations, les souffrances morales avaient profondément altéré sa constitution. Avant son départ, il réclama des indemnités pour les pertes qu'il avait éprouvées et pour toutes les peines que sa légation lui avait causées ; chaque chanoine et

(1) Dans de Ram, pp. 231-232.

chaque abbé lui remit dix florins du Rhin, et chaque chapelain trois ou quatre (1).

On conçoit, dit Herbenus (2), dans quelles tristes pensées Onufrius regagna cette ville de Rome où il avait espéré rentrer après une mission heureusement accomplie. Pour comble de douleur, Paul II le reçut froidement et ne lui accorda même pas les honneurs publics avec lesquels on reçoit d'ordinaire les légats à leur retour dans la ville Eternelle (3). La cause du mécontentement du pape n'est pas bien connue. Herbenus semble insinuer qu'il provenait simplement de l'insuccès de sa mission ; mais peut-être, le bruit d'une plus grave accusation, répandue par le parti bourguignon, était-il arrivé jusqu'à Rome. On disait — Philippe de Commines et d'autres historiens ont relevé complaisamment cette rumeur — qu'Onufrius aurait excité les Liégeois à la révolte contre Louis de Bourbon et Charles de Bourgogne par ambition personnelle et pour devenir lui-même évêque de Liége. « Mais, dit M. de Villenfagne (4), si l'évêque de Tricaria, trahissant ses devoirs, eût fomenté la sédition à Liége, comment supposer que le duc de Bourgogne, si irrité, si furieux, lui qui n'avait pas craint de retenir son roi

(1) JEAN DE LOOZ, p. 63.

(2) Dans DE RAM, p. 361.

(3) « Erat summus pontifex vehementissime legato infensus, ita ut ne publico honore quo legati assolent, in Urbem recipitur. » (HERBENUS, *ibid.*).

(4) *Mélanges*, 1810, p. 365. DE GERLACHE, *Hist. de Liége*. p. 283, note, réfute également cette accusation.

prisonnier, comment supposer, dis-je, qu'il lui eut fait rendre les honneurs qui lui étaient dus comme envoyé du Siége apostolique, et comment se persuader qu'il eût voulu, après, l'admettre à son audience ? Remarquons encore, ajoute cet écrivain, que tous nos auteurs, loin de dépeindre l'évêque de Tricaria comme un ambitieux, le représentent comme un homme sensible, qui fit ce qu'il put pour détourner l'orage qui allait fondre sur la ville de Liége. En effet, il est certain que le légat plaida inutilement la cause des Liégeois dans les termes les plus éloquents, et fit les efforts les plus énergiques pour émouvoir le duc et lui arracher leur pardon. »

Quoiqu'il n'eût rien à se reprocher, Onufrius prit à cœur de se justifier complètement près du pape (1). A cet effet, il jeta les yeux sur un poëte italien alors célèbre, Angelus de Curribus Sabinis, de Viterbe, le chargea d'écrire l'historique de sa mission, et lui adjoignit un prêtre attaché à sa personne, très versé dans la théologie et la littérature, nommé Matthias Herbenus. Nous avons parlé plus haut du poème d'Ange de Viterbe. Il était terminé lorsque Paul II, auquel il était déjà dédié, vint à mourir subitement, le 28 juillet 1471. Or c'était pour recouvrer ses bonnes grâces qu'O-

(1) Voici, suivant HERBENUS, p.361, les motifs de cette décision: « Quia humana judicia plerumque ab eventis ac casibus rerum fortuitarum pendent, idcirco sit ut cum unus quidem multorum criminibus virtute par esse nequeat, in eumdem omnium delinquentium peccata impingantur. »

nufrius avait entrepris cette œuvre laborieuse. On peut juger du chagrin et du découragement qu'il éprouva. Cette contrariété, jointe aux fatigues et aux angoisses de sa mission, lui occasionna une maladie mortelle (1). En vain, Sixte IV qui venait de succéder à Paul II, reconnaissant ses mérites, lui promit-il le chapeau de cardinal (2). Sa santé était ruinée, et, le 20 octobre, trois mois après la mort de Paul II, il descendit lui-même dans la tombe. Enterré à Rome, dans l'église de Ste-Marie de Publicolis, on grava sur sa tombe l'inscription suivante :

AMISSVM TELLVS SI FLEVIT ROMVLA BRVTVM,
SI CVRIVM ET SCAVROS, SI CICERONA PATREM ;
PVBLICOLÆ VITA DEFVNCTVM CORPVS HONOPHRII
ECCLESIA OB MORES ET BENE FACTA FLEAT :
PRO QVA BIS GALLOS, BIS RHENI FLVMINA VIDIT,
PRO QVA, NIL FVGIENS, PLVRIMA DAMNA TVLIT.
TRICARIVS PRÆSVL REFERENDI ET MVNVS HABEBAT,
ROMANVS PATRIÆ FAMAQUE MAGNA SVÆ.
DENIQVE LEGATVS LATERIS TRANSMISSVS AD VRBES
BELGAS, BVRGVNDI PREMET VT ARMA DVCIS.
CVM BELLO RVERENT LEODINÆ MŒNIA GENTIS,
AVT POPVLI, AVT DOMINI SORTE DOLENDA SVI,
TANTVM CONCEPIT GENEROSA MENTE DOLOREM,
STAMINE QUOD VITÆ RVPTA FVERE SVÆ.

(1) « Contigit Honofrio, partim languore animi partim laboribus atque anxietatibus in legatione perpessis, in gravissimam ægritudinem incidere, unde etiam consumptus est. » *(Ibid.)*.

(2) « Agnoscens magnanimitatem atque in rebus agendis viri dexteritatem. » *(Ibid.)*.

NON ANIMO QVISQVAM MAJOR NE APTIOR ALTER
CONSILIIS PATRIÆ CVLTOR ET ECCLESIÆ.
ELOQVIO ET LINGVA POLLEBAT, CLARVS IN OMNI
HISTORIA ET NOTVM JVRIS VTRVMQVE GENVS (1).

Ange de Viterbe ayant vu mourir les deux seules personnes qui, pour le moment du moins, pouvaient attacher quelque prix à son poème, le conserva par devers lui. A sa mort, nul ne s'en préoccupa, et on ne sut ce qu'il devint. Plusieurs années après, Matthias Herbenus, qui s'intéressait à ce travail, d'abord parce qu'il justifiait son maître d'imputations odieuses, et ensuite parce qu'il avait trait à des événements dont son pays natal avait été le théâtre, et qui sait, regrettant peut-être en sa qualité de collaborateur, que le fruit de tant de peines fut perdu pour la postérité, se mit à la recherche du manuscrit égaré et finit par le découvrir ; mais selon toute probabilité, ce fut seulement dans les premières années du seizième siècle.

Les renseignements qu'on vient de lire sur la personne d'Onufrius, donnent de ses capacités une opinion très favorable, et montrent son caractère sous un jour des plus sympathiques. Cet homme devait être doué d'une grande énergie et d'une fermeté peu commune. Souvent il fait preuve d'un véritable courage. De plus, il est toujours sincère, loyal, dévoué ; on le sent incapable

(1) Cette épitaphe, tirée d'UGHELLI, *Italia sacra*, Venise, 1720, t. VII, p. 154, a été reproduite par M. DE RAM, *Documents*, p. XVII.

d'une action basse, et les accusations dont il fut l'objet ne résistent pas à cette impression. Les peines qu'il s'est données pendant sa longue et difficile mission, les déboires, les fatigues, les souffrances qu'il a endurées pour épargner à nos ancêtres et à notre vieille Cité une effroyable catastrophe, l'esprit de conciliation et de paix, le profond amour du bien qui ne cessèrent de l'animer, le dévouement et l'abnégation dont il fit constamment preuve, doivent rendre sa mémoire chère aux Liégeois. A ce titre déjà, notre publication sera accueillie avec faveur par nos concitoyens. Elle le sera encore pour un autre motif : c'est qu'elle nous donne sur un des faits les plus mémorables de nos annales, des renseignements que l'on chercherait vainement parmi les nombreuses sources que l'on possède sur cette époque et que j'ai énumérées plus haut. Enfin, si jamais document fut d'une authenticité indiscutable, c'est bien celui-ci, puisque l'auteur, merveilleusement placé pour bien voir, ne relate que ce dont il a été témoin, et raconte, pour ainsi dire, jour par jour, sa propre histoire.

Certes, il eut été préférable de faire connaître le texte même de la relation d'Onufrius. Mais, par une étrange fatalité qui semble s'attacher aux mémoires justificatifs du légat, de même que le poème d'Ange de Viterbe fut longtemps perdu, la relation originale d'Onufrius est aujourd'hui égarée. En 1818, un célèbre historien danois, le Dr H. Fr. J. Estrup, conseiller d'Etat, la découvrit chez un libraire de Rome. En homme habitué à juger, du premier coup,

de l'importance d'un document, M. Estrup en fit l'acquisition. De retour chez lui, il l'étudia de plus près, la compara avec d'autres sources contemporaines, et acquit bientôt la conviction qu'elle contenait, au point de vue de l'histoire, des données précieuses, inconnues jusqu'à ce jour. Il s'entoura alors de tous les renseignements qu'il put recueillir et publia, en 1828, dans les *Annales historiques, littéraires et artistiques du Nord* (1), un travail étendu basé sur la relation du légat.

Cette étude attira vivement l'attention du public lettré de la Belgique (2), et lorsque notre Commission royale d'histoire fut instituée dans le but de mettre au jour les sources de nos Annales, la relation d'Onufrius fut de suite désignée comme devant y figurer au premier rang. C'est M. A. Borgnet qui, le premier, en 1856, fit des démarches pour obtenir en communication le texte original. Il s'adressa à M. Ch.-Chr. Rafn, membre de l'Académie royale de Belgique, qui lui-même pria M. C.-F. Wegener, vice-président de la Société royale des antiquaires

(1) *Nordisk Tidskrift for Historie, Literatur og Konst, udgivet af Christian Molbech*, t. II, pp. 169-218 et 329-351. Ce travail a été réédité dans les Œuvres complètes d'Estrup, *Estrups samlede Skrifter*, Copenhague, 1851, t. II, pp. 405-480. C'est M. Engelstoft, évêque d'Odensée et parent de M. Estrup, qui a soigné cette édition.

(2) Et aussi de la France. M. Férussac en rendit compte dans le *Bulletin des sciences historiques*, Paris, 1829, t. XIII, p. 381. Cette collection ne se trouve pas en Belgique ; c'est ce qui explique l'erreur que j'ai commise dans le *Bull. de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. IX, p. 462, en disant qu'il existe un manuscrit de la relation d'Onufrius à Rome.

du Nord et archiviste intime du royaume de Danemarck (1), et M. le professeur Aug. Rothe, de Sorö, de s'occuper de cette affaire. Malheureusement, le Dr Estrup était mort depuis 1846, et les recherches les plus obligeantes pour découvrir le manuscrit restèrent sans résultat.

A la fin de l'année 1858, M. Fr. Schiern, professeur d'histoire à l'Université de Copenhague, présenta spontanément ses services pour se livrer à de nouvelles investigations (2). Son offre fut acceptée avec empressement, mais sans doute il ne réussit pas dans ses recherches, car on n'en eut plus de nouvelle.

Chargé, en 1876, de présenter à la Commission d'histoire un programme pour la formation d'un corps de chroniques liégeoises inédites, je m'occupai à mon tour du Commentaire d'Onufrius et, grâce à la bienveillante intervention de M. le chevalier F. de Bertouch, veneur de la cour de S. M. le roi de Danemarck, qui habite notre pays, M. Wegener s'occupa de nouveau du même objet. Il supposa que le manuscrit pourrait se trouver dans les châteaux de Kongsdal en Sélande ou de Skaffögaard en Jutlande, appartenant tous deux à la famille Estrup, mais ses recherches demeurèrent encore une fois infructueuses.

Puisque donc il semblait évident qu'il fallait renoncer à mettre la main sur le texte original du

(1) Auteur d'une Vie de Charles le Bon, comte de Flandre.

(2) Voy. les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. XII, p. 17, et 3e série, t. I, p. 290.

légat, il nous restait à mettre à profit l'analyse que M. Estrup en avait faite. Déjà M. Borgnet avait eu cette pensée et, à cet effet, il en avait fait faire, par M. le Dr Liebrecht, la traduction littérale. Après avoir remanié ce premier travail, je sollicitai et obtins de S. Exc. M. Jacques B.-S. Estrup, président actuel du Conseil des ministres du Danemark, et fils du conseiller d'Etat, l'autorisation d'en faire l'objet d'une publication pour la Société des Bibliophiles liégeois. Puis, grâce aux bons offices de M. de Bertouch et de son cousin S. Exc. M. le baron de Rosenörn-Lehn, ministre des affaires étrangères, je fus mis en rapport avec un employé de ce ministère, qui voulut bien vérifier l'exactitude de la traduction.

Pour payer toutes mes dettes de reconnaissance, je dois ajouter que, n'ayant pas trouvé dans les bibliothèques de Namur les livres dont j'avais besoin pour ma préface et pour ajouter au texte de M. Estrup quelques notes indispensables (1), j'ai eu recours à l'obligeance de mes bons amis le chevalier C. de Borman, à Schalkhoven, M. Jules Petit, de la Bibliothèque royale, le baron Adrien Wittert, à Bruxelles, H. Helbig et le Dr Alexandre, archiviste provincial, à Liége, qui tous, répondant à mon appel avec un empressement dont je ne saurais assez les remercier, ont rendu ma tâche beaucoup plus facile.

(1) Les notes que j'ai cru devoir joindre à celles de M. Estrup sont précédées d'un astérisque.

Lutte de la Cité de Liége contre les ducs de Bourgogne et destruction de cette ville, en 1468, d'après les Rapports du légat Onufrius, par le Dr H.-F.-J. Estrup.

Aujourd'hui que certains hommes d'état rivalisent de zèle pour faire connaître au monde leur caractère public par des Mémoires qui trouvent immédiatement des milliers de lecteurs bénévoles, il ne sera peut-être pas sans intérêt de tirer de quelques manuscrits que j'ai découverts chez un bouquiniste de Rome, les Rapports d'un légat apostolique du quinzième siècle, intitulés : *Ad beatissimum Pont. Max. Paulum II, Honofrii, Tricariensis episcopi, de rebus in sua legatione germanica gestis, et civitatis Leodiensis excidio, commentarium primum.* Il existe, dans les archives du Saint-Siége, beaucoup de Rapports semblables, qui n'ont été utilisés que par Baronius et par quelques autres historiographes privilégiés; mais le nombre des documents de ce genre qui, comme celui-ci, ont franchi l'enceinte du Vatican pour s'aventurer au dehors et affronter la pleine lumière, est fort restreint. Le Mémoire d'Onufrius, pour autant du moins que j'ai pu m'en assurer, n'est connu que de moi et de mon bouquiniste ; et, bien qu'il ne vaille guère la peine d'être imprimé dans son intégrité, il mérite toutefois d'être rendu public par un résumé fidèle.

C'est ce résumé que j'ai tâché de faire, en respectant le style sans prétention de l'auteur, mais en le débarrassant d'une insupportable exubérance de mots et de phrases inutiles ; tout en conservant scrupuleusement l'exposé des faits dans l'ordre où ils se présentent, j'ai rejeté les circonstances de minime importance et raccourci les longs discours en latin barbare. De plus, j'ai fait précéder la relation de notre légat d'une introduction, et je l'ai comparée avec d'autres récits contemporains, quelquefois pour suppléer à ce qui lui manque, mais plus souvent pour la rectifier.

Le Commentaire d'Onufrius se rapporte à Louis XI, roi de France, à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et au sac de la ville de Liége auquel ces deux princes assistèrent. Cet événement frappa l'Europe de stupeur ; de nos jours encore, il est mis en scène sous différentes formes, par des historiens et des poëtes (1) qui, tous, juchés sur les épaules de Philippe de Commines, apprécient de ce point de vue partial les hommes et les choses. Onufrius, qui habitait Liége à cette époque, et qui fut activement mêlé aux événements de son temps, a voulu, lui aussi, apporter son contingent à la juste appréciation des faits. Paul Emile, historien presque contemporain (2), Philippe de Commines, dans ses Mémoires (3), et, sur l'autorité de ceux-ci, Villaret

(1) * J'ignore à quelles œuvres poétiques M. Estrup fait ici allusion. Mais, postérieurement, l'épisode du sac de Liége a encore été exploité à différentes reprises par les littérateurs : A. Rastoul de Mongeot, *Liége et Franchimont*, drame en 3 actes, in-12, Liége, 1842 ; Ch. Stappers, *Louis XI et Charles le Téméraire à Péronne, Épisode historique en vers*, in-8°, Liége, 1856 ; Al. Pirotte, *Brusthem ou Liégeois et Bourguignons*, in-12°, Liége, 1851. — Les romanciers aussi se sont emparés de cet évènement célèbre ; est-il besoin de rappeler le Quentin Durward de sir Walter Scott ?

(2) *De rebus Francorum, ad a.* 1468.

(3) *Collection de Mémoires*, par Petitot, Paris, 1819-20, tome XI, p. 493.

ET GARNIER (1), accusent Onufrius d'avoir excité les Liégeois à la révolte contre leur prince dans le but de devenir lui-même évêque de Liége, outrepassant ainsi les pouvoirs qu'il avait reçus du pape. Selon eux, Charles le Téméraire aurait permis à ses soldats, qui avaient fait le légat prisonnier, de le mettre à rançon comme un simple marchand de la Cité, pourvu qu'il semblât ignorer le fait : car, autrement, il n'aurait pu, par égard pour le pape, se dispenser de faire faire réparation à son représentant. Mais d'autres auteurs contemporains et des écrivains plus récents, notamment le cardinal JACQUES PICCOLOMINI dans ses *Commentaires sur les événements de son temps* (2) JEAN DE TROYES, OLIVIER DE LA MARCHE et ROBERT GAGUIN (3), sont muets à cet égard et ne rapportent rien qui puisse entacher l'honneur d'Onufrius. Nos lecteurs, en parcourant sa relation, concevront probablement aussi une opinion favorable du légat. Si donc ses Mémoires n'avaient pas d'autre titre à la publicité, celle-ci se justifierait encore par le droit que tout personnage historique méconnu peut revendiquer d'être placé dans son vrai jour et d'exiger de la postérité, dont les jugements sont plus équitables que ceux des contemporains, la révision de son procès.

Dans le récit qui va suivre, partout où je ne cite pas d'autres auteurs, c'est Onufrius lui-même qui m'a servi de guide.

(1) *Histoire de France*, tome XVII, p. 299. — * Villaret, né à Paris, était directeur de théâtre, à Liége, en 1756. Il s'adonna ensuite à l'histoire.

(2) FREHERI *Scriptores rerum Germanicarum*, tome II, pp. 271 et suiv.

(3) *Historia Francorum*, éd. de Paris, 1528.

⁂

Jean de Heinsberg abdiqua l'évêché de Liége en 1455; Louis de Bourbon, allié à la maison royale de France et à celle de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fut désigné pour lui succéder (1). La confirmation de Louis rencontra à Rome une certaine opposition, car n'ayant encore que vingt ans (2), il lui manquait l'âge canonique (3). D'un caractère trop orgueilleux et de mœurs trop mondaines, il était peu apte à gouverner l'Eglise de Liége, qui, de la part de Rome, était l'objet d'une faveur toute spéciale. Suivant la devise qui ornait les armoiries de la Cité, elle était « la fille unique de l'Eglise romaine (4). » Liége était un des plus vastes et des plus riches évêchés de la Chrétienté. Les églises et les couvents de la ville étaient au nombre de trois cents et, chaque jour, au dire de Philippe de Commines, on y célébrait autant de messes qu'à Rome même. Outre sa capitale, qui comptait une population de cent et vingt mille habitants (5), la principauté épiscopale

(1) * Louis de Bourbon était fils de Charles, duc de Bourbon, et d'Agnès, fille de Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Le comte de Charolais avait épousé, en premières noces, sa sœur, Isabelle de Bourbon.

(2) * Selon Zantfliet et d'autres chroniqueurs, il était âgé d'environ dix-huit ans.

(3) *Piccolomini comm.*, FREHER, *loc. cit.*, II, p. 271.

(4) *Legia Romanæ ecclesiæ unica filia.* C'est pour ce motif, ainsi qu'on le verra plus loin, que les Liégeois désignaient Onufrius comme représentant du pape, leur maître. — * La devise exacte de l'Eglise de Liége était : *Sancta Legia, Romanæ ecclesiæ filia.*

(5) PICCOLOMINI, l. c., p. 278. — * Dans ce chiffre étaient sans doute compris les habitants de la franchise et de la banlieue, car aujourd'hui que la ville a pu s'étendre en tous sens par suite de la démolition de ses remparts, elle ne compte que 130,000 habitants. Cfr. HENAUX, *Histoire du pays de Liége*, tome II, p. 89, note 1.

comprenait encore vingt-trois villes importantes (1), douze cents villages et bourgades et cinquante-deux abbayes. L'évêque, prince de l'Empire, pouvait, au besoin, mettre sur pied trente mille hommes. Il avait, avec son clergé, une part dans les richesses que produisait un sol fertile, notamment dans les mines de Dinant (2) et de Franchimont; il bénéficiait de l'esprit industrieux de son peuple et de la situation de ses États, si favorable au commerce, sur les bords d'une eau navigable. Liége, par elle-même, était une ville très forte : d'un côté, ses murailles s'appuyaient sur un des prolongements les plus avancés des Ardennes (3), et de l'autre, leur pied baignait dans le fleuve. Celui qui avait en mains les clefs de Liége, de Huy et de Dinant, pouvait se considérer comme maître de toutes les contrées arrosées par la Meuse.

Tous ces avantages faisaient que l'évêché de Liége était

(1) A l'occasion de la sentence de Paul II, de l'an 1465, Onufrius ne cite que les villes suivantes comme se trouvant sous la juridiction de l'évêque : Liége, Saint-Trond, Hasselt, Loscastrum, Beringen, Maeseyck, Stoekem, Bilsen, Brée, Tongres, Herck, et le comté de Looz. Mais on verra plus loin que cette liste n'est pas complète; car, d'après l'article 7 de la paix de 1467 conclue avec Charles le Téméraire, les villes de Franchimont, Huy, Dinant, Maestricht en partie, Hasbain, Thuin et Couvin appartenaient aussi à l'évêché de Liége. — * Les bonnes villes du pays de Liége étaient : Saint-Trond, Tongres, Beeringen, Bilsen, Hamont, Hasselt, Herck, Looz, Peer, Brée, Maeseyck et Stockheim, pour la partie flamande ; Waremme, Huy, Ciney, Dinant, Châtelet, Couvin, Fosses, Thuin, Verviers et Visé, pour la partie wallonne. *Los castrum* était Looz ; *Franchimont* était un château fort ; *Maestricht* était possédé par indivis entre l'évêque de Liége et le duc de Brabant ; *Hasbain* ou *Hesbaie* était le nom d'un quartier ou division territoriale de la principauté.

(2) * La ville de Dinant était célèbre par ses batteurs de cuivre ; mais elle tirait la matière première de l'étranger.

(3) * Les collines de la vallée de la Meuse, à Liége, sont isolées et ne se rattachent à aucun système orographique.

considéré comme un des plus beaux fleurons de la tiare du pape, et que le duc de Bourgogne — dont les terres entouraient déjà de toutes parts la principauté — aurait bien voulu en orner sa propre couronne. Si donc il parvenait à placer sur le siége épiscopal un membre de sa famille et réussissait à séculariser l'évêché, le chemin se trouvait tout frayé pour arriver à la suzeraineté de ce pays. Déjà antérieurement, plusieurs évêques, en s'appuyant sur l'influence de la maison de Bourgogne, avaient cherché à se transformer en princes temporels (1) ; mais toujours ils avaient rencontré une opposition invincible dans le clergé, et surtout dans la bourgeoisie qui croyait, à bon droit, ses libertés mieux en sécurité sous la crosse épiscopale que sous un sceptre temporel ; de plus, elle craignait et haïssait les Bourguignons.

Jean de Heinsberg, le prédécesseur immédiat de Louis, avait été soupçonné d'entretenir avec les ducs de Bourgogne des relations dans le sens que nous venons d'indiquer, relations indignes du caractère dont il était revêtu. Ce n'était donc pas seulement à cause de son extrême jeunesse que les papes Calixte III et Pie II (2) hésitaient à donner l'investiture à Louis de Bourbon, mais encore parce qu'il était le propre neveu de Philippe le Bon — fils de sa sœur — et recommandé par lui. Mais, la chute de Constantinople et les succès du Croissant dans l'Europe Orientale présentaient des dangers bien autrement menaçants que le

(1) Robert Gaguin, *Hist. Francor.*, édit. 1528, p. 198. — * Le seul évêque de Liége auquel on ait prêté des intentions semblables, avant Louis de Bourbon, est Henri de Gueldre. Mais de son temps il n'était pas encore question de la maison de Bourgogne.

(2) * Calixte III mourut le 6 août 1458. Pie II, dont le nom de famille était Eneas Sylvius Piccolomini, fut élu le 19 août.

projet formé par le duc de Bourgogne de planter sur une église cathédrale sa croix de Saint-André. Philippe le Bon mit fin aux hésitations de Pie II en promettant une croisade contre les Turcs (1) ; cette promesse ne fut remplie que plus tard et très mollement ; mais, en attendant, Louis de Bourbon fut proclamé évêque de Liége (2).

Bien que Louis fut assez instruit pour un prince, il ne possédait aucune des qualités indispensables à un prêtre ; il était mondain, d'un caractère faible et emporté (3). De suite il entra dans les vues de son protecteur, le duc de Bourgogne, et commença par chercher querelle aux bourgmestres et au Conseil de la Cité ainsi que des autres bonnes villes de l'évêché, au sujet de la juridiction temporelle (le *merum et mixtum imperium*), qu'il prétendait concentrer toute entière dans sa personne, tandis que, d'après la coutume, elle ne lui appartenait qu'en partie (4). Quelques années plus tard, ayant atteint l'âge canonique, il refusa de se faire consacrer et ajourna cette obligation pendant plus de dix ans. Durant cette longue période de temps, il ne célébra pas la messe en public (5). Les Liégeois, non sans raison, voyaient dans cette attitude la

(1) * Dès qu'il fut élu pape, Pie II chercha à provoquer une ligue générale des princes chrétiens contre les Turcs qui menaçaient d'envahir l'Europe.

(2) * La bulle de confirmation arriva à Liége le 10 mai 1456. Louis fit sa joyeuse entrée dans sa capitale le 13 juillet.

(3) Il est autrement apprécié, d'après Amelgard, par DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne*, Paris, 1826, t. IX, p. 55 : « Il n'y avait pas de prince plus doux, plus patient, un évêque plus indulgent et plus charitable que Louis de Bourbon. Si les gens sages lui faisaient quelque reproche, c'était d'encourager son peuple à la sédition par sa trop grande bonté. »

(4) * Sur cette question, voyez HENAUX, *Histoire du pays de Liége*, t. II, pp. 76 et suiv.

(5) * Il ne la célébra même pas en particulier, puisqu'il n'était pas prêtre.

preuve qu'il nourrissait le projet de les façonner au joug temporel, sous la protection et la suzeraineté de la maison de Bourgogne (1). Il semble même que quelques chanoines et particulièrement l'archidiacre Robert (2), favorisaient les prétentions de l'évêque, soit qu'ils eussent été gagnés en secret, soit qu'ils préférassent devenir les ministres d'un prince temporel que d'être ceux d'un serviteur de l'Eglise. Mais ils s'attiraient par là la haine des bourgeois.

A une époque plus reculée du moyen-âge, alors que la liberté communale, protégée par les princes eux-mêmes, luttait contre l'aristocratie féodale, les Liégeois avaient obtenu ou s'étaient arrogé de nombreux priviléges ; ils s'étaient, pour ainsi dire, retranchés derrière les constitutions de leurs métiers et de leurs corporations qui, presque nulle part, n'étaient aussi puissamment organisés que chez eux. Ils possédaient un régime communal qui ne laissait au souverain que peu d'influence sur les affaires de la Cité. Aussi, les évêques étaient-ils devenus jaloux d'une liberté qu'eux-mêmes avaient autrefois favorisée ; de leur côté, les bourgeois étaient fiers des corporations et des privilèges qui assuraient le maintien de leurs droits civils. Ils comptaient sur l'appui des princes voisins, particulièrement sur celui des rois de France qui ne pouvaient rester spectateurs indifférents de la puissance croissante de la maison de Bourgogne. Ils se fiaient aussi à la solidité de leurs remparts et à l'excellente position stratégique de la Cité, protégée, comme nous l'avons dit, d'un côté par de hautes collines, de l'autre par la Meuse. Mais aussi,

(1) PICCOLOMINI, *loco citato*.

(2) * Robert de Morialmé. Voyez DE THEUX, *Le chapitre de St-Lambert à Liége*, t. II, p. 270. Cfr. ANGE DE VITERBE, dans *l'Ampliss. coll.*, IV, 1442.

la conscience de leur liberté, le sentiment de leur force et de leurs richesses, les rendaient turbulents et orgueilleux. De plus, les factions et les partis ne manquaient pas dans une ville où la hiérarchie était opposée à la démocratie, la noblesse à la bourgeoisie, et où les métiers se trouvaient souvent en hostilité les uns avec les autres.

Ce qui doit le plus nous étonner dans les troubles qui suivirent, c'est que l'empereur, qui avait l'évêché de Liége sous sa mouvance, ne se soit pas efforcé de rétablir la paix et de détourner, par son intervention, la ruine de la ville. Frédéric III occupait alors le trône impérial ; prince faible et sans caractère, il était tantôt l'ami tantôt l'ennemi de Charles le Téméraire ; aussi ne songea-t-on même pas à implorer sa protection.

Les premiers résultats de la querelle entre l'évêque et ses villes furent des scènes de violence, des bannissements, des confiscations, des pillages et des meurtres. Quoiqu'il n'eut pas encore reçu la consécration épiscopale, Louis excommunia la Cité (1). En 1463, il eut recours à l'arbitrage de Louis XI, pour terminer ces dissentiments ; mais, bientôt après, il récusa lui-même ce juge qu'il avait spontanément choisi, pour se tourner vers Philippe le Bon ; celui-ci lui accorda aussitôt son appui. A Liége, un parti qui comptait dans son sein quelques membres du Chapitre, élut évêque Marc, margrave de Bade, en opposition avec Louis (2). Mais la peur des Bourguignons chassa ce nouveau prélat de la ville (3).

Telle était la situation lorsque Onufrius fut envoyé pour

(1) * L'interdit fut lancé le 29 octobre 1461. Voy. DE RAM, *op. cit.*, p. 484.

(2) * La déchéance de Louis de Bourbon fut proclamée par les Etats le 22 mars 1465. Marc de Bade fut élu évêque deux jours après.

(3) * Marc abandonna les Liégeois le 4 septembre 1465, au siège de Fauquemont.

la première fois à Liége ; Philippe le Bon et Louis de Bourbon n'ayant osé, dans une affaire aussi délicate, faire abstraction de l'autorité du pape, s'étaient adressés au Saint-Siége. Pie II se croyait alors sur le point d'atteindre le but qu'il ne cessa de poursuivre pendant les dernières années de sa vie, à savoir de mettre le duc Philippe à la tête d'une croisade nombreuse contre le sultan Mohamed II ; aussi évitait-il de froisser les Bourguignons. Il avait, en conséquence, envoyé Pierre, son *auditor causarum Sedis apostolicæ* (1), pour s'informer du différend et tâcher, pendant l'instruction de l'affaire, sinon de rétablir la paix, au moins d'apporter quelque adoucissement à l'interdit. Le débat devait, du reste, être soumis à la cour de Rome pour recevoir une décision en dernier ressort. Pierre procéda d'abord seul à l'enquête ; plus tard, il s'adjoignit un assistant dans la personne d'Onufrius, romain de la famille de Santa-Croce, évêque de Tricaria dans le royaume de Naples (province actuelle de Basilicate), et qui, précisément à cette époque, avait été envoyé comme légat à Mayence, pour aplanir quelques difficultés en Allemagne.

Après avoir longtemps, mais inutilement, travaillé à amener un accord à l'amiable, Pierre se vit enfin obligé de traiter l'affaire suivant des règles plus strictes. Les Liégeois s'étaient engagés, sous peine d'une amende de trente mille florins du Rhin, à ne commettre aucune hostilité pendant toute la durée du procès ; cependant, sous prétexte de venger la captivité de quelques bourgeois, ils démolirent le château de Reydened (2). Pierre n'hésita pas, non-seulement

(1) * Pierre Ferrici arriva à Aix-la-Chapelle vers la fin de mars 1463. Sa légation est donc antéreure aux faits qu'on vient de lire.

(2) * Bouille, *Histoire de la ville et pays de Liége*, t. II, p. 76, donne à ce château le nom de *Reya* ou *Reyta*, et dit qu'il fut assiégé le 26 juin 1464. C'est

à leur faire payer l'amende, mais à les frapper d'interdit.

Pendant ces négociations, Pie II vint à mourir, en l'an 1464 (1), et Paul II, son successeur, qui tenait aussi à la croisade contre les Turcs et par conséquent à l'amitié de Philippe, invita Pierre à lui faire son rapport. Il fixa ensuite aux deux parties un terme de quatre mois pour conclure un accommodement. Mais on ne put s'entendre, et malgré les menaces des autorités, tant ecclésiastique que séculière, les hostilités continuèrent de part et d'autre. Alors Paul II, à la date du 23 décembre 1465, rendit une sentence entièrement favorable à l'évêque et par laquelle il décernait, à lui et à son Eglise, une souveraineté inviolable, ainsi que les juridictions temporelle et spirituelle, le droit de nommer les membres des tribunaux dans la Cité de Liége, le comté de Looz et toutes les villes de l'évêché en lutte avec le prince ; elle statuait encore que les bourgmestres, le Conseil et les maîtres jurés des métiers desdites villes n'avaient aucun droit de participer à cette souveraineté, ensemble ni séparément, et que les empiètements faits jusqu'alors sur l'autorité de l'évêque étaient contraires aux lois. Le pape se réservait de fixer le taux des indemnités pour les violences commises et les dommages causés ; mais, en attendant, il imposait aux Liégeois l'obligation de payer cinquante mille florins du Rhin pour la

Rheidt, sur la Neers, aux environs de Gladbach, appartenant à Jean d'Arendael. Les Liégeois partent par la Meuse le 26 juin et arrivent à Rheidt le 4 juillet. La garnison, forte de 130 hommes, en l'absence du seigneur, demande une trève de huit jours et se rend le 11 juillet ; le château est pillé pendant deux jours, puis incendié. Pour les détails, voir CHAPEAVILLE, III, 139 ; JEAN DE LOOZ. p. 21 ; ADRIANUS DE VETERI BUSCO, dans l'*Ampliss. coll.*, IV, 1263. Le baron DE CHESTRET, dans la *Revue de numismatique belge*, 1873, 5me série, tome V, pp. 87-92, résume le récit de ces chroniqueurs.

(1) * Dans la nuit du 15 au 16 août, à Ancône, s'étant mis lui-même en route

guerre contre les Turcs, se refusant à lever l'interdit qui pesait sur eux jusqu'à ce qu'ils eussent acquitté leur dette (1). Cette sentence sévère ne reçut point son exécution.

Durant la guerre impie que Louis XI avait soutenue contre son père, il avait trouvé asyle à la cour de Bourgogne. Mais la raison d'état bannissait alors de la mémoire de Louis, devenu roi, le souvenir des bienfaits qu'il avait reçus lorsqu'il n'était que dauphin. Il attira auprès de lui le comte de Charolais, connu dans la suite sous le nom de Charles le Téméraire, et entretint entre lui et son père, Philippe le Bon, une hostilité de nature à amener l'humiliation de l'un et de l'autre. Dans ce but, il prit ouvertement le parti des seigneurs de Croy, qui jouissaient auprès de Philippe d'une grande faveur et qui, par là-même, étaient de la part de son fils l'objet d'une antipathie et d'une jalousie profondes. Aussi Charles conçut-il pour son prétendu protecteur une haine implacable, qu'il cachait sous les dehors de l'amitié. Philippe le Bon, qui pénétrait les desseins de Louis, consentit volontiers à ce que Charles satisfit sa soif de vengeance en entrant dans la Ligue du bien public que le duc de Bretagne, le propre frère du roi et d'autres puissants vassaux de la couronne de France avaient formée contre le despotisme du roi. Celui-ci, pour parer à ce danger imminent, chercha d'abord à diviser les forces de l'ennemi, et, afin d'empêcher les Bourguignons d'opérer leur jonction

pour la croisade. Paul II, élu le 31 août, fut consacré le 16 septembre. Il continua la guerre contre les Turcs.

(1) * J'ai publié la *Pauline* dans le *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, 1re série, t. I, p. 602. Cette sentence arriva trop tard pour apaiser les esprits, puisque Louis de Bourbon avait été déclaré déchu et que les Liégeois s'étaient alliés à la France.

avec le duc de Bretagne, s'efforça de leur jeter sur les bras une guerre avec Liége (1). Il n'était pas besoin, pour y réussir, de beaucoup de diplomatie ni d'efforts. Louis promettait toujours aux Liégeois des secours considérables, mais ne les fournissait que dans une très faible mesure, afin de prolonger d'autant plus une guerre qui lui était si utile (2). En conséquence, lorsque l'armée bourguignonne, sous les ordres de Charles, se trouva au cœur même de la France, les Liégeois saisirent l'occasion pour commencer les hostilités. Au plus fort de l'hiver, ils pillèrent et ravagèrent les États du duc voisins de leurs frontières. Philippe le Bon ayant réuni quelques troupes sous les ordres de son général Philippe de Horne, celui-ci battit les Liégeois près de Montenack (3). Vincent, comte de Meurs, et Jacques, comte de Heuxne (4), accoururent aussitôt à Bruxelles pour demander à Philippe le Bon de mettre fin à cette guerre désastreuse. Ils réussirent à négocier un traité de paix qui fut signé à Saint-Trond le 22 décembre 1465, c'est-à-dire la veille même du jour où Paul II avait prononcé sa sentence, et

(1) * Les ambassadeurs de Louis XI arrivèrent à Liége le 23 mai 1465 L'alliance entre la France et les Liégeois fut signée le 17 juin, et, le 30 août, Marc de Bade déclara la guerre aux Bourguignons.

(2) Voyez l'introduction des *Mémoires* de PHILIPPE DE COMMINES et ces *Mémoires* eux-mêmes, dans PETITOT, *Collection de Mémoires*, t. IX, pp. 233 et 433.

(3) OLIVIER DE LA MARCHE, *Collection de Mémoires*, t. X, 247. — * La rencontre de Montenaeken eut lieu le 20 octobre 1465. Montenaeken est une dépendance de la commune de Vroenhoven, dans la province de Limbourg, à 26 kilomètres de Hasselt.

(4) Je ne puis lire autrement ce nom dans mon manuscrit. — * Vincent comte de Meurs et de Saerwerden, et Jacques comte de Horne et du St-Empire, seigneur d'Altena, de Weert, etc., remplirent souvent l'office de négociateurs entre les Liégeois et les ducs de Bourgogne. Voyez mon *Cartulaire de Dinant*, t. II, p. 162.

ainsi, longtemps avant que les belligérants eussent pu en avoir connaissance. Les conditions de cette paix montrent combien le pape était en droit de se plaindre de ce que l'on n'eût pas attendu sa décision, après l'avoir demandée, car la paix de Saint-Trond plaçait entièrement la ville de Liége sous la dépendance du duc de Bourgogne. En effet, les Liégeois devaient, par des délégués et conformément à un cérémonial déterminé, demander pardon à Philippe et au comte de Charolais, son fils, qu'ils avaient particulièrement offensé ; pour expier la mort des Bourguignons qui avaient péri dans la lutte, il étaient tenus d'ériger une chapelle dans un endroit désigné par le duc et d'y faire dire des messes ; les habitants de Maestricht et d'une partie des environs de cette ville, qui se trouvaient à la fois sous la juridiction du duc et sous celle de l'évêque de Liége, étaient exempts de toutes ces obligations ; il était interdit aux Liégeois de conclure aucune alliance sans le consentement du duc et ils étaient obligés de briser celles qu'ils avaient formées antérieurement dans un but politique ; ils devaient reconnaître le duc et ses successeurs comme avoués *(guardianos et advocatos)* de l'évêché de Liége ; ceux-ci, en vertu de cette charge, devaient défendre les Liégeois dans leurs propriétés, leurs priviléges et leurs libertés, et prendre en mains l'administration du pays lorsque les habitants, pour prévenir des troubles, le requéreraient, ou lorsque les circonstances l'exigeraient ; dans ce dernier cas, les Liégeois seraient tenus de prêter aide et assistance à l'avoué ; le tout sans préjudice à la souveraineté de l'évêque et de ses successeurs sur la Cité de Liége, sur les villes de l'évêché et sur le comté de Looz. En retour de la protection que le duc leur accordait, les Liégeois devaient lui verser chaque année, en la ville de

Louvain, une somme de deux mille florins, sans compter, à titre d'indemnité, trois cent quarante mille florins une fois à payer, pour les dommages causés pendant la guerre ; de plus, le duc était autorisé à pénétrer librement dans le territoire de la principauté pour franchir la Meuse ; les monnaies bourguignonnes devaient avoir cours légal dans le pays ; il était interdit de construire de nouvelles forteresses, et enfin, les Liégeois promettaient de rentrer dans le devoir et d'obéir à l'évêque, leur seigneur légitime, auquel ils payeraient une amende à fixer de commun accord entre eux et lui (1).

La paix fut signée des deux parts. Cependant on en avait exclu Dinant, ville importante à cette époque et qui devait son opulence à ses nombreuses fabriques d'ustensiles de chaudronnerie (2). Les Dinantais avaient fait mourir un de leurs principaux bourgeois, Jean le Charpentier, pour avoir récemment négocié une paix entre eux et les Bourguignons (3). Mais leur plus grand crime aux yeux de Philippe. était peut-être d'avoir composé contre lui des chansons satyriques, de l'avoir pendu en effigie, ainsi que son fils le comte de Charolais, d'être entrés dans le territoire Namurois pour y porter leurs ravages, et d'avoir juré la destruction de la ville de Bouvignes.

Aussi, dès que Charles eut forcé Louis XI à conclure la

(1) * Voir le texte de cette paix dans le *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, 1re série. p. 590. Elle ne fut signée définitivement que le 23 janvier 1466, et fut seulement proclamée à Liége le 1er mars suivant.

(2) Commines, *Collection de Mémoires*, t. XI, p. 431.

(3) * Jean Carpentier, maître ou bourgmestre de Dinant, avait engagé ses concitoyens à se soumettre au duc de Bourgogne. Il fut pris et mené à Liége le 26 mars 1467. Louis de Bourbon et Charles le Téméraire le réclamèrent en vain. Il fut décapité sur la place du Marché le 11 août.

paix de Conflans (1), il amena, au mois de janvier 1466, ses troupes contre Dinant (2). Le duc Philippe lui-même, malgré son grand âge, se fit porter jusque là, voulant être témoin du sanglant spectacle qui se préparait. Charles commandait l'armée en personne, avec le maréchal de Bourgogne et le bâtard de Bourgogne, fils naturel de Philippe. L'artillerie de siége était sous les ordres du chevalier Pierre de Hagenbach, qui joue un grand rôle dans l'histoire de Charles le Téméraire (3) ; il la dirigea avec un tel succès que bientôt des brèches furent ouvertes dans les murailles. Les Liégeois avaient cru d'abord que Philippe se bornerait à faire payer des amendes ; mais voyant qu'il ne visait à rien moins qu'à détruire la ville, ils mirent des troupes sur pied pour voler à son secours. De leur côté, les Dinantais avaient compté sur l'appui de Louis XI, et c'est dans cette confiance, sans doute, qu'ils n'avaient pas craint de braver les Bourguignons. Mais la paix de Conflans liait les mains au roi de France ; il n'hésita pas, toutefois, à nouer des relations secrètes avec les Liégeois, et les engagea à secourir Dinant en son lieu et place (4). L'armée liégeoise ne put empêcher les Bourguignons de s'emparer de cette ville que Philippe, après l'avoir livrée au pillage, fit démolir de fond en comble, sans même épargner les églises ; tous les habitants qui tombèrent entre les mains des soldats bourguignons, furent égorgés, sans distinction d'âge ni de

(1) * Cette paix fut conclue le 5 octobre 1465.

(2) * Charles ne convoqua ses vassaux, pour aller faire le siége de Dinant, que pour la fin du mois de juillet 1466. Son armée arriva en vue de Dinant le 18 août.

(3) * Sur ce personnage, voyez DE BARANTE, *Hist. des Ducs de Bourgogne*, édit. de M. Gachard, t. II, pp. 417 à 433.

(4) JEAN DE TROYES, *Collection de Mémoires*, t. XIII, p. 348.

sexe (1). Un chevalier liégeois, Renaud de Rouvrai, sut, par d'habiles obstacles, empêcher le comte de Charolais d'attaquer les milices de la Cité, qu'il réussit à ramener saines et sauves (2).

Après cet échec, les Liégeois ne pouvaient faire autrement que de demander la paix ; ils l'obtinrent à peu près aux conditions antérieures : ils devaient fournir des ôtages au duc et s'en rapporter à lui pour terminer leur différend avec l'évêque ; ces conditions remplies, celui-ci était tenu de lever l'interdit.

Mais les Liégeois demandèrent qu'une vingtaine de bourgeois (3), aux conseils pernicieux desquels ils attribuaient leurs malheurs, et qui, après la dernière guerre, s'étaient réfugiés auprès de l'évêque, fussent à perpétuité bannis de la ville. Louis de Bourbon refusa énergiquement de souscrire à ces exigences: il ne consentit pas à lever l'interdit, et prétendit rentrer dans la Cité avec les bourgeois mis en

(1) * Le comte de Charolais entra dans Dinant, avec son armée, le 26 août 1466. La ville s'était rendue la veille.

(2) JEAN DE TROYES, page 345; PHILIPPE DE COMMINES, t. XI, p. 437; OLIVIER DE LA MARCHE, t. X, pp. 257 et suivantes. — * Renard de Rouveroi était maître ou bourgmestre de la ville de Liége, en 1466. Il remplit aussi à différentes reprises la charge de capitaine des milices liégeoises, et était gouverneur de Saint-Trond lorsque cette place fut assiégée par le duc de Bourgogne. Voyez ABRY, *Recueil des Bourgmestres de Liége*, pp. 165 et 175.

Il est avéré que les Liégeois ne vinrent pas au secours des Dinantais. Voyez JEAN DE HAYNIN.

(3) * Parmi lesquels Gilles Demet, ancien bourgmestre, qui fut arrêté le 20 janvier 1466 et exécuté à Liége le 1er mars. On voit que les évènements dont il est ici question se passèrent avant la prise de Dinant. Cfr HENAUX, II, 103 ; BOUILLE, *Hist. du pays de Liége*, II, 98.

accusation. De leur côté, les Liégeois ne voulurent céder sur aucun de ces points, et l'on se trouva dès lors, pour l'exécution de la paix, en présence des plus graves difficultés. Philippe et son fils intervinrent auprès de l'évêque pour l'engager à placer le bien public au dessus de ses intérêts privés et du sort d'une poignée d'hommes, et cela avec d'autant plus d'empressement que les Liégeois avaient, à cette condition, promis de se soumettre à son arbitrage. Mais ce fut en vain. Louis persista dans son refus, et lorsqu'enfin les alliés des Liégeois, désignés sous le nom de *compagnons des vertes tentes* (1), vinrent à leur secours au nombre de quatre mille et ravagèrent les environs de la Cité, Philippe envoya à Rome Guillaume, évêque de Tournay, et Jacques d'Ostende, provincial des Ermites augustins de Flandre, pour demander à Paul II de ratifier la paix et d'envoyer à Liége un légat agréable aux deux parties, afin qu'il put aplanir les difficultés, modérer les prétentions exagérées de l'évêque et venir en aide au duc pour obtenir la levée de l'interdit ainsi que le bannissement des bourgeois qui avaient encouru la haine de leurs concitoyens. Pour arriver à ces résultats, Philippe promettait d'appuyer le légat de tout son pouvoir.

Jacques se mit en route avant l'évêque de Tournay. Il n'était pas encore arrivé à Rome, que mourut, le 14 ou le 17

(1) Je suppose que les montagnards de Franchimont ou des Ardennes, ou ces compagnons mêmes, étaient des bourgeois de Liége dont la faction fut chassée de la Cité pendant les troubles précédents et qu'ils s'appelèrent ainsi à cause des ramées des Ardennes ; au moins ressort-il avec évidence de la relation d'Onufrius, que les compagnons des vertes tentes n'habitaient pas la ville de Liége. Ce parti forma, plus tard, l'élite des forces liégeoises. — * Voy. CHAPEAVILLE, *Gesta pontific. leodiens.*, t. III, p. 157, et cfr GACHARD, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. II, p. 435, note.

juin de l'année 1467 (1), Philippe le Bon, prince sage et libéral, riche et puissant, qui éleva la maison de Bourgogne à un haut degré de splendeur. Son fils et successeur, Charles le Téméraire, était trop irréfléchi pour profiter de la brillante situation que lui avait laissée son père et trop dominé par ses passions pour ne pas en abuser. La destruction de Dinant était le seul fait qu'on pût reprocher à Philippe; pour tout le reste, sa mémoire était bénie par ses sujets.

Paul II soumit au collége des cardinaux la demande que lui faisait le duc de ratifier la paix de Saint-Trond. Mais les cardinaux déclarèrent d'un commun accord qu'il fallait la repousser, surtout en ce qui concernait les articles relatifs à la souveraineté et à la juridiction de l'Église de Liége; d'ailleurs l'évêque, pas plus que son Chapitre et le clergé ni le peuple, n'avaient sollicité la confirmation de ce traité. Toutefois, pour ne pas exaspérer la maison de Bourgogne par un refus pur et simple, le pape résolut d'envoyer à Liége un légat *ex latere* chargé de ramener la concorde entre les partis, de lever l'interdit, de réintégrer les particuliers dans leurs biens et leurs dignités, de vaincre l'opposition par l'excommunication et même à l'aide du bras séculier, enfin, d'exhorter le duc à s'abstenir de toute hostilité contre l'Église, en se contentant de ses possessions actuelles déjà suffisamment vastes. Paul II chargea de cette mission l'évêque de Tricaria, Onufrius, dont il a été question plus haut, homme d'une prudence et d'une énergie éprouvées, et dont les intentions ont été, à tort, mises en suspicion par les historiens français et bourguignons. Son départ, fixé d'abord à la fin du mois d'août, dut être ajourné par suite de nouveaux désordres qui survinrent à Liége.

(1) Jacques du Clercq, *Collection de Mémoires*, t. XI, p. 117. — * Le duc Philippe mourut à Bruges le 15 juin 1467.

Les Liégeois, qu'en cette circonstance Olivier de la Marche appelle à bon droit « les ennemis de leur propre bonheur, » étaient indignés de ce que leur évêque ne voulait pas revenir dans la Cité (1) : ils attribuaient cette résolution à une influence hostile et ne se crurent pas liés plus longtemps par une paix dont la première condition était le retour de Louis à Liége. Ils voulaient, après la mort de Philippe, éprouver la fortune contre son fils. Aussitôt, ils formèrent le projet de s'emparer par surprise du château de Huy, où résidait l'évêque, et de le ramener à Liége. L'entreprise ne réussit qu'à moitié : Huy tomba entre leurs mains, mais Louis parvint à s'échapper (2); il chercha un asyle auprès du duc et ne se fit pas faute de l'exciter contre les Liégeois.

Déjà, Charles avait pris Saint-Trond (3), que Philippe s'était fait céder pour servir de boulevard à toute entreprise contre le Brabant. Il rassembla son armée; ses hérauts tenaient d'une main une épée nue, de l'autre une torche allumée, sinistre présage signifiant que le duc se proposait de mettre Liége à feu et à sang (4).

A cette nouvelle, Louis XI s'empressa de protester : les Liégeois, disait-il, contre lesquels ces hostilités étaient dirigées, étaient ses alliés ; mais, en secret, il s'engagea à les sacrifier si le duc lui laissait pleine liberté d'agir contre le duc de Bretagne. En réponse à cette proposition, Charles fit savoir au roi que les Liégeois avaient été les aggresseurs; qu'une bataille était imminente et aurait lieu avant trois

(1) * Depuis l'année 1458, Louis de Bourbon avait établi sa résidence à Huy, seule ville qui lui fût restée fidèle.

(2) * La ville fut prise dans la nuit du 16 au 17 septembre 1467.

(3) * Le 21 décembre 1465, suivant la relation inédite de Jean de Haynin.

(4) Jean de Troyes, *l. c.*, p. 360.

jours : s'il la perdait, il savait bien que les Français agiraient à leur guise ; mais s'il la gagnait, il était certain que Louis laisserait les Bretons en paix. Quelque courroucé qu'il fût contre les Liégeois, le duc se laissa persuader, par des conseillers généreux, de mettre en liberté les ôtages qu'ils lui avaient livrés en garantie de l'observation de la paix de Saint-Trond.

Au mois d'octobre de l'année 1467, Charles, à la tête d'une armée nombreuse, parut devant la ville de Saint-Trond, dont la garnison était commandée par un homme de grande expérience, le chevalier Renaud de Rouvrai (1). Le chevalier Baré (2), de Liége, accourut à son secours avec trente mille hommes, mais parmi lesquels on ne comptait que cinq cents cavaliers. Il existait dans le pays de Liége une tradition selon laquelle aucun ennemi ne franchissait la rivière de Hasbain (3) sans éprouver une défaite ; les Liégeois firent eux-mêmes l'expérience de l'exactitude de ce dicton.

(1) * Voyez plus haut, page 17, note 2. Ce fut le 27 que Charles investit la ville. Il l'assiégea le 29, lendemain de la bataille du Brusthem.

(2) * Fastré Baré de Surlet, chevalier, maître ou bourgmestre de Liége en 1467. Il joua un rôle important dans les évènements qui sont racontés ici. Ce fut lui, notamment, qui fit mettre en accusation Gilles Demet et ses compagnons. (Voyez ci-dessus page 17, note 3.) Il périt à la bataille de Brusthem.

(3) * « Que nul ne passe le Habsbain, qu'il ne soit combattu le lendemain. » OL. DE LA MARCHE, édit. de Michaud et Poujoulat, p. 513-514. La Hesbaie, on l'a vu plus haut, était une division territoriale de l'ancienne principauté. La rivière à laquelle il est fait allusion ici, était le Geer ou Jaar, qui prend sa source à Lens-St-Remi dans la province de Liége, passe à Waremme, à Lens-sur-Geer, à Oreye, entre dans la prov. de Limbourg, passe à Otrange, Lowaige, Tongres, Mall, et revient dans la prov. de Liége. JEAN DE HAYNIN, plus exact qu'Olivier de la Marche, dit : « De mémore d'homme, on disoit qu'on n'avoit onques veu nuls gens d'armes estant passés outre la rivière de Gerre pour nuire ou pays, qui y séjournassent vingt-quatre heures sans estre combattus. »

Charles détacha douze cents hommes de son armée pour arrêter les troupes françaises qui, suivant la rumeur publique, accouraient au secours des Liégeois. On croit, en effet, que Louis XI avait donné l'ordre au brave Dammartin d'entrer en campagne avec deux cents lances et six mille archers (1). Mais ce renfort ne vint pas ou arriva trop tard; il paraît toutefois qu'un agent français se trouvait à Liége pendant toute la durée des négociations.

Le choc entre les Bourguignons et l'armée du chevalier Baré eut lieu, le 24 octobre, près du village de Bruischen, dans le voisinage de Saint-Trond (2). D'abord les Liégeois, quoique mal armés, remportèrent quelques avantages sur les archers ennemis, grâce à leurs longues hallebardes ; mais ils durent enfin céder devant les glaives bourguignons, laissant trois mille hommes — six mille, suivant Commines — sur le champ de bataille ; parmi les morts se trouvait le chevalier Baré. Trois jours après cette défaite, Renaud rendit la ville de Saint-Trond au vainqueur (3) ; pour échapper au pillage, tout le comté de Looz, Tongres et dix autres villes suivirent cet exemple.

Privée de ses alliés et de ses postes avancés, Liége se trouva réduite à ses propres forces. Charles vint asseoir

(1) Jean de Troyes, *l. c.* ; Robert Gaguin, *l. c.*, p. 263. Il faut remarquer, toutefois, que Dammartin paraît avoir lui-même nié le fait dans sa correspondance. Voyez une note au texte de Philippe de Commines dans la *Collection de Mémoires*, t. XI, page 445.

(2) C'est ainsi qu'Onufrius nomme cette localité; Olivier de la Marche l'appelle *Brustan* et Philippe de Commines *Brustein*. — * C'est Brusthem, à une demi-lieue S.-E. de Saint-Trond. La défaite des Liégeois à Brusthem eut lieu le 28 octobre. Voy. Gachard, *Coll. de documents inédits*, t. II, p 168. Jean de Haynin, dans sa relation inédite, donne une description très détaillée de la bataille.

(3) * Charles entra dans Saint-Trond le 7 novembre.

son camp près de l'abbaye de Saint-Laurent, sous les murs mêmes de la ville.

L'hiver approchait ; des pluies continues avaient changé en marais tous les environs. L'armée bourguignonne manquait de tout, tandis que la Cité était abondamment pourvue de défenseurs et de vivres. Si elle avait suivi le conseil de Raes de Lintre (1) et d'autres courageux citoyens, et résisté pendant quelques jours, Charles eût été obligé de lever le siége. Mais les Liégeois étaient divisés en plusieurs factions hostiles les unes aux autres : les partisans de l'évêque, rappelant la générosité avec laquelle le duc avait rendu les ôtages, firent décider qu'on lui remettrait les clefs de la ville, à la condition de ne pas la livrer au feu et au pillage. Au moment même où Charles entrait par une des portes, Raes de Lintre et ses partisans en sortaient par une autre (2).

Cette fois, c'était au vainqueur à fixer les conditions de la paix ; celles qu'il imposa furent plus dures encore qu'antérieurement. « Toute juridiction, de quelque nature qu'elle soit (3), dont la commune et les métiers se sont emparés, leur

(1) * Ou Raes de Heers. Raes de la Rivière, seigneur de Heers et de Lintre, chevalier, était le chef du parti populaire. Voyez Abry, *Recueil des Bourgmestres de Liége*, p. 170, et *Le Beffroi*, t. I, p. 88, article de M. Cam. de Borman.

(2) Jean de Troyes, *l. c.* ; Olivier de la Marche, t. X, pp. 272 et suiv. ; Philippe de Commines, t. XI, p. 440. —* Voyez Hénaux, *op. cit.*, t. II, pp. 152, 153.

(3) Savoir : 14 scabini, 12 electores, 12 generationes, 22 magistri civitatis, 12 jurati *des vinâves*, sc. quarteriorum civitatis et suburbiorum, 64 gubernatores ministeriorum mechanicorum, 16 commissarii, etc. — * Cette liste est incomplète et inexacte : les 14 échevins, présidés par le mayeur, constituaient le premier tribunal séculier du pays ; les 2 maîtres ou bourgmestres et 12 jurés formaient le magistrat de la cité ; les jurés des vinâves étaient préposés à la police des six quartiers de la ville ; les gouverneurs des 32 métiers exerçaient une juridiction sur leur corporation, etc. Le nombre et la dénomination de ces officiers municipaux ont, du reste, plusieurs fois varié.

est retirée ; elle ne peut être exercée que par l'évêque, au moyen d'échevins *(scabini)* nommés par lui ; ces échevins, qui prêteront serment entre les mains du duc en sa qualité de gardien et avoué de la ville, sont tenus de rendre la justice, non d'après l'ancien droit coutumier qui est déclaré aboli, mais suivant les lois écrites ; Liége s'étant rendue indigne d'avoir dans ses murs le siége du tribunal spirituel de l'évêque *(sedes episcopalis in curia spirituali)*, il sera transféré, du consentement de l'évêque et du Chapitre, dans trois villes ducales, savoir: Maestricht, Louvain et Namur ; à Liége, les priviléges des trente-deux métiers (1) et les confréries elles-mêmes sont supprimés ; la colonne appelée *le péron* (2), sera enlevée du Marché et devra disparaître des armoiries de la ville ; l'évêque et ses successeurs ne pourront percevoir les droits de transit sur la Meuse sans l'autorisation des ducs de Bourgogne ; ceux qui, sans attendre les effets de la clémence de Charles, ont quitté la ville, resteront bannis pour toujours et leurs biens seront confisqués au profit de l'évêque et du duc ; tous les fiefs appartenant aux ennemis du duc sont dévolus à l'évêque ; les objets enlevés dans les églises de Huy seront restitués; l'évêque sera indemnisé de tous frais pour les procès qu'il a soutenus, tant à Rome qu'ailleurs ; la sentence du pape au sujet des droits juridictionnels de l'évêque, sera confirmée. Les stipulations du traité de Saint-Trond rela-

(1) A Liége, tous les habitants, même étrangers, devaient acquérir la bourgeoisie s'ils voulaient jouir de quelque considération, et cette acquisition ne pouvait avoir lieu qu'en se laissant inscrire sur les rôles d'un métier ou corporation. PHILIPPE DE COMMINES, t. XI, p. 453, note 1. — * Voy. S. BORMANS, *Le bon métier des tanneurs de la cité de Liège*, pp. 136 et suiv.

(2) C'était une colonne en cuivre, surmontée de quatre statues. Elle fut transportée à Bruges. — * Voyez une gravure représentant le Péron dans ABRY, *Recueil des bourgmestres de Liége*, p. 187.

tives à une chapelle expiatoire, au titre d'avoué, au passage de la Meuse, etc., furent maintenues ; on y ajouta même plusieurs autres conditions humiliantes, notamment : que les Liégeois ne pouvaient déclarer la guerre, élever de fortification ni fabriquer des armes ou autres engins de guerre sans l'autorisation préalable du duc ; qu'ils démoliraient jusqu'à ras du sol leurs murailles, leurs portes et leurs tours ; qu'ils payeraient cent quatre-vingt mille florins d'amende et livreraient au bon plaisir du duc, pour expier les crimes de la ville, douze bourgeois à son choix. Quelques clauses ajoutées en faveur de Maestricht, affranchissaient en partie cette ville de sa dépendance à l'égard de l'évêché. » C'est à ces conditions onéreuses et cruelles que la Cité obtint la paix, le 18 novembre de l'année 1467 (1).

Louis de Bourbon et son Chapitre ayant jugé que l'Eglise de Liége se trouvait lésée par les dispositions relatives à la juridiction et à la suzeraineté du pays, demandèrent, sur ce point, l'observation complète de la sentence du pape. Mais Charles ne voulut pas entendre parler d'exception et exigea la ratification pure et simple de la paix telle qu'il l'avait dictée. La plupart des chanoines convinrent de s'en rapporter à la décision du Saint-Siége et rédigèrent secrètement un acte authentique, par lequel ils déclaraient n'avoir donné leur consentement que contraints et forcés. Cette protestation fut, secrètement aussi, remise plus tard au légat Onufrius, aussitôt après son arrivée à Liége.

Charles ne se contenta pas des sommes extorquées aux Liégeois. Il imposa aux villes alliées de la Cité toute espèce

(1) * Ces conditions furent acceptées par les Liégeois le 26 novembre. Le texte de la sentence se trouve dans le *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, 1re série, page 615.

de contributions, sous forme d'amendes, de dons, de vingtième denier (1), etc : toutes ensemble, elles devaient payer, dans les trois mois, une somme de trois cents mille florins ; de plus, sous prétexte d'une ancienne dette de cinq cent trente mille florins dûe à son père, il greva le pays d'une taille extraordinaire sur toutes les denrées commerciales et de consommation. Ce nouvel impôt, qui s'élevait à cent mille florins du Rhin par an, frappait même le clergé et les laïcs partisans de l'évêque ; c'étaient des percepteurs nommés par le duc qui, jusqu'au paiement intégral de cette somme, étaient chargés d'en faire la recette ; tous les biens des églises, des Chapitres, des couvents ou des collèges (probablement les écoles ecclésiastiques et les séminaires) devaient servir d'hypothèque, de façon qu'en cas de non payement, ces biens pouvaient être vendus à l'encan. Aussi, avant l'arrivée du légat, des propriétés ecclésiastiques pour une somme de quarante mille florins avaient déjà été aliénées. Mais l'Eglise s'était réservé le droit de rachat.

Immédiatement après la conclusion de la paix, la démolition des murailles fut commencée à Liége et dans les six principales bonnes villes du pays ; les privilèges furent anéantis ; le siége de la cour ecclésiastique fut déplacé, et parmi les douze bourgeois dont la remise avait été exigée par le duc, neuf eurent la tête tranchée.

Après cette exécution, Charles retourna triomphalement à Bruges, à la tête de son armée, emportant avec lui le péron des Liégeois et traînant à sa suite un grand nombre d'ôtages. Il avait laissé à Liége, en qualité de lieutenant, pour veiller à ses intérêts et à l'exécution de la paix, un de ses ministres les plus dévoués, Gui de Humbercourt, chevalier

(1) Dans le manuscrit : *vicena* pour *vigesima*.

picard(1). Un autre de ses fidèles, bourguignon de naissance, fut investi de la présidence du Conseil de l'évêque (2), de sorte que rien ne pouvait se faire sans l'assentiment du duc. Ses serviteurs ne ménageaient ni ecclésiastique ni laïc et exigaient, pour leurs peines, un salaire de cent florins d'or par jour (?) (3). Les cloches mêmes des temples, sous prétexte qu'elles avaient appelé le peuple aux armes contre les Bourguignons, furent confisquées dans les villes et jusque dans les villages, puis revendues aux églises à des prix exhorbitants. Les remparts de la Cité et des bonnes villes devaient être démolis et les fossés comblés aux frais des habitants; c'étaient de vieilles et solides murailles qui ne tombaient pas au premier coup de pioche ; si, pour ce motif, on demandait un délai dans l'accomplissement de ce travail, on ne l'obtenait qu'à prix d'argent. Malgré les plus vives protestations, la juridiction temporelle de la principauté, qui appartenait à l'évêque et à l'Eglise, resta entre les mains du duc.

On le voit, les Liégeois étaient traités, non en nation indépendante, mais en sujets révoltés ; beaucoup d'entre eux, préférant l'exil à l'esclavage, émigrèrent.

Lorsque la connaissance de ce fait arriva à Rome, Paul II manda à l'évêque de Tricaria de se rendre immédiatement à son poste. Par une bulle datée du 3 février 1468, il lui

(1) * Gui de Brimeu, seigneur de Humbercourt, lieutenant-général du duc de Bourgogne dans le pays de Liége. Nous retrouverons plus loin ce personnage.

(2) * En temps ordinaire, c'était le chancelier qui remplissait les fonctions de président du Conseil privé. Le chancelier de Louis de Bourbon était Raymond de Marliano, cité plus loin.

(3) * Ce point d'interrogation existe, et avec raison, dans le texte de M. Estrup.

conféra des pleins pouvoirs pour négocier la paix entre l'évêque et ses villes, pour lancer ou lever l'interdit ; il reçut surtout pour mission d'exhorter le duc à ne pas souiller l'éclat de la maison de Bourgogne par des attentats contre l'Eglise. Le légat était enfin autorisé à ratifier, au nom du pape, et avec le consentement des partis, tous les traités antérieurs, à l'exclusion, toutefois, des clauses contraires à la souveraineté, au domaine, à la juridiction et à la liberté de l'Eglise (1). Muni de ce mandat, Onufrius quitta Rome le 27 février 1468, avec cinq serviteurs à cheval ; dans sa suite se trouvaient encore d'autres personnes, notamment Guillaume, abbé de Deutz près de Cologne, et le docteur Henri de Lovemborgh, chanoine de Liége (2). En route vint le rejoindre le docteur Raymond de Morigliano (3), ancien membre du Conseil du duc Philippe et, depuis, de celui de l'évêque de Liége.

Après avoir traversé le Tyrol et la Souabe, le légat arriva à Mayence, où une indisposition l'obligea à faire un court séjour. Puis il descendit le Rhin jusqu'à Cologne ; là, il trouva les chefs du clergé liégeois et de la noblesse du pays qui, avec une escorte de soixante cavaliers, attendaient impatiemment son arrivée. Une nouvelle indisposition l'arrêta encore huit ou dix jours à Cologne ; mais il sut mettre ce retard à profit pour rétablir la bonne intelligence

(1) L'étendue de ces pouvoirs réfute péremptoirement les écrivains bourguignons qui prétendent qu'Onufrius aurait dépassé, plus tard, les limites de sa mission.

(2) * Guillaume Laner de Breitbach, « vir natalibus clarus, sed longe clarior virtutibus » (*Gallia christiana*, t. III, col. 756), et Henri de Lovenberg ou Lovenborch, du diocèse de Cologne. Voyez DE THEUX, *op. cit.*, t. II, p. 282.

(3) * Maître Raymond de Marliano, professeur à Dôle et à Louvain, chanoine de Besançon et de Liége, chancelier de Louis de Bourbon. Voyez DE THEUX, *l. c.*, II, 306. Cfr ci-dessus p. 27, note 2.

entre l'archevêque Robert(1) et ses sujets. Il put enfin achever son voyage, partie en voiture, partie en bateau sur la Meuse, et s'installa chez les Chartreux ; le couvent de ces religieux, situé non loin des murailles de Liége, n'était séparé de la ville que par le fleuve, dont un pont reliait les deux rives. Aussitôt qu'ils eurent appris l'arrivée du légat, les habitants de la Cité, hommes et femmes, accoururent en foule pour le supplier de lever l'interdit ; depuis longtemps les cloches des églises n'avaient plus appelé le peuple à la prière. L'époque de la réforme religieuse approchait, il est vrai, et la liberté civile, dans son développement progressif, se trouvait prête pour combattre la hiérarchie comme elle avait autrefois lutté contre l'aristocratie ; mais la foi était encore assez vivace pour devenir une arme redoutable.

Louis de Bourbon, le clergé et une députation de bourgeois se rendirent auprès d'Onufrius trois jours après son arrivée. Le docteur Robert (2), moine de l'ordre des Carmes, lui adressa une allocution en latin, au nom de l'évêque et de la Cité. Alexandre Baral et Jobst de Marche (3) lui exprimèrent dans des discours français, le regret qu'éprouvait la population liégeoise d'avoir désobéi au Saint-Siége, désobéissance qui avait causé tous ses malheurs. Louis, après s'être agenouillé devant le légat, prit la parole pour

(1) * Rupert, comte palatin du Rhin. Voyez MERING UND REISCHERT, *Die Bischöfe und Erzbischöfe von Cöln*. Cöln, 1838-43. Voy. *l'Introduction*.

(2) * « Ante alios Robertus adest, sacro ordine montis
Nomine Corneli, etc. »

(ANGE DE VITERBE dans l'*Ampl. Coll.*, IV, 1406).

(3) * Josse ou Judoc comte de la Marche, chanoine de St-Lambert. Voyez DE THEUX, *op. cit.*, t. II, p. 247. Alexandre Bérard était échevin de Liège. Voy. ABRY, *op. cit.*, pp. 181, 182.

intercéder en faveur de ses sujets, déclarant qu'il avait reçu pleine satisfaction pour les torts dont ils s'étaient rendus coupables envers lui, et demandant la levée de l'interdit. Il promit, au nom de la Cité et de toutes les villes du pays, un subside de quatre-vingt mille florins pour faire la guerre contre les Turcs. Tout cela fut mis par écrit et les pièces authentiques délivrées au légat.

Le dernier jour du mois d'avril, Onufrius, entouré de tout le clergé et suivi d'une foule nombreuse, fit son entrée solennelle à Liége. Arrivé sous la porte de la ville, il leva l'interdit et rendit aux prêtres excommuniés le pouvoir de célébrer, comme autrefois, les saints offices. Aussitôt les cloches, que l'on n'avait plus entendues depuis trois ans, sonnèrent à toute volée ; les églises — dont quelques-unes seulement étaient restées ouvertes pendant l'interdit parce que leurs desservants étaient des partisans de l'évêque — furent rendues au culte. Les renseignements que nous donne ici Onufrius prouvent surabondamment que la cause de Louis de Bourbon n'avait pas été, en général, embrassée par le clergé, et que le différend qui révolutionnait la ville, était occasionné non seulement par les usurpations des bourgeois et de la Commune, mais encore par celles de l'évêque et du Chapitre.

Louis de Bourbon qui, à la demande du légat, s'était enfin fait sacrer (1), chanta solennellement sa première messe le 1er mai et, portant entre ses mains l'hostie sainte,

(1) Piccolomini, dans Freher, *Scriptores rerum germanicarum*, t. II, p. 273. — * Louis de Bourbon avait été ordonné prêtre dès le 6 juillet 1466, et sacré évêque le 13 du même mois. Voyez Ernst, *Tableau des suffragants de Liége*, p. 139. Il ne chanta toutefois sa première messe que le 1er mai de l'année suivante.

visita les églises et fit le tour du Marché, suivi du clergé et de toute la population (1).

Cependant Onufrius avait de fréquentes conférences avec les plus anciens membres du clergé et de la Commune, à l'effet de s'entendre sur les réformes à introduire dans l'administration des affaires ecclésiastiques, sur la restitution des objets enlevés aux églises, etc. Dans ces réunions, l'évêque et les délégués des villes formulaient leurs griefs contre le duc de Bourgogne, qu'ils identifiaient avec Arioviste, tandis qu'ils se comparaient aux Gaulois opprimés et nommaient Onufrius leur César (2). L'un prétendait être relevé d'un serment qu'il n'avait prêté que sous l'empire de la crainte; un autre voulait que l'on mît des bornes aux exactions du duc; tous étaient d'accord pour demander qu'on arrêtât la démolition des murailles. Mais, en même temps, chacun, redoutant la colère de Charles, suppliait le légat de ne pas le dénoncer. Onufrius rassurait tout le monde avec bonté, disant que le Saint-Père se chargerait de résoudre les difficultés et que le duc respecterait sa sentence.

A la demande réitérée d'un grand nombre de Liégeois, le légat se rendit à Bruges, le 8 juin, avec toute sa suite. On ne manqua pas de le prévenir qu'il courait au-devant d'un affront : qu'il avait été décidé dans le Conseil du duc qu'il ne serait pas reçu comme légat et n'obtiendrait pas même audience s'il venait plaider en faveur des Liégeois. Onufrius ne se laissa pas déconcerter par ces dires ; il déclara qu'il « défendrait les justes réclamations de l'Eglise

(1) * Cfr. ADRIEN DE VETERI BUSCO, dans *l'Amplissima collectio* de MARTÈNE et DURAND, t. IV, col. 1325².

(2) * Arioviste, roi des Suèves, vaincu par Jules César vers l'an 59 avant Jésus-Christ.

de Liége, et que si on ne le recevait pas, il retournerait auprès de celui qui l'avait envoyé. » On croit que les avertissements anticipés donnés au légat avaient pour but d'éviter à Charles une entrevue pénible; mais il n'osa pas considérer la bulle du pape comme non avenue et, voyant la fermeté du prélat, il lui fit, à Bruges, une réception convenable. Après trois jours d'attente, Onufrius obtint une première audience; il eut ensuite avec le duc plusieurs entrevues particulières où il fut question de différentes choses. Enfin, les affaires de Liége furent abordées : Charles demanda au légat, d'abord en l'absence de témoins, puis devant son chancelier, de ratifier par écrit et sous l'autorité du pape, tout ce qui avait été stipulé à Saint-Trond du temps de son père Philippe, et plus tard par lui-même, à Bruischen (1), après la reddition de Liége. Onufrius, avait prévu cette demande : « C'est avec plaisir, répond-il, qu'il ratifiera ce qui a été convenu précédemment entre les deux partis pour protéger le duc contre les attaques des Liégeois et lui faire payer l'indemnité de guerre fixée dans les traités; mais il doit exiger la modification de tous les articles relatifs à la juridiction et à la souveraineté du pays, lesquelles ont été expressément réservées par la paix de Saint-Trond et garanties à l'évêque par la sentence de Paul II ; le pape ne peut confirmer des résolutions prises au préjudice de l'Église: il doit, au contraire, les repousser ; c'est à cause de son respect pour la maison de Bourgogne qu'avant de faire cette déclaration publiquement, il a voulu en informer le duc ; celui-ci ne peut s'étonner de ce que l'Église défende et revendique ce qui lui appartient ; elle lui offre, du reste, en retour, des garanties et une compensation convenables ; le duc, se trouvant

(1) * Lisez *Brusthem*.

dans son camp devant Liége, avait fait publier dans toutes les églises du Brabant qu'il avait pris les armes contre les Liégeois sur les ordres du pape, pour venir au secours de l'Eglise ; mais il est évident que beaucoup de choses se sont faites contre la volonté du pape et au grand détriment de l'Eglise, et que la situation s'aggrave tous les jours ; des plaintes nombreuses, qui ne sont pas à l'avantage du duc, lui ont été faites ; sans doute, bien des faits se sont passés à l'insu de ce prince, mais il est tout-à-fait impossible que les affaires de Liége restent dans l'état où elles se trouvent. » Charles réfléchit quelques instants et, après s'être entretenu avec son chancelier, il déclare « avoir bien compris le légat ; mais cette question présente tant de difficultés qu'il veut la soumettre à son Conseil ; il espère, dans quelques jours, pouvoir donner une solution favorable à l'Eglise et agréable au pape. »

Différentes circonstances empêchèrent le duc d'examiner les réclamations du légat. Ce furent d'abord les fêtes — décrites tout au long par Olivier de la Marche (1), — qui eurent lieu en Flandre lorsqu'une flotte de dix-huit navires amena la sœur du roi Edouard IV d'Angleterre, et que cette princesse fit son entrée à Bruges comme fiancée du duc Charles, avec une suite nombreuse de gentilhommes (2). Cette alliance de la maison de Bourgogne avec un des monarques les plus puissants de l'Europe, ennemi déclaré de

(1) *Collection de Mémoires*, t. X, pp. 299 et suiv. Cette description donne une idée, non seulement de la magnificence et de la richesse de la cour de Charles, mais aussi du goût artistique qui régnait à cette époque.

(2) COMMINES, *Collection de Mémoires*, t. X, p. 462. — * Marguerite d'Yorck débarqua à Damme le samedi 2 juillet. Charles arriva le lendemain à Bruges, où eut lieu aussitôt la cérémonie du mariage.

Louis XI, rendait moins probable encore toute concession de la part de Charles. Il activa, en effet, ses armements contre la France, car la guerre était recommencée entre Louis XI et le duc de Bretagne, et celui-ci réclamait le secours du duc de Bourgogne.

Deux mois se passèrent ainsi sans que le légat reçut de réponse à ses observations. Dans l'intervalle, on avait discuté les clauses de la paix considérées comme préjudiciables à l'Eglise; mais de nouvelles difficultés rendaient la marche de cette étude plus lente et plus pénible : en effet, Louis de Bourbon, par l'intermédiaire de son secrétaire Richard (1), informait le légat que les Bourguignons, en dépit des protestations, continuaient à démolir les remparts de Liége et à empiéter de toute manière sur la juridiction épiscopale.

Vers la fin du mois de juillet, Charles voulut aller visiter la Hollande, qu'il n'avait pas revue depuis la mort de son père ; il demanda à Onufrius de prolonger de quelques semaines son séjour à Bruges, promettant de lui donner à son retour une réponse décisive ; il le priait en même temps de solliciter du pape la solution de quelques difficultés qui devaient être préalablement écartées. Quoique fatigué de cette longue et vaine attente, le légat se soumit au caprice du duc. Mais bientôt, sur l'observation de ce prince qu'il l'attendrait plus à l'aise à Bruxelles, il quitta Bruges pour aller dans cette ville, qui le rapprochait de Liége.

Le duc revint de son voyage à l'époque fixée ; il était

(1) * Richard de Troncillon, conseiller et secrétaire de Louis de Bourbon, chanoine de St-Lambert, vicaire-général de l'évêque. Il fut assassiné à St-Trond, le 10 août 1474. Voy. de Theux, *op. cit.*, t. II, p. 289.

accompagné de Charles, archevêque de Lyon (1), frère de l'évêque de Liége, envoyé par Louis XI à la cour de Bourgogne pour l'assurer que l'armée française, rassemblée sur les frontières de la Picardie, n'était pas destinée à faire la guerre au duc, mais qu'au contraire, le roi de France était prêt à se soumettre à son arbitrage pour terminer sa querelle avec le duc de Bretagne et le prince Charles de France. Mais les efforts réunis de l'archevêque et du légat furent impuissants pour rien changer aux sentiments du duc et de sa mère: Charles n'avait aucune confiance en Louis XI et son intérêt évident était de venir en aide au duc de Bretagne.

Ce fut donc sur les affaires de Liége que se porta tout l'intérêt de l'entrevue. Le duc et ses ministres s'obstinaient à demander la ratification des traités en disant « qu'ils étaient avantageux aux deux parties; que s'il y avait lieu de les modifier en quelque point, le duc ne pouvait convenablement le faire en l'absence des autres intéressés, c'est-à-dire de l'évêque de Liége et des Etats. » A quoi le légat répondait avec beaucoup d'à-propos, « que lui, de son côté, ne pouvait pas y donner son approbation, puisque, seule, la partie demandant la confirmation était présente; que si l'évêque, les hauts dignitaires du Chapitre et les Etats attestaient par serment l'utilité de cette ratification par l'Eglise, il ne se refuserait pas à la donner. » On convint en conséquence de faire venir l'évêque de Liége à Bruxelles.

Louis de Bourbon eut d'abord de nombreuses conférences avec le légat et l'archevêque de Lyon, qui s'intéressait aux affaires de Liége, non-seulement à cause de son frère mais encore en qualité d'ambassadeur de Louis XI; après quoi,

(1) * Charles de Bourbon, intronisé en 1466, mort le 17 septembre 1488.

les trois prélats obtinrent une audience de Charles, dans la petite chapelle de ce prince. Le légat ayant déclaré qu'il persistait dans son avis au sujet de la ratification des traités, le duc s'adressant à l'évêque lui demanda ce qu'il désirait : ou bien la confirmation pure et simple des paix antérieures, ou bien leur modification. Louis répondit d'un air embarrassé qu'il suivrait les conseils des plus anciens membres du clergé et des Etats. Cette réponse évasive mit Charles en fureur : « Je m'étonne, dit-il, que toi et tes prélats vous vous montriez aujourd'hui beaucoup plus difficiles que lorsqu'on traitait ces questions aux portes de Liége. Votre détresse même devait vous rendre alors plus clairvoyants. Souviens-toi que tout ce qui est fait, l'a été sur ta demande, car tu considérais comme avantageuse à tes intérêts et à ceux de ton Église mon intervention pour dompter l'audace effrénée de ton peuple. » Louis fit observer « que le légat ne demandait autre chose sinon de savoir si lui-même, évêque, et son Chapitre avaient accepté les traités sans faire de réserve, et qu'il n'avait pas dessein de cacher la vérité. » Le duc, dont la colère augmentait à chaque objection, s'écria : « Je vois bien que vous avez adopté la politique du roi Louis de France, qui a l'habitude de retirer ses promesses faites sous la foi du serment. Tu veux marcher sur ses traces, Louis de Bourbon ! Je me soucie peu que ces dispositions soient ratifiées ou non : je saurai bien faire respecter ma volonté par les armes. » A ces mots, il mit la main à son épée et fit avancer ses chevaux pour marcher immédiatement contre les Français. Les deux évêques restèrent interdits. Le légat n'avait pas compris le duc qui s'était exprimé en français (1) ; mais s'étant fait tra-

(1) * Cependant, nous avons vu plus haut, p. 29, qu'Onufrius entendit deux discours français de Josse de la Marche et de Bérard.

duire ses paroles, il émit l'avis « que l'évêque de Liége avait raison en disant qu'il fallait connaître l'opinion des Etats ; que sur les cinquante articles de la paix, dix ou douze seulement devaient être modifiés comme étant préjudiciables aux intérêts de l'Eglise ; il pria, en conséquence, le duc d'envoyer à Liége deux de ses ministres, pour délibérer sur cet incident avec l'évêque et lui-même. » Charles réfléchit un moment à cette proposition, puis déclara « qu'il ne lui convenait pas d'envoyer des ministres à Liége, parce qu'il aurait l'air de chercher, lui aussi, à apporter des changements aux traités ; il serait préférable, selon lui, qu'Onufrius, en qualité de médiateur désintéressé dans la question, sondât les dispositions du clergé liégeois pour l'informer ensuite de son sentiment. » Le légat déféra au désir du duc, et promit de lui rendre compte de ses démarches, soit par lui-même, soit par l'entremise de deux chanoines. Là-dessus, le duc prit congé et donna le signal du départ à son armée.

Onufrius quitta Bruxelles le 22 août et rentra à Liége. Le 23, il réunit en synode le clergé de la Cité dans l'église de St-Lambert ; après avoir exposé le résultat de ses négociations avec le duc, il demanda qu'un débat fût ouvert sur les points à modifier dans les traités. On put constater alors que l'archidiacre Robert (1) et certains membres du clergé, aux conseils desquels les Liégeois attribuaient toutes les fautes de leur évêque, avaient été gagnés par Charles ou, du moins, n'osaient pas le contrarier dans ses desseins ; que d'autres, sincèrement attachés à l'Eglise, étaient dominés par la crainte de voir leurs déclarations divulguées ; que tous, enfin, auraient

(1) * Voyez ci-dessus page 8, note 2.

voulu mettre le légat en avant et le charger de porter, de sa propre autorité, remède aux souffrances de l'Eglise, qui — on l'avouait sans scruter davantage la question — s'était mise dans son tort. Onufrius, devinant ces faiblesses, fit prêter serment à l'évêque et aux chanoines d'exposer franchement leur opinion et défendit à chacun, sous peine d'excommunication, de révéler au dehors les déclarations de ses confrères. Cette menace produisit son effet. Au bout de huit jours, une commission de huit chanoines remit au légat un mémoire sur les articles qui paraissaient devoir être modifiés; ils avaient trait à la juridiction, au domaine et aux biens de l'Eglise, et aussi à la démolition des murailles de la Cité, « sans lesquelles, disaient-ils, ils ne pourraient servir leur maître en sécurité ni résister aux attaques de l'ennemi. » Deux chanoines furent désignés pour se rendre à Péronne, où Charles avait établi son camp, et lui faire connaître le résultat des délibérations. Mais des évènements imprévus vinrent retarder leur départ.

Un courrier arriva dans la Cité apportant la nouvelle que les bourgeois de Liége bannis par la sentence du duc (1), après s'être réfugiés dans les Ardennes, pillaient et ravageaient la principauté et, de concert avec les habitants des villes dont les murailles étaient démolies (2), avaient dessein de se rendre maîtres de ces places. Aussitôt des émissaires furent envoyés dans diverses directions pour avoir des renseignements exacts. Le 9 septembre, pendant que Louis de Bourbon était à Maestricht et, conformément aux lois, présidait une journée d'Etat, les exilés, sous les ordres du comte Vin-

(1) * La sentence du 18 novembre 1467. Voy. ci-dessus pages 23 à 25.

(2) * Notamment Tongres, Saint-Trond, Visé. Voyez ADRIEN DE VETERI BUSCO, *l. c.*, col. 1323.

cent de Buren (1), de Jean le Sauvage (2), gueldrois, des frères de Strasen (3), lossains, et de quelques autres, firent irruption dans la ville de Liége aux cris de : *Vivent le Roi et les Liégeois libres !* (4) Ils avaient arboré des drapeaux aux couleurs françaises et portaient à droite, sur la poitrine, une croix blanche (5) avec les armes de Louis XI. Ce monarque avait été assez adroit pour conclure avec le duc de Bretagne une paix particulière, et Charles le Téméraire était exaspéré au plus haut point de l'infidélité de son allié. Le roi caressait aussi alors l'espoir d'une réconciliation avec la cour de Bourgogne et, dans ce but, il chercha à avoir une entrevue avec le duc. Mais Charles hésitait à l'accorder parce que, dit Commines (6), il avait appris que les Liégeois, à l'instigation du roi, s'étaient mis en révolte ouverte contre leur évêque. On soutenait même que ses émissaires avaient été vus à Liége. Le récit qu'Onufrius fait de la rentrée des bannis dans la Cité, justifie les soupçons de Charles. En effet, s'ils n'avaient été encouragés sous main par Louis XI,

(1) * Vincent de Bueren était fils de Guillaume, sire de Bueren, et d'Ermengarde de Lippe.

(2) * SUFFRIDUS PETRI dans CHAPEAVILLE, *Gesta pontif. leodiensium*, t. II, p. 269, l'appelle *Villanus*. Jean le Sauvage (en flamand *de Wilde*), descendait d'une branche cadette de la maison de Horne et était seigneur de Kessenich. M. le Baron DE CHESTRET a écrit un excellent article sur ce personnage dans le *Bulletin de l'Institut archéolog. liégeois*, t. XIII, p. 5. Il remarque, avec raison, que tous ces capitaines de partis sortaient des rangs de la noblesse.

(3) * Les frères de Straile, Eustache et Goswin, étaient fils d'un ancien bourgmestre de Liége. Voy. ABRY, *op. cit.*, p. 148.

(4) * « Intraverunt civitatem circa horam XI, et clamantes : « Vivat Rex ! » ADRIANUS DE VETERI BUSCO, *op. cit.*, col. 1332.

(5) * Lisez *droite (crux recta)*, par opposition à la croix de Bourgogne, qui était en sautoir.

(6) *Collection de Mémoires*, t. XI, pp. 462-89

tous les Liégeois, hommes et femmes — à l'exception de deux cents qui étaient d'un avis contraire et qui, pour ce motif, furent massacrés ou jetés en prisons, — ne se seraient pas empressés d'attacher sur leur poitrine une croix blanche, montrant par là qu'ils embrassaient le parti des exilés. Ceux ci étaient d'abord à peine au nombre de deux cents : la nuit suivante ils étaient mille et, peu de jours après, dix mille. Les fonctionnaires bourguignons . les partisans et les serviteurs du duc s'enfuirent lâchement. Tout le monde s'accorde à dire que s'ils avaient opposé la moindre résistance, ils auraient repoussé la première invasion, puis toutes les autres.

Pendant que s'accomplissaient ces évènements, beaucoup de personnes étaient venues chercher un refuge auprès d'Onufrius installé dans l'abbaye de St-Jacques (1) ; les uns l'engagaient à rester, parce que le peuple l'aimait ; d'autres lui conseillaient de fuir sous un déguisement, « car, disaient-ils, les bannis pourraient se venger sur lui et sur les siens de l'excommunication papale. » Il voyait par lui-même que le Marché et les ponts étaient occupés par des hommes d'armes, qu'on massacrait ceux qui cherchaient à se sauver. et que sa fuite ne pourrait avoir lieu sans s'exposer à de grands dangers. Aussi se décida-t-il à rester. Néanmoins, quelques personnes de sa suite ayant sollicité la permission de quitter la ville, il la leur accorda, non sans leur adresser ce juste reproche : « Vous êtes restés près de moi dans la joie et les fêtes, et vous m'abandonnez dans la détresse. Malheur à celui qui place sa confiance dans les hommes ! »

Dans la soirée, Onufrius envoya ses deux chapelains et deux moines vers le groupe des bannis qui occupaient le

(1) * Les bâtiments de l'ancien monastère ont disparu, mais l'église existe encore à Liége.

Marché pour leur représenter « qu'il n'avait cessé de travailler à ramener la paix et la concorde dans la Cité, et qu'étant sur le point d'atteindre son but, il avait lieu de s'étonner des troubles qui venaient de surgir. Il leur faisait demander qui ils étaient, d'où ils venaient et ce qu'ils voulaient, ajoutant que si sa présence à Liége et ses questions leur déplaisaient, il était prêt à s'en aller pour s'occuper des autres affaires dont il était chargé. » Les proscrits reçurent avec respect ces envoyés et répondirent « qu'ils étaient des bourgeois et des nobles de Liége, bannis depuis longtemps de la Cité; mourant de faim, de soif et de froid dans les Ardennes, ils ne pouvaient davantage supporter les douleurs de l'exil et étaient, en conséquence, revenus s'asseoir à leurs foyers près de leurs femmes et de leurs enfants; ils voulaient obéir au Saint-Siége et à son représentant, le légat, ainsi qu'à l'évêque, pour qui ils étaient prêts à sacrifier leurs biens et leur vie s'il consentait à les affranchir et à s'affranchir lui-même d'un joug intolérable. La présence du légat ne leur était pas seulement agréable, mais même nécessaire, à tel point que s'il était éloigné d'eux ils iraient le chercher et le ramèneraient sur leurs épaules, et qu'ils châtieront quiconque oserait lui causer le moindre dommage, à lui ou aux siens. » Après cette déclaration, ils députèrent vers le légat deux des bourgeois les plus considérés de la Cité, pour le prier de fixer l'heure à laquelle leurs chefs pourraient, le jour suivant, aller conférer avec lui. Onufrius fixa l'entrevue à l'issue de la messe; il promit de faire tout son possible pour réconcilier les Liégeois avec leur évêque et avec les autres princes dont ils pourraient rechercher l'amitié.

Le lendemain, les chefs et les députés de la bourgeoisie, au nombre de quarante, vinrent, à l'heure fixée, à l'abbaye de

St-Jacques, où le légat avait, de son côté, convoqué quelques chanoines (1) de Saint-Laurent et d'autres églises. Les moines de Saint-Jacques et le général des Carmes, arrivé à Liége depuis quelques jours, assistaient également à la conférence. Amel de Velrois (2) prenant la parole au nom des bourgeois, répondit aux questions du légat ; il le pria « de lui procurer un sauf-conduit pour une députation des Liégeois proscrits qui voulaient se rendre à Maestricht auprès de Louis de Bourbon, le suppliant de les accompagner lui-même, afin qu'il fut présent à leurs explications ; ils voulaient implorer du prince la faveur de rester à Liége et s'engageaient, à ce prix, à remplir à l'avenir leurs devoirs en bons et fidèles sujets. » Onufrius n'ayant pas confirmé la paix qui les avait proscrits, ne trouva pas d'objection à faire à cette proposition ; il obtint le sauf-conduit demandé et prit ses dispositions pour accompagner, le lendemain, les députés à Maestricht (3). Avant de partir, il dut certifier aux habitants de la Cité qu'il ne les quittait pas pour toujours et promettre solennellement de revenir à Liége ; car « ils ne pouvaient, disaient-ils, absolument pas se passer de lui dans la situation désespérée où ils se trouvaient. »

Onufrius et sa suite s'embarquèrent sur trois bateaux, qui descendirent la Meuse aux acclamations de la foule faisant des vœux pour la paix. En route, le légat s'arrêta dans tous les villages assis sur les rives du fleuve, ordon-

(1) * Saint-Laurent, près de Liége, sur la hauteur, était aussi une abbaye occupée par des moines, et non par des chanoines.

(2) * Amel de Velroux, un des chefs des Liégeois révoltés. Voy. ABRY, *op. cit.*, p. 179, et le *Bull. de l'Instit. archéol. liég.*, t. XIII, p. 9.

(3) Les évêques de Liége avaient, dans les anciens temps, résidé à Maestricht et y possédaient un palais.

nant aux curés d'ensevelir les cadavres des bourgeois qui avaient péri le 9 septembre dans les flots. A mi-chemin entre Liége et Maestricht, au haut d'un rocher dominant la Meuse, se trouvait le château d'Argenteau dont les propriétaires, trois frères, étaient vassaux du duc de Bourgogne aussi bien que de l'évêque de Liége ; hostiles aux proscrits, ils lancèrent des projectiles sur leurs bateaux qu'ils auraient coulés bas s'ils n'avaient appris que le légat accompagnait la députation, se rendant auprès de l'évêque pour négocier la paix. Lorsque les délégués approchèrent de Maestricht, Louis de Bourbon n'osa pas les recevoir dans l'intérieur de la ville, parce que celle-ci appartenait en commun au duc et à l'évêque et comptait, parmi ses habitants, beaucoup de personnes dévouées aux intérêts bourguignons. Onufrius alla donc, avec ses compagnons et ses serviteurs, se loger dans un couvent de Franciscains situé sur le territoire liégeois, à une demi-lieue de Maestricht (1).

Là, les proscrits renouvelèrent, en présence de l'évêque, les déclarations qu'ils avaient faites au légat ; ils supplièrent Louis « de rétablir sa résidence à Liége et promirent de se conformer à la sentence qu'il lui plairait de prononcer, de concert avec le légat et le pape, à la seule condition qu'ils fussent rappelés de l'exil; ils ajoutaient que de grands torts avaient été commis envers eux et envers l'Eglise, et qu'il était de toute nécessité qu'on les réparât. »

L'évêque mit à son retour et à leur pardon les conditions suivantes : « tous les proscrits, munis d'un sauf-conduit qu'il

(1) * Il s'agit du couvent de Lichtenberg, bâti en 1452 et appelé plus tard *Slavanten*, nom qui paraît une corruption du mot flamand *Observanten* sous lequel on désignait alors une certaine classe de religieux franciscains observant plus sévèrement la règle primitive. Cfr. les *Publications de la Société hist. et archéol. dans le duché de Limbourg*, t. VII, pp. 68, 134, 140, 202.

leur donnera, se rendront soit à Aix-la-Chapelle, soit à Recru (1), et y séjourneront jusqu'à ce qu'il ait pris une résolution au sujet de leur rentrée dans leurs foyers ; ceux d'entre les bourgeois qui avaient fait cause commune avec les bannis, pourront rester en toute sécurité dans la Cité ; les habitants de Liége livreront à l'évêque leurs drapeaux et leurs armes. Alors seulement il reviendra dans sa capitale pour y jouir, comme par le passé, de tous ses droits de souveraineté. » La crainte de la vengeance de Charles et le souci de sa propre sécurité avaient seuls dicté ces clauses à l'évêque ; au fond, elles ne visaient qu'à amener le désarmement des Liégeois, et ne présentaient aucune garantie pour la paix intérieure du pays.

Après cette déclaration, l'évêque et sa suite retournèrent à Maestricht; le légat resta auprès des députés pour veiller à leur sûreté et à leur subsistance, car personne n'osait fournir des vivres aux proscrits. Il désirait cependant, disait-il, se rendre lui-même à Maestricht pour détourner Louis de Bourbon de faire une guerre ouverte à ses sujets, comme beaucoup de personnes l'y engageaient, du moins suivant la rumeur publique. Persuadé qu'il serait, à Maestricht, plus en état d'être utile aux Liégeois, il proposa aux députés de retourner seuls dans la Cité pour y faire connaître la réponse de l'évêque. Il dut, cette fois encore, céder à leurs prières, car ils lui représentaient que, s'ils revenaient sans lui, le peuple les mettrait en pièces. Onufrius ayant promis de les suivre sans tarder, ils se rembarquèrent vers midi.

(1) * Rolduc? petite ville à une lieue et demie au nord d'Aix-la-Chapelle et à 5 lieues de Maestricht. Elle possédait autrefois une florissante abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin, aujourd'hui convertie en petit Séminaire.

Le soir, un courrier vint lui annoncer que les députés liégeois avaient été faits prisonniers par les seigneurs d'Argenteau; d'après ce qu'on disait, les uns avaient déjà été décapités, les autres jetés dans le fleuve. Onufrius fut d'autant plus déconcerté par cette nouvelle, que, le lendemain, des lettres des Chapitres de Liége vinrent l'informer de certains faits qui se passaient dans la Cité : quelques bourgeois accusaient le légat de trahison parce que, n'étant pas revenu, suivant sa promesse, il avait été la cause du massacre des députés ; d'autres envahissaient les églises, en menaçant de mort les prêtres et les gens du légat restés en arrière, si réellement leurs concitoyens avaient péri ou n'étaient pas remis en liberté ; ils parlaient même de piller et de brûler les temples.

Onufrius écrivit aussitôt plusieurs lettres et envoya des messagers de différents côtés : il offrait aux Liégeois de revenir immédiatement parmi eux et d'employer tous ses efforts pour la mise en liberté de leurs concitoyens : il ordonnait aux seigneurs d'Argenteau de relâcher les prisonniers , leur reprochant d'avoir violé le sauf-conduit de l'évêque de Liége et d'un légat du pape, et les menaçant de châtiments temporels et spirituels ; il conjurait en même temps l'évêque de protéger leur honneur à tous deux et d'agir de telle sorte que ni les ecclésiastiques ni les gens du légat ne fussent sacrifiés à la fureur populaire : c'était le seul moyen qui lui restait pour se laver de tout soupçon.

Le texte de cette dernière lettre laisse entrevoir, pour la première fois, qu'Onufrius se défiait des intentions secrètes de Louis de Bourbon; dans la suite de sa relation, il exprime plus ouvertement ses doutes sur la sincérité de l'évêque. Ils n'étaient, hélas ! que trop fondés ; Onufrius fut plus d'une fois obligé d'intercéder près de lui en faveur des Liégeois.

C'est ce qui explique comment des historiens contemporains (1) ont pu soutenir sérieusement qu'il attisait le feu au lieu de l'éteindre, qu'il outrepassait les pouvoirs qu'il avait reçus du pape et excitait les Liégeois contre leur prince pour se mettre à sa place.

Les lettres du légat calmèrent les bourgeois et les Chapitres, d'autant plus qu'ils apprirent que les prisonniers des seigneurs d'Argenteau étaient en vie. Quant à Louis de Bourbon, il s'excusa en disant que les députés avaient été arrêtés à son insu, et que le château d'Argenteau, quoique environné de villages relevant de l'évêché, était un fief ducal. Onufrius lui répondit que le bras de l'évêque pouvait atteindre les criminels dans leurs terres lorsqu'elles étaient soumises à sa juridiction, et qu'il avait le droit de jeter en prison ou de livrer au légat les deux frères du seigneur d'Argenteau qui se trouvaient dans son camp. Cette déclaration énergique eut pour effet immédiat de faire relâcher les députés ; mais les deux partis, l'évêque d'un côté, les Liégeois de l'autre, étaient tellement exaspérés, qu'Onufrius ne parvint qu'à grand peine à empêcher la guerre civile et à ouvrir de nouvelles conférences pour la paix.

Louis proposa, comme lieu de réunion, l'abbaye de Veteri-Vincto (2), à mi-chemin entre Liége et Maestricht. Mais comme c'était un monastère de femmes et qu'il n'était pas convenablement fortifié, Onufrius ne consentit pas à y séjourner. Après un délai d'un jour, sur les instances du

(1) Paulus Æmilius, *De rebus Francorum*, ad an. 1468 ; Phil. de Commines, t. XI, p. 493, suivi par Villaret et Garnier, *Histoire de France*, t. XVII, p. 299.

(2) * Lisez *Veteri-Vineto*. Vivegnis, commune à 8 kilomètres de Liége. Sur l'abbaye des Bénédictines, voyez les *Délices du pays de Liége*, et Stéphani, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du pays de Liége*, t. I, p. 59.

clergé et de la fraction paisible des habitants, il vint à Liége pour engager le peuple à accepter les trois conditions posées par l'évêque. Il rentra dans la Cité le 21 septembre, salué par les cris de joie de la foule ; puis, ayant réuni les principaux bourgeois, il leur conseilla « de faire les concessions demandées ; si, après avoir livré leurs armes, ils doutaient du retour de Louis de Bourbon, il promettait de décider ce prince à leur fournir toutes les garanties désirables. » Les bourgeois déclarèrent qu'ils n'oseraient rien décider sans l'assentiment du peuple ; ils conseillèrent au légat de ne pas parler des Bourguignons dans l'assemblée qui aurait lieu, et de faire seulement mention de ce que désirait l'évêque.

En conséquence, les Liégeois furent convoqués sur la place Saint-Lambert (1). Le légat, accompagné des chanoines en habits sacerdotaux, d'un grand nombre d'autres prêtres et de moines, monta à l'étage d'une maison située au milieu du Marché et, du haut d'une fenêtre, harangua la foule par l'intermédiaire de maître Robert (2) qui traduisait ses paroles : car Onufrius ne connaissait pas la langue française. Il exhorta les bourgeois à rechercher la paix, leur rappelant les maux qui avaient suivi les derniers troubles. « Si l'évêque, ajouta-t-il, manque à sa parole, je lèverai contre lui le bras ecclésiastique, et, au besoin, le bras séculier. » Le chanoine Josse de la Marck, au nom du clergé, et après lui Amel de Velrois, au nom de la bourgeoisie, prirent la parole et parlèrent dans le même

(1) Quand une affaire devait être traitée publiquement à Liége, on convoquait le peuple devant le palais de l'évêque, au son de la grosse cloche de cet édifice. PHILIPPE DE COMMINES, t. XI, p. 452. — * La place Saint-Lambert, occupée par l'église de ce nom, n'existait pas à cette époque. C'était sur le Marché que s'assemblait le peuple.

(2) * C'est le Carme que nous avons vu plus haut, p. 29.

sens. Mais celui-ci ayant négligé dans son discours de faire mention des priviléges et des libertés des Liégeois, fit éclater une tempête de cris et d'injures. Des hommes du peuple éclatèrent en murmures : « Ce légat, disaient-ils, a beau parler ; cela ne lui coûte que des mots ; mais pour nous, il y va de la vie. » En même temps, un homme appelé Clerfasot (1), poussé par le démon, et un noble du nom de van Stralen, qui se trouvaient dans la même maison que le légat, crièrent au peuple : « Montrez-vous fermes à défendre les libertés que vous avez conquises à la pointe de vos épées et sans le concours de qui que ce soit. N'est-ce pas là ce que vous voulez ? » — « Oui, nous le voulons, » répondit la foule d'une seule voix. Onufrius, devinant ce qui se passait, se tourna vers les personnages influents qui se tenaient à ses côtés, et leur dit : « Si l'on veut encore parler de libertés et se mettre en opposition directe avec le jugement du Saint-Siége, auquel vous vous êtes soumis d'un commun accord, il ne peut plus être question de paix. Ce jugement ne peut être réformé en rien. » On lui répondit « qu'on ne songeait nullement à infirmer la sentence du pape ; mais qu'en dehors de celle-ci, on avait à faire valoir des griefs considérables qui, si l'on voulait arriver à un accommodement, devaient être tout d'abord écartés. » Pour en finir, Onufrius demanda une réponse nette et catégorique aux propositions de l'évêque. Elle lui fut apportée le soir même et contenait en substance ce qui suit : « Les bourgeois exilés n'ont été bannis ni par sentence du pape ni par celle de leur prince ; leur condamnation est donc nulle ; toutefois, ils sont prêts à obéir à leur seigneur. L'affaire d'Argenteau témoigne qu'ils ne peuvent se transporter où ils veulent sur

(1) * Nom inconnu dans les Annales liégeoises. — *Van Stralen*, de Straile.

la seule parole de l'évêque ; mais ils consentent à séjourner dans le faubourg d'Outre-Meuse (1) jusqu'à ce que le légat et Louis de Bourbon aient statué sur leur sort. Ce n'est pas pour combattre leur seigneur ni leur patrie qu'ils ont pris les armes, mais pour lutter contre l'oppresseur de leur pays et de l'Eglise, qu'ils sont décidés à défendre jusqu'à la mort. Aussi sont-ils disposés à fournir des ôtages suivant le bon plaisir du légat. Il ne serait ni juste ni utile de livrer leurs armes à l'évêque, puisqu'il ne peut leur donner d'autre garantie que ses lettres ; ils le prient donc humblement de revenir à Liége et d'écouter leurs plaintes en présence du légat. Enfin, ils expriment le désir qu'il ne ramène pas avec lui les seize nobles et bourgeois qui, pendant les troubles antérieurs, avaient assassiné ou fait exécuter plusieurs parents des bourgeois actuellement rentrés à Liége ; plus tard ils pourront revenir dans la Cité, lorsque la tranquillité sera rétablie. »

La défiance qui régnait entre Louis et la bourgeoisie ne permettait guère de faire espérer des rapports sincères et durables. En conséquence, ce fut Onufrius qui porta à l'évêque la réponse des Liégeois. Louis, accompagné d'une suite de mille personnes, se porta à sa rencontre et l'entrevue eut lieu non loin d'une petite ferme nommée Milmort, à trois mille pas de Liége (2). Pendant qu'ils délibéraient sur les moyens de conclure la paix, le cri *aux armes !* partit tout à coup de l'escorte de l'évêque et, peu après, un bourgeois de Liége, tombé entre les mains de ses cavaliers, fut pendu au premier arbre que l'on trouva. Onufrius reprocha vivement à Louis cet acte déloyal et

(1) * Quartier de la ville sur la rive droite de la Meuse.

(2) * Milmorte est un village à 7 kilom. de Liége.

lui représenta que, si on en venait aux mains, il ne serait pas en état de tenir tête aux Liégeois ; car son armée ne comptait que trois mille hommes, cavaliers ou fantassins, tandis que les proscrits rentrés à Liége étaient au moins au nombre de dix mille. Sur cette observation, la suite de Louis prit une attitude plus pacifique. Il fut convenu que l'on proposerait aux exilés de passer la Meuse et de livrer leurs armes, non à l'évêque mais au légat ; qu'on ne ferait pas allusion aux libertés des bourgeois ni aux seize personnes dont ils réclamaient l'exclusion, parce qu'il n'appartenait pas à des sujets de poser des conditions à leur souverain.

Chargé de ces propositions, Onufrius retourna dans la Cité. Les exilés promirent de lui remettre leurs armes dans l'abbaye de Saint-Jacques, et, pour plus de sûreté, de lui fournir des ôtages qu'il pourrait envoyer où il lui plairait. Mais comme l'abbaye n'était pas fortifiée, le légat crut deviner le motif de leur choix, et exprima la crainte qu'ils ne vinssent y reprendre leurs armes. L'offre de se retirer sur l'autre rive de la Meuse fut acceptée sans difficulté. Mais les exilés « ne pouvaient, disaient-ils, faire abstraction d'autres griefs légitimes. En ce qui concernait les seize bourgeois, leur intention n'était nullement d'imposer leur volonté à l'évêque, mais bien de lui donner un conseil, car ils étaient certains que ces hommes seraient sacrifiés à la vengeance de leurs parents, quand même ils seraient certains d'encourir la peine capitale. »

Onufrius porta cette proposition à l'évêque, qui se trouvait alors à Leers (1), petite forteresse dans les environs de Tongres, lui conseillant de l'accepter et de

(1) * Liers, commune à 6 kilom. de Liége.

retourner comme un bon pasteur au milieu de ses ouailles. Mais, pour des raisons que l'on ignore, l'évêque se montra inflexible. La conférence durait encore que ses gens donnaient déjà l'assaut à la ville de Liége ; mais ils furent repoussés avec perte. Indigné de cette attaque au moment même où il négociait la paix, le légat quitta Leers sans vouloir écouter les excuses de Louis, qui prétendait que la chose avait été faite à son insu, et déclara « qu'il ne voulait plus travailler à un rapprochement et abandonnait l'évêque *comme une brebis au milieu des loups*. Si l'on voulait absolument la guerre, il était inutile de le tromper par de vains pourparlers. »

Louis, ébranlé, lui envoya son chancelier et le président du Conseil du duc de Bourgogne, en lui faisant promettre d'accéder à ce qu'il demanderait ; « il ne voulait pas exiger d'ôtages des Liégeois, afin de leur inspirer plus de confiance ; il consentait à ce qu'ils déposassent leurs armes dans leurs propres maisons ; il voulait bien les recevoir, désarmés, et à condition que, pour le moment, il ne serait plus question de libertés ni des seize bourgeois. A ces conditions, il était prêt à rentrer dans sa capitale avec son armée. » Onufrius ne fut pas dupe de ces concessions ; mais quoiqu'il se rendît très bien compte de ce qu'elles avaient d'insidieux et d'équivoque, il crut devoir les faire connaître aux Liégeois. Arrivé aux portes de la Cité, il trouva les gens de l'évêque aux prises avec les habitants ; mais grâce à son intervention, le combat cessa.

Les députés du clergé et de la bourgeoisie, et même la population toute entière, acceptèrent ces propositions ; pour tous les points non réglés, on s'en rapportait à sa décision. Acte fut aussitôt dressé de cette déclaration pour être envoyé à l'évêque. Dans le cas où celui-ci refuserait

encore de ratifier cet accord, et où les Bourguignons continueraient à inquiéter la Cité, le légat devait faire usage des censures ecclésiastiques et prendre en main l'administration de la ville jusqu'à ce que le pape en eût décidé autrement ; les Liégeois le conjuraient enfin de solliciter l'alliance des princes voisins, français et allemands ; les premiers déjà, par l'intermédiaire de quelques moines, avaient offert du secours au légat et aux bourgeois.

Dans ces circonstances, personne ne doutait plus de la paix ni du retour de l'évêque. Onufrius convoqua, pour le 25 septembre, à l'abbaye de Veteri-Vincto, une réunion à laquelle devaient assister Louis de Bourbon, son chancelier et le président du Conseil du duc. Mais, au lieu de l'évêque, on vit arriver un messager porteur d'une lettre disant que « Louis avait reçu de son parent, le duc Charles, la nouvelle qu'il se chargeait du soin de prendre la ville de Liége, et que par conséquent, lui, évêque, ne pouvait et n'osait plus s'occuper de la paix. » Onufrius, stupéfait de cette missive, défendit d'en divulguer la teneur, dans la crainte que les bourgeois, furieux, ne se précipitassent à l'instant sur les troupes de l'évêque. Quant à lui, il forma le projet de se retirer à Aix-la-Chapelle ou dans quelqu'autre ville impériale, pour y attendre les évènements. Mais, avant son départ, il chercha à avoir une dernière entrevue avec Louis de Bourbon. L'ayant rencontré, le 28 septembre, à la tête d'une armée à Millen-op-den-Dresch (1), il lui rappela son devoir : « il ne pouvait s'empêcher de s'étonner que lui, un évêque, cherchât à recouvrer par les armes ce qu'il pouvait obtenir sans

(1) * Millen, commune à 6 kilom. de Tongres. *Op den driesch*, littéralement : sur la pâture. *Driesch* désignait une pâture dans un terrain sec, par opposition à *broeck*, indiquant une prairie humide.

verser le sang ; il savait bien quelles seraient les intentions du duc à l'égard de la Cité s'il venait encore une fois à en faire le siège ; si le spectacle de la destruction de sa ville pouvait lui être agréable, il aurait bientôt l'occasion de satisfaire sa fantaisie ; quant à lui, il ne voulait pas y assister et se retirait dans d'autres états, sur la rive droite de la Meuse. L'évêque connaissait bien le but de sa mission ; il savait qu'il aurait pu l'accomplir beaucoup plus aisément de concert avec lui que seul ; il ne lui restait donc plus rien à faire en ce moment et allait se rendre en Allemagne où l'appelaient d'autres occupations. Il aurait pu, ajoutait-il, dès son arrivée, infliger à bon droit les censures canoniques à un évêque qui avait abandonné entre des mains séculières — à savoir, au duc de Bourgogne — la souveraineté, les possessions et les priviléges de l'Eglise ; il lui aurait, en conséquence, enlevé pour trois ans l'administration temporelle du pays, aussi bien que celle de l'évêché, si, après avoir reçu ses lettres et ses plaintes, il n'avait cru devoir user d'indulgence et admettre que, loin d'agir librement, il avait dû céder à la contrainte ; s'il retombait dans les mêmes fautes, il ne pouvait, en sa qualité de légat, s'empêcher d'en informer le Souverain-Pontife ; il l'en avertissait en présence de témoins, et l'engageait, du reste, à prendre note par écrit de ses observations. »

Les ecclésiastiques présents à l'entrevue, consternés de ce discours (1), se jetèrent aux pieds de Louis, l'engageant à méditer les paroles du légat et à rentrer à Liége. L'évêque, s'étant retiré dans une chambre voisine pour délibérer

(1) Au dire d'Onufrius, ce n'était pas lui qui avait parlé, mais une voix surnaturelle s'était fait entendre sur ses lèvres ; c'était comme un flambeau divin et non une langue humaine qui s'agitait, etc.

avec ses conseillers, déclara enfin qu'il devait plutôt obéir au légat qu'au duc, et que le vendredi suivant il ferait son entrée à Liége ; il pria le légat de lui préparer de la part de ses sujets une réception conforme à son rang. « Quant au reste, disait-il, on pourrait en ajourner la discussion. » Onufrius accepta cette nouvelle offre, mais exigea qu'elle fût faite par écrit.

Les Liégeois accueillirent avec joie le message du légat. Ils ornèrent leurs maisons, élevèrent des arcs de triomphes, préparèrent des torches. Huit membres du Conseil (1) décidèrent de se porter à la rencontre de l'évêque avec les principaux membres du clergé et de la bourgeoisie. Pour mettre un frein aux rumeurs malveillantes de la populace, Amel de Velrois, le bourgeois le plus influent de la ville, fit publier un décret menaçant de la prison et d'autres peines sévères la moindre offense faite à la personne de l'évêque ; des officiers de police spéciaux étaient chargés de l'exécution de cette ordonnance.

Onufrius, accompagné d'Amel de Velrois et des chefs des bourgeois proscrits, se mettait en route pour se rendre à la porte de Ste-Walburge, lorsqu'il reçut, sur les degrés mêmes de la cathédrale, une lettre de Louis de Bourbon annonçant qu'il était obligé de différer son entrée jusqu'au dimanche suivant. Cette nouvelle répandit l'émoi dans la ville, et en un clin d'œil les rues se remplirent de monde. Le légat s'empressa d'envoyer un courrier à l'évêque pour l'engager à ne pas différer d'un instant son arrivée s'il ne voulait pas voir la tranquillité troublée. Louis lui fit répondre qu'il devait absolument lui parler avant de faire son entrée, et le pria d'indiquer un lieu sûr pour cette en-

(1) * Du Conseil de la Cité ?

trevue. Le légat, qui connaissait l'humeur capricieuse et la faiblesse de caractère de l'évêque, avait deviné qu'il cédait aux exhortations de ses conseillers, avides de sang et de pillage. Toutefois il ne perdit pas sa présence d'esprit, et s'adressant aux bourgeois qui l'entouraient, il leur dit « qu'un empêchement très légitime forçait leur évêque à différer son retour ; il avait manifesté le désir d'avoir avec lui une conférence et il allait se rendre auprès de lui pour savoir ce qu'il avait à lui dire ; il était, du reste, persuadé qu'il le ramènerait avec lui à Liége. » Il écrivit immédiatement à Louis qu'il ne connaissait pas d'endroit plus sûr et plus convenable pour une entrevue que la ville de Tongres, où l'évêque demeurait alors, et qu'il irait l'y trouver le lendemain, 2 octobre, qui, cette année, était un dimanche.

Les bourgeois rentrèrent chez eux, étonnés et inquiets. Les uns croyaient bonnement que les choses s'étaient passées comme le légat le disait ; d'autres le soupçonnaient d'accord avec l'évêque et d'agir ainsi pour éviter de la part des Liégeois une attaque contre les troupes épiscopales, plus faibles que les leurs, afin de temporiser jusqu'à ce que la querelle entre le roi de France et Charles le Téméraire eût pris une tournure décisive ; on disait, en effet, que ces princes étaient à la veille de livrer une grande bataille. Ceux qui pénétraient mieux le fond des choses, trouvaient les vrais motifs de la conduite de l'évêque dans les suggestions et les menaces du duc : et ils ne se trompaient pas, en dépit des raisons mises en avant par les partisans de Louis de Bourbon, qui voyait de mauvais œil que les Liégeois avaient conservé leurs armes et laissé leurs couleuvrines sur les murailles de la Cité. Or les bourgeois n'avaient pas cru devoir désarmer parce que les Bourguignons occupaient tous les villages dans les environs

de Liége ; d'ailleurs, afin de rassurer l'évêque sur sa sécurité, ils lui avaient offert des ôtages ; mais ils savaient que, malgré cela, son intention était d'entrer dans la Cité avec une suite de cavaliers bourguignons portant sur leurs drapeaux la croix de S[t] André, alors qu'il eut été plus convenable d'arborer la croix droite et les fleurs-de-lis de France.

Onufrius avait pris ses dispositions pour se rendre à Tongres, lorsque, pendant la nuit, des éclaireurs des postes avancés des Liégeois apportèrent toup à coup la nouvelle que Gui de Humbercourt, en qualité de lieutenant du duc, venait d'arriver à Meffe (1), à 5 lieues de Liége, avec cinq mille hommes ; qu'il avait ravagé une bonne partie de la contrée, donnant l'ordre de porter partout le fer et la flamme, et même de piller et brûler la ville de Liége. Ce bruit s'étant répandu dans la Cité, les habitants courent aux armes, persuadés qu'ils sont trompés par l'évêque et le légat. De grands feux de houille — laquelle est fort abondante dans le pays — sont allumés dans les rues et sur les places publiques ; des bandes armées sortent de la ville et se précipitent dans différentes directions. Quelques hommes exaltés voulaient se venger immédiatement d'Onufrius ; mais il fut protégé contre leur fureur par les chefs de la bourgeoisie. D'ailleurs, il ne craignait rien et désirait même pouvoir s'adresser à la partie la plus hostile du peuple pour la convaincre de son erreur. On vint, en effet, le trouver à l'abbaye de St-Jacques, et il n'eut pas de peine à prouver la loyauté de sa conduite en montrant la lettre de l'évêque qui promettait de revenir dans sa capitale. Après s'être excusés de leur violence, les bourgeois prièrent le légat de se rendre auprès de Louis de Bourbon pour

(1) * Meeffe, commune à 21 kilom. de Huy et de Waremme.

entendre sa justification, et de revenir ensuite au milieu d'eux afin qu'ils pussent, sous sa direction, mener les choses à bonne fin. Onufrius accéda à leur demande et chargea deux citoyens influents, Amel de Velrois et Gilles (1), d'empêcher tout acte d'hostilité pendant son absence. Le 2 octobre, un dimanche, il fit dire des prières publiques dans toutes les églises pour le retour de la paix. Dans l'après-midi de ce même jour il partit pour Tongres, accompagné du général des Carmes, d'un grand nombre d'ecclésiastiques, des deux capitaines de Buren et van Stralen, et d'une compagnie de troupes liégeoises. De son côté, Louis de Bourbon envoya à sa rencontre une division de son armée. Onufrius, afin d'éviter toute occasion d'en venir aux mains, détacha deux hommes de sa suite pour aborder les gens de l'évêque et les inviter à faire halte, en même temps qu'il donnait à sa propre escorte l'ordre de s'arrêter. Gosuin de Stralen voyant ensuite le légat s'éloigner de ses compagnons, dit tout haut, en français, qu'il s'attendait à ne plus le revoir, et que s'il ne réussissait pas dans sa mission à Tongres ou ne revenait pas près d'eux, plus jamais il n'accorderait sa confiance à un prêtre. Le légat, s'étant fait traduire ces paroles, engagea ses gens à avoir bon courage, car il espérait bien revenir avec l'évêque.

Lorsqu'il se trouva en présence de Louis de Bourbon, celui-ci lui exhiba la lettre du duc, dont voici la teneur : « il avait appris que l'évêque, par suite de l'intervention du légat, avait repris possession de sa capitale et fait la paix avec ses sujets ; il lui en témoignait sa satisfaction mais lui faisait savoir que s'il violait en un seul point les clauses

(1) * Gilles de Lens qui, avec Amel de Velroux, était bourgmestre de Liége (Voy. mon Introduction). Il fut précipité du pont des Arches dans la Meuse lors du sac de la Cité.

de l'accord conclu antérieurement entre eux, cela lui déplairait grandement et il prouverait au légat que, sous ce rapport, sa conduite n'était pas justifiable. » Le messager avait ajouté verbalement que le duc traiterait l'évêque en ennemi s'il agissait contrairement à leurs conventions.

On sait positivement que Charles, après avoir pris connaissance de la lettre remise par l'évêque au légat, à Millen, s'était écrié dans une grande colère : « L'évêque soigne ses intérêts sans penser aux miens. J'arrangerai aussi mes affaires sans égard pour lui. »

Onufrius, toutefois, ne put s'empêcher de reprocher à l'évêque l'inconstance de son caractère et de lui faire observer que « les soupçons de mauvaise foi qui planaient sur lui l'exposaient, ainsi que lui, légat, à de véritables dangers ; que la lettre de Charles ne contenait rien qui put motiver son changement de conduite, puisque ce prince se déclarait satisfait de l'arrangement qui avait eu lieu ; qu'en conséquence, l'évêque, accomplissant sa promesse, pouvait très bien se rendre à Liége et faire accepter au peuple les conditions du duc dans ce qu'elles avaient de raisonnable ; enfin, qu'après cela, ils auraient pu s'entendre entre eux deux pour aller trouver Charles, alors engagé dans une guerre avec la France, et essayer de le calmer. » Louis pria Onufrius « de l'excuser auprès des Liégeois de ce qu'il ne pouvait, en ce moment, agir contrairement à la volonté du duc, qui le traiterait en ennemi s'il rentrait à Liége ; mais il s'engagea à faire tous ses efforts pour arracher cette autorisation au prince. »

Onufrius communiqua cette déclaration aux Liégeois, qui la considérèrent comme une excuse imaginée entre lui et l'évêque pour ne pas revenir auprès d'eux. Ils envoyèrent alors à Onufrius un messager pour qu'il leur procurât un

sauf-conduit pour trente députés chargés de se rendre à Tongres à l'effet de continuer les négociations, tant avec l'évêque qu'avec les officiers du duc. Louis de Bourbon donna le sauf-conduit sans faire d'objection ; mais Humbercourt, qui s'était avancé jusqu'à Huy, refusa le sien. Onufrius en avertit les Liégeois et se décida à partir sur l'heure pour Maestricht ; mais l'évêque lui persuada de retarder son départ de trois jours en disant que Humbercourt ne tarderait pas à venir à Tongres et qu'on pourrait peut-être encore s'arranger sans répandre le sang.

Humbercourt arriva effectivement le 10 octobre. Il s'excusa auprès d'Onufrius « de ne pas avoir accordé le sauf-conduit demandé, en disant qu'il avait reçu l'ordre de ne pas conclure de paix avec les Liégeois, mais au contraire de mettre à mort tous ceux qui tomberaient entre ses mains ; il devait, dès le lendemain, donner un assaut à la Cité avec les troupes réunies du duc et de l'évêque. » En présence de l'évêque, qui n'ouvrait pas la bouche, il demanda au légat « de vouloir prendre part à cette expédition, car, disait-il, on combattait pour l'Eglise contre ses enfants révoltés, et sa présence inspirerait à ceux-ci une crainte salutaire. » Onufrius répondit « que les Liégeois se soumettant à la décision du Saint-Siège, il ne pouvait considérer cette attaque contre la Cité comme une guerre en faveur de l'Eglise, mais plutôt comme une entreprise dont il fallait chercher les motifs dans de mauvaises passions, la vengeance et la cupidité ; qu'il ne voulait, en conséquence, y prendre aucune part ni approuver les châtiments que l'on trouverait bon d'infliger aux Liégeois à raison du droit du plus fort; que si tout espoir de paix était évanoui, il n'avait plus qu'à se retirer. Il conseillait toutefois à Humbercourt d'agir avec prudence parce que les Liégeois avaient

l'avantage du nombre ; il n'avait plus eu de leurs nouvelles depuis plusieurs jours, ce qui lui faisait croire qu'ils méditaient un coup hardi, soit en tombant sur l'ennemi, soit en mettant le feu à la ville pour l'abandonner ensuite avec leurs femmes et leurs enfants. » En terminant, il sollicita un sauf-conduit qui lui permît de se rendre à Maestricht, et il envoya dans cette ville des messagers pour lui préparer un logement.

Sur ces entrefaites, le bruit se répandit que la paix venait d'être conclue entre le roi Louis XI et le duc Charles, et que ce dernier, avec toute son armée et à marches forcées, se dirigeait sur Liége. Ces nouvelles n'étaient pas entièrement exactes. Depuis longtemps, il est vrai, Louis avait demandé à Charles une conférence à Péronne ; mais le duc hésitait à accepter ses avances précisément parce qu'il avait appris le récent soulèvement des Liégeois, et qu'il avait, avec raison, attribué à Louis XI une part considérable dans cet évènement. L'entrevue n'eut lieu que le 9 octobre 1468 (1). La nouvelle certaine de l'arrivée du roi de France à Péronne ne pouvait donc pas avoir été reçue à Tongres le lendemain, et la solution des difficultés encore moins. Cependant, des feux de joie allumés dans le camp de Humbercourt et le son des cloches annoncèrent la conclusion de la paix; les soldats, après s'être abandonnés à toutes sortes de réjouissances, ne se livrèrent au repos qu'après minuit, sans prendre de prudentes dispositions, tandis que les chefs tenaient conseil dans le palais de l'évêque.

Onufrius aussi s'était retiré dans ses appartements, lorsque Jean de Berger (2), homme savant et éloquent,

(1) Philippe de Commines, t. XI, pp. 462 et suiv.

(2) * Lisez *Bergen*, Jean de Bergues ou Berghes. Voy. mon Introduction.

qui possédait de vastes propriétés en Hollande, vint frapper à sa porte. Il avait été envoyé par le duc auprès de Humbercourt pour lui dire de ne rien entreprendre contre les Liégeois sans l'assentiment de l'évêque. Aussi, dans le conseil de guerre qui venait de se tenir cette nuit, avait-il exprimé son mécontentement de ce que le lieutenant avait refusé aux trente députés liégeois la faculté de venir négocier avec lui, et obtenu que tous ceux qui voudraient se rendre à Tongres pourraient le faire librement ; or, comme il trouvait juste que les Liégeois fussent informés de cette circonstance, il venait en prévenir le légat. Celui-ci, à cette communication, répondit que les Liégeois avaient été trop souvent trompés pour encore ajouter foi à une lettre ; aussi conseilla-t-il à Berger de se rendre lui-même à Liége, ce qu'il pouvait faire d'autant plus sûrement qu'il était fort bien vu des bourgeois. Mais Berger ayant objecté qu'il n'oserait jamais s'aventurer seul, Onufrius lui promit de l'accompagner pour l'aller et le retour. Là-dessus ils se serrèrent la main, après avoir fixé leur départ au lendemain matin.

Malheureusement, les Liégeois ne donnèrent pas à ce projet pacifique le temps d'aboutir. Exaspérés par le refus du sauf-conduit, et inquiets de la concentration des troupes dans le voisinage de Tongres, ils tentèrent contre cette ville, deux heures après l'entrevue du légat et de Berger, une entreprise audacieuse. Ayant tué les sentinelles placées

« Consiliis habitis mediæ sub tempora noctis,
Johannes patria Berges, quem lingua latina
Atque probi mores et copia maxima fandi
Illustrant, Batavis summus regnator in armis,
Advenit et sacri legati limina pulsat. »

(Ange de Viterbe, col. 1440.)

sur les ponts du Jaar et franchi les fossés, grâce à la démolition des murailles ordonnée l'année précédente par le duc, ils arrivèrent jusqu'au milieu du Marché avant que personne s'en fût douté (1). Ils étaient au nombre de cinq mille fantassins et de deux cents cavaliers; ceux-ci, pour ne pas éveiller les habitants, s'étaient arrêtés à l'entrée de la ville; les fantassins seuls occupèrent le Marché ainsi que les rues voisines. A un signal donné, les couleuvrines tonnent de différents côtés et les portes des maisons sont enfoncées ; les habitants, presque nus, entre autres Jean de Berger, se jettent par les fenêtres ; beaucoup se cachent dans les caves, les puits et même les tombeaux. Quelques-uns veulent opposer de la résistance, mais doivent céder presque aussitôt. Louis de Bourbon fut un de ceux-ci; il perdit cinquante hommes dans la lutte. Lui-même réussit à regagner sain et sauf son palais, où quelques officiers de son armée et de celle des Bourguignons se réunirent autour de sa personne. Onufrius, au contraire, resta tranquillement chez lui sans être inquiété. L'évêque, à l'aide d'une corde, ayant fait descendre un de ses officiers dans la rue, l'envoya en toute hâte chez le légat pour le prier instamment de se rendre auprès de lui ou de lui permettre de se réfugier sous son toit : les Liégeois le soupçonnant d'avoir appelé les Bourguignons dans le pays, il ne se croyait pas en sécurité dans son palais. Onufrius lui ayant fait savoir qu'il préférait le recevoir chez lui, mais en secret et avec le moins de monde possible, Louis fit abattre un pan de mur qui séparait son palais de la maison voisine, et gagna, à la faveur de la nuit, la demeure du légat avec une centaine de gentilshommes, parmi lesquels se trouvaient Humbercourt et

(1) « Iverunt per Liwaige (Lowaige) et intraverunt in Tungris per viam quæ venit de Hasselt. » (ADRIEN, col. 1334).

les seigneurs d'Argenteau. Les Bourguignons tremblaient de peur, et Humbercourt dit au légat : « Ah ! vénérable père, les Liégeois sont venus sans sauf-conduit ! » — « Que Dieu nous vienne en aide, répliqua Onufrius, car mieux eût valu qu'ils fussent venus avec un sauf-conduit. » Cependant il tâchait de rassurer les Bourguignons, leur répétant que, si les Liégeois respectaient encore le Saint-Siège, ils n'avaient rien à craindre ; et eussent-ils même perdu ce respect, il leur assurait encore que personne ne serait maltraité avant que sa robe ne fut teinte de son sang. Tout le monde le priait de se rendre sur le Marché pour calmer les Liégeois. Mais il s'y refusa en faisant remarquer « qu'il ne parlait pas la langue des révoltés, qu'il faisait nuit et que des coups de feu éclataient à tous moments. Il était certain, ajoutait-il, qu'aucun Bourguignon ne l'accompagnerait, et cependant il lui fallait un interprête connu de tous. Si l'évêque voulait le suivre, il était prêt à partir. Mais il croyait plus prudent d'attendre le jour, parce qu'alors on pourrait plus facilement éviter les arquebusades et autres dangers. Ils n'avaient, du reste, rien à craindre pendant la nuit, car il savait qu'il était défendu aux Liégeois de quitter leur position avant le lever du soleil et de se disperser dans les rues à la recherche des Bourguignons. » Enfin, comme consolation suprême dans leurs angoisses mortelles, il donna à tous les assistants l'absolution de leurs péchés.

A la pointe du jour, les Liégeois commencèrent à pénétrer dans les maisons et s'approchèrent du palais de l'évêque qui joignait la demeure du légat. Ce fut alors qu'Onufrius, accompagné d'un seul domestique et de son chapelain Altfast comme interprête, voulut sortir de chez lui pour se rendre au milieu des Liégeois. Mais comme les gens de

l'évêque avaient accumulé devant la porte des pierres et des arbres, il dut, pour éviter tout retard, sortir par la fenêtre à l'aide d'une échelle, et se présenta aux révoltés dans ses vêtements sacerdotaux. Devant la maison gisaient des cadavres que l'on était en train de dépouiller. Onufrius les fit enlever, puis pria quelques cavaliers de lui amener Vincent de Buren ainsi que d'autres chefs, ajoutant qu'il apportait la paix tant désirée. Buren était resté à Liége; on alla donc chercher les frères Stralen et Jean de Wilde (1), qui arrivèrent avec deux cents cavaliers. Onufrius les conjura, au moins par respect pour le Saint-Siège auquel ils avaient si souvent promis obéissance, de faire cesser le carnage ; il les invita ensuite à exposer leurs griefs, les assurant qu'on leur accorderait toutes leurs demandes. Les chefs ayant ôté leurs casques, Jean de Wilde prit la parole pour se plaindre de la violation plusieurs fois réitérée des conventions, des ravages commis par les Bourguignons et du refus de l'évêque de rentrer dans la Cité ; formulant en peu de mots les désirs de ses compatriotes, « Nous ne connaissons, dit-il, et nous ne voulons connaître d'autres maîtres que Dieu, l'Eglise, toi et notre évêque. Nous désirons votre présence au milieu de nous pour que vous nous protégiez contre les ennemis qui excitent aujourd'hui notre vengeance. » Le légat leur promit de nouveau qu'on ferait droit à leur requête, et demanda s'ils avaient l'intention d'emmener l'évêque prisonnier à Liége. Jean de Wilde répondit « qu'ils voulaient l'avoir comme leur

(1) Onufrius l'appelle *Dervild* et Philippe de Commines, t. XI, p. 474, *Guillaume de Ville*. Son vrai nom était *Jean de Wilde*, chevalier et seigneur de Hautpeene ou Hautepanne. — * Jean de Horne, dit de Wilde ou le Sauvage. Voyez ci-dessus, p. 39, note 2. C'est Olivier de la Marche qui lui donne le titre de seigneur de Hautepenne. — *Stralen*, de Straile.

seigneur, mais de telle façon qu'il serait réellement leur maître et non le serviteur d'autrui. » Louis et Humbercourt se tenaient dans un coin derrière le légat, d'où ils pouvaient tout entendre sans être vus ; l'évêque souffla à l'oreille d'Onufrius de faire semblant de l'envoyer chercher, et qu'il se présenterait à la foule. Les Liégeois ayant promis d'épargner tous ceux qui se trouvaient dans la ville, sauf les Bourguignons, le légat déclara qu'il n'admettait pas d'exception, surtout pour les personnes réfugiées auprès de lui, et qu'il défendrait jusqu'à la mort ceux auxquels il avait promis sa protection. Les Liégeois promirent alors de laisser la vie sauve aux Bourguignons et de se contenter de les faire prisonniers. Comme Louis hésitait encore à paraître, Gosuin Stralen en vint à soupçonner qu'on ne cherchait qu'à gagner du temps pour réunir toutes les forces ennemies et engager un combat. Alors Onufrius se retourna, et prenant Louis par le bras, le fit avancer jusque devant la porte de la maison. Les Liégeois le reçurent au cri de *Vive l'évêque !* Mais ils voulaient savoir qui se trouvait encore à l'intérieur de l'habitation. Jean de Wilde y pénétra seul, et les Bourguignons se rendirent sans résistance. Humbercourt, qui n'ignorait pas la haine profonde que lui portaient les Liégeois, le supplia de ne pas le conduire à Liége ; plutôt que de se voir livré aux mains de la populace, il préférait être mis à mort sur le champ. Il assura que si on voulait lui accorder un délai de vingt jours pour se rendre auprès du duc, il se faisait fort d'en obtenir la paix. Sa demande lui fut accordée à condition qu'il se constituerait de nouveau prisonnier dans le château de Montfort (1),

(1) Montfort appartenait sans doute à Jean de Wilde, car Olivier de la Marche, t. X, p. 285, dit que Humbercourt se trouvait sous la surveillance du seigneur de Hautepanne. — * Montfort sur Ourthe appartenait à cette époque à la famille d'Alsteren de Hamal.

à deux lieues de Liége, avant l'expiration du terme indiqué.

L'évêque,de son côté, envoya un messager au duc Charles, pour le supplier de ne pas s'irriter au récit des évènements qui venaient de se passer à Tongres ; selon lui, « tout irait mieux que beaucoup de personnes ne le pensaient. » Mais il fallait bien peu connaître le puissant, orgueilleux et vindicatif Charles, pour croire qu'il oublierait ou pardonnerait jamais la surprise dont les siens venaient d'être victimes.

Le message arriva dans le plus fâcheux moment, et eut pour effet d'enlever aux Liégeois le dernier allié qui aurait encore pu tirer l'épée en leur faveur. Louis XI, en proposant à Charles une entrevue à Péronne, et en se rendant, avec une légèreté inconcevable pour un prince aussi rusé, dans le camp de son mortel ennemi, paraît avoir oublié toute prudence, et s'être souvenu trop tard que c'étaient ses émissaires qui avaient allumé à Liége le feu de la révolte. Il n'est donc pas étonnant que Charles, apprenant — avant le 13 octobre — tout à la fois la nouvelle de la prise de Tongres et la présence, à Liége, des envoyés de Louis XI, ait retenu celui-ci prisonnier. Sa colère était extrême (1). Dans un accord conclu le 14 octobre, le roi, pour échapper à des conditions plus dures encore, dut honteusement s'engager à suivre Charles dans son expédition contre Liége et à assister au châtiment qu'il se proposait d'infliger à cette ville. Il consentit à tout et offrit même de renforcer l'armée bourguignonne par un contingent de troupes françaises (2). Mais revenons à Tongres.

(1) Dans la première explosion de sa fureur, il avait déjà donné l'ordre d'appeler auprès de lui, le duc Charles, frère du roi, pour s'entendre au sujet de la déposition de Louis XI ; mais il ne tarda pas à renoncer à un projet dont la hardiesse l'effrayait lui-même. « Tout à coup, le duc recula devant une si grande résolution. » (De Barante, t. IX, p. 164).

(2) Philippe de Commines, t. XI, pp. 462-489.

Jean de Wilde donna sa parole que les promesses faites seraient inviolablement tenues, mais fit observer que la populace de Liége, avide de sang et de pillage, de même que les habitants des campagnes (1), ne manqueraient pas d'affluer à Tongres ; dans cette prévision, il conseilla au légat et à l'évêque de se porter à la rencontre de ces bandes, de les arrêter et de les ramener à Liége. Après avoir mis Humbercourt en lieu sûr, dans le voisinage de Saint-Trond (2), Jean de Wilde accompagna Bourbon dans sa marche triomphale. Parmi les personnes qui formaient le cortège, les uns rendaient grâce à Dieu de la paix, les autres demandaient pardon à l'évêque. Mais, à l'exception de quelques amis fidèles, personne, dans l'entourage de Louis, ne croyait à un accord sincère, et tous le quittèrent par crainte des Liégeois. Quant à ceux-ci, ils avaient différentes raisons de se réjouir : d'abord, ils avaient la paix, à ce qu'ils croyaient du moins ; puis, pour le cas où il faudrait faire la guerre, ils avaient deux mille chevaux bourguignons dont ils s'étaient emparés, sans compter un grand nombre d'armes, et pouvaient donc remonter leur cavalerie qui était leur côté faible ; or, à cette époque, la cavalerie jouait encore un rôle très important dans les batailles et décidait souvent la victoire. Deux serviteurs du légat restèrent à Tongres pour veiller sur les objets précieux que l'évêque y laissait, et pour donner leurs soins au chanoine Robert, blessé dans la bagarre ; c'était à lui que les Liégeois attribuaient tous leurs malheurs, et ils rejetaient sur lui les torts dont ils

(1) Il faisait sans doute allusion aux paysans de Franchimont, qui avaient embrassé la cause des Liégeois et jouèrent plus tard un rôle important dans la guerre.

(2) * Ceci ne s'accorde pas avec ce qui a été dit plus haut. Cf. ADRIEN, col. 1334 à 1336.

croyaient avoir à se plaindre de la part de leur évêque.

En route, Louis de Bourbon et sa suite rencontrèrent une troupe de deux mille Liégeois qui couraient à Tongres; Onufrius réussit à les faire rebrousser chemin. Plus loin, à deux mille environ de la Cité, dix mille hommes, ayant à leur tête les principaux bourgeois, et notamment Vincent de Buren, vinrent au-devant d'eux pour saluer leur évêque. Le clergé, en habits sacerdotaux, se tenait aux portes de la ville ; le peuple poussait des cris d'allégresse, les cloches des églises sonnaient à toute volée. Louis de Bourbon fut conduit à son palais (1) à la lumière des torches et au son des trompettes, comme le prince le plus puissant et le plus aimé de la terre.

Onufrius, accédant au désir de l'évêque, descendit aussi au palais. C'est de là qu'il adressa son rapport au Saint-Siège. Mais son messager ayant été arrêté en route, sa lettre fut remise entre les mains du duc Charles.

Dans la nuit du 10 au 11 octobre, Amel de Velrois dépêcha au légat un exprès porteur d'une lettre qu'il venait de recevoir de Louis XI; le roi de France recommandait à Onufrius de lui écrire dès son retour à Liége avec l'évêque, pour demander du secours en cas d'attaque, promettant de lui en envoyer immédiatement. « Mais, disait-il, il était nécessaire, pour la bonté de la cause, que cette demande lui fût adressée par écrit. » Il entendait sans doute par là que la cause devait paraître juste, afin de n'avoir pas l'air de donner son appui à des révoltés, mais au contraire de se poser en défenseur de l'Eglise. C'est probablement ce message que Louis XI, au dire de Philippe de Commines,

(1) Ce palais était contigu à l'église de Saint-Lambert. Voy. ci-dessus, p. 47, note 1.

déclara, à Péronne, regretter d'avoir envoyé. Onufrius délibéra avec l'évêque sur cette demande. Louis de Bourbon hésitait : il craignait la vengeance du duc si le secours du roi n'arrivait pas à temps. Le légat répondit donc à Louis XI que l'on ne jugeait pas à propos de recourir à lui avant de savoir si le duc Charles refuserait d'accorder une paix acceptable ; réponse peu adroite, à moins — chose improbable — que le légat ne fut déjà informé de l'entrevue de Péronne.

Le lendemain, les principaux bourgeois de Liége vinrent trouver Onufrius et l'évêque pour prendre leurs ordres. On leur répondit brièvement, et devant tous les assistants, qu'ils devaient observer les promesses faites au duc, se garder de l'offenser ou de provoquer sa puissance par des actes ou par des paroles ; on les engagea aussi à ne rien faire de leur propre chef, mais, avant d'agir, à consulter en toutes choses l'évêque et le légat. Louis exprima ensuite, avec une grande vivacité, son désir de rentrer en possession des objets précieux qu'il avait laissés dans la maison du légat, à Tongres, et surtout, de ravoir auprès de lui son favori, l'archidiacre Robert. Onufrius, qui savait combien ce chanoine était en exécration près du peuple, proposa de le faire mener à Maestricht ; mais Robert, consulté, déclara qu'il voulait retourner auprès de son maître. Les gens du légat et de l'évêque furent, en conséquence, envoyés à Tongres avec des voitures ornées des armoiries des deux prélats, et une litière pour ramener Robert à Liége. Au retour, les batteurs d'estrade de la Cité laissèrent passer tranquillement les voitures sur la déclaration qu'elles transportaient les biens de Louis de Bourbon ; mais à peine eurent-ils entendu prononcer le nom de Robert, qu'ils se ruèrent sur lui et l'assassinèrent, malgré ses

supplications et la résistance de ceux qui l'accompagnaient (1).

Dès qu'il fut informé de ce crime, Onufrius convoqua le peuple dans le grand jardin du palais épiscopal, et lui déclara, par l'intermédiaire du moine carme maître Robert, qu'il jeterait de nouveau l'interdit sur la ville si les meurtriers de l'archidiacre restaient impunis. Cette menace ne resta pas sans effet : l'affaire fut remise entre les mains de Jean de Wilde que l'évêque, après son retour de Tongres, avait investi des fontions de bailli de la Cité. Mais l'enquête, à peine commencée, fut suspendue par suite des bruits de guerre qui bientôt vinrent porter l'attention sur un autre point. On découvrit, toutefois, que Vincent de Buren était le coupable et qu'il avait commis le crime pour venger son frère, victime d'une injustice de Robert dans la collation d'un emploi. Du moins Louis de Bourbon l'accusa-t-il du meurtre en présence du légat, et de Buren, rougissant, ne put que balbutier quelques excuses.

Charles le Téméraire, pour combattre Louis XI, avait voulu rassembler toutes ses forces ; il avait mandé près de lui Thibaut de Neufchâtel, seigneur de Blanmont et maréchal de Bourgogne, avec les troupes qu'il commandait, de même que quelques princes, voisins de ses états, entre autres Philippe de Savoie (2) et ses deux frères ; cela formait un

(1) Philippe de Commines, t. XI, p. 475, rapporte que les Liégeois tuèrent encore cinq autres chanoines. Il dit que Robert fut massacré sous les yeux de l'évêque, puis déchiré en morceaux, et que les meurtriers, par un jeu barbare, se jetèrent à la face les membres du malheureux. — * Cf. ADRIEN, col. 1337, et voy. DEWEZ, t. II, p. 63, note.

(2) Philippe de Bresse, ennemi mortel de Louis XI, qui, à l'instigation de son propre père, le duc de Savoie, l'avait jadis tenu prisonnier (PHILIPPE DE COMMINES, t. XI, p. 468). Je dois ajouter, du reste, pour rectifier la relation d'Onufrius, que, suivant Philippe de Commines, les seigneurs dont il est ici question, à la grande frayeur du roi de France, étaient déjà présents à

corps d'armée de vingt mille hommes, tant bourguignons que savoyards, qui devaient se diriger, par Namur, vers la Picardie (1). Mais ces princes, ayant appris que Tongres était tombé entre les mains des Liégeois, que l'évêque était mort ou prisonnier, changèrent leur itinéraire — on ignore si ce fut spontanément ou sur l'ordre de Charles, — et envahirent le territoire liégeois. Ils trouvèrent Tongres sans garnison, y mirent tout à feu et à sang, et ravagèrent les environs (2).

Cependant, Humbercourt et Jean de Berger ne restaient pas inactifs : ils travaillaient à la paix. Humbercourt, se trouvant à Léones (3), expédia à Onufrius un sauf-conduit pour Jean de Wilde, Amel de Velroux et Gilles de Lenz, en demandant « qu'ils se rendissent tous quatre, sans tarder, auprès de lui, dans un endroit nommé *aux quatre*

Péronne et partirent de là pour le siége de Liége. Philippe de Commines, témoin oculaire, était sans doute mieux renseigné sur ce point qu'Onufrius.

(1) * « Omnes
Bellorum primas Theobaldo credit habenas,
Quem Legio Burgunda virum, quem forte Comata
Gallia, quem sequitur turba comitante Philippus
Atque Allobrogicis ingens exercitus oris ;
Finitimos Legiis gentes petiere Namurcos
Venturæ in Francos atque arva Picardia bello. »
(Ange de Viterbe, col. 1451).

(2) * C'est probablement le 15 octobre que les Bourguignons entrèrent à Tongres. Voy. Adrien, col. 1337, et le *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, t. XIII, p. 16. Le lendemain partit de Cambrai Sim. de le Kerrest, secrétaire du duc, envoyé par celui-ci au-devant du légat « estant lors en la Cité de Liége, pour le conduire par devant Monseigneur. » (Voy. *Annales de l'Acad. d'archéol. de Belg.*, l. c., p. 658, note).

(3) Peut-être *Léau* en Brabant, sur les frontières du Limbourg, ou bien *Louvain*. — * C'est la première de ces deux localités, ou plutôt encore *Looz* (Los castrum).

arbres, entre Hubertingen et Jamine (1), car déjà Charles s'avançait et entrait dans le Hainaut (2). Il exprimait le désir que l'évêque leur adjoignît son chancelier et un de ses conseillers, et que le légat assistât à l'entrevue, personnellement ou par des délégués munis de ses pleins pouvoirs. » On fit comme il le désirait; seulement Onufrius, retenu à Liége par une indisposition, dut se faire remplacer par son chapelain Altfast et par le moine carme Robert. Chemin faisant, l'ambassade rencontra quelques soldats bourguignons qui ne voulurent pas reconnaître la validité du sauf-conduit délivré par Humbercourt, sous le prétexte que le maréchal de Neufchâtel seul était investi du commandement en chef. Ils permirent cependant aux députés de se rendre à leur destination, les invitant, toutefois, à ne pas chercher à revenir à Liége parce qu'ils seraient pendus si on les attrapait. Effrayés par ces menaces, les bourgeois et le chancelier rebroussèrent chemin ; les envoyés du légat continuèrent leur route.

Lorsque ces nouvelles arrivèrent à Liége, une grande rumeur se répandit dans la Cité et déjà l'on se préparait à la guerre. Cependant Humbercourt ne cessait de prêcher la paix et conseillait aux Liégeois de se soumettre à la volonté du duc. Onufrius partageait sa manière de voir et, de son côté, exhortait les bourgeois à exécuter fidèlement la convention conclue avec Charles. Ceux-ci, ou plutôt les proscrits, firent savoir au légat qu'ils se conformeraient

(1) * Houppertingen et Grand-Jamines, communes du canton de Looz, à une lieue de cette ville.

(2) L'un des deux, d'Onufrius ou de Humbercourt, doit avoir été mal informé. D'après la relation du premier, la lettre de Humbercourt était datée du 12 octobre, tandis que, suivant Philippe de Commines, Charles ne quitta pas Péronne avant le 14 octobre. — * Ce fut le 15 octobre, dans l'après-midi, que le duc Charles et le roi Louis quittèrent Péronne pour aller assiéger les Liégeois.

volontiers à sa volonté et à celle de l'évêque, mais qu'ils aimaient mieux mourir que de retourner en exil, parce qu'ils ne pouvaient supporter davantage que la liberté de l'Eglise de Liége fut sacrifiée à des étrangers (1). Onufrius leur fit remarquer « que la liberté de l'Eglise était affaire du pape, de l'évêque et de lui-même ; quant à eux, ils n'avaient qu'à exécuter leurs promesses. » Mais précisément, c'était là le point difficile, car il avait été stipulé que les Liégeois qui, au nombre d'environ vingt mille, avaient pris part à la bataille de Bruschen, seraient bannis ; que personne, dans la Cité, ne pourrait plus porter d'armes; que tous les officiers de la ville prêteraient serment de fidélité au duc ou à son représentant, etc. Demander l'exécution de la première de ces clauses, c'était exposer vingt mille Liégeois à périr de faim dans les bois. Ils offraient au duc « de l'indemniser de ses pertes et s'engageaient, sous la garantie d'ôtages qu'ils étaient tout disposés à lui livrer, à ne plus lui faire la guerre : pour le reste, ils s'en rapportaient à la décision de leurs maîtres, l'évêque et le légat. Dans ses vieilles chartes, dans ses armoiries, sur son sceau, la ville de Liége était appelée la *fille de la sainte Eglise romaine*, et ses habitants *les sujets et les vassaux de l'église de Saint-Lambert et de l'évêque de Liége* (2) ; il n'était donc pas raisonnable qu'ils fussent placés sous la domination des maîtres temporels qui les opprimaient,

(1) * « Ergo legatus suadet Leodina juventus
Pareat : illa refert velle observare petita
Cuncta ducis, verum non in deserta redire
Posse iterum, exiliumque duci non utile..... »
(Ange de Viterbe, col. 1451).

(2) * Je crois qu'Onufrius se trompe ici, car je n'ai jamais rencontré cette dernière formule. Pour la première, voyez ci-dessus, p. 4, note 4, et le *Bull. de la Société scientif. et litt. du Limbourg*, t. X, p. 31.

notamment du duc de Bourgogne, qui lui-même était un prince catholique. »

Cette déclaration fut loin de déplaire au légat et à l'évêque; mais ils n'osèrent la faire connaître au duc (1). Ils se bornèrent à inviter les chefs de l'armée bourguignonne « à envoyer l'un d'eux à Liége pour recevoir les offres de paix qu'on voulait leur faire, puisque, par leurs menaces, ils avaient empêché les Liégeois de se rendre auprès d'eux. » Le maréchal de Neufchâtel, absent lors de l'arrivée de ce message, fut très irrité, à son retour, d'apprendre que les autres capitaines avaient envoyé à Liége Pierre Hagenbach (2) avec un sauf-conduit et une escorte de quarante cavaliers. Hagenbach, dans ses négociations avec le légat et l'évêque, plaida la cause de la paix avec une noble obstination, exprimant le regret qu'il aurait de voir une si belle ville livrée aux horreurs de la guerre. Dans une nombreuse assemblée du peuple, Amel de Velrois lui réitéra, au nom de la Cité, les déclarations qu'il avait faites la veille au légat et à l'évêque, et pria Hagenbach de représenter au duc combien il serait plus avantageux pour lui que les Liégeois fussent ses alliés fidèles plutôt que de misérables esclaves sans aucune utilité pour lui.

Hagenbach, de retour à Tongres, rapporta ces paroles

(1) * « Tum motus lacrymis miseratus episcopus ipsos
Legatusque fuit ; cuperet cum mittere ad aures
Cuncta ducis, non est inventus, forte timore,
Qui portare velit, Theobaldus quando minatus
Legati est famulis, Legios si forte per agros
Ultra irent, ipsos morti crucibusque daturus. »
(Ange de Viterbe, col. 1451).

(2) Il est qualifié dans le manuscrit *miles et magister hospitii ducis Burgundiæ*. — * Nous retrouverons plus loin ce personnage. Cf. Adrien. col. 1337.

au maréchal ; mais il n'essuya que des reproches pour avoir négocié la paix à son insu. Quant aux Liégeois, leurs propositions restèrent sans réponse; mais ils les envoyèrent par écrit à Thibaut de Neufchâtel, lui déclarant « qu'ils consentaient à observer la paix toute entière, pourvu que la clause relative à leur exil fut révoquée, et, quant aux points qui ne pouvaient blesser aucun des intérêts du duc, que leurs plaintes fussent entendues. » Thibaut répondit sèchement « qu'il ne pouvait, sans l'autorisation du duc, entamer de négociation. » En attendant, il fortifiait la position de son armée, la rapprochait de la Cité et mettait les environs à feu et à sang. Aussi, c'était à grand peine que les Liégeois pouvaient se retenir de commencer l'attaque. Les bourgeois les plus sensés supplièrent instamment Onufrius de se rendre auprès du duc, avec le chancelier de Louis de Bourbon et le noble chevalier Jean de Vogelsang (1), favori du duc, qui avait été fait prisonnier à Tongres. Le légat céda encore une fois à leurs instances (2) et résolut de remonter la Meuse jusqu'à Huy, pour de là continuer son voyage jusqu'au camp de Charles. Il crut prudent d'envoyer d'abord le chancelier de l'évêque et Vogelsang vers Thibaut de Neufchâtel pour lui faire part de son projet et lui demander un sauf-conduit. Ces deux personnages ne revinrent pas, ce qui était peu rassurant. D'un autre côté, le général des Carmes rapporta à Onufrius un bruit qu'il tenait de l'abbesse d'un monastère de Huy, suivant lequel soixante cavaliers devaient tomber sur le

(1) * Jean d'Autel ou d'Elter, seigneur de Vogelsanck.

(2) * Selon ANGE DE VITERBE, col. 1451, ce fut Louis de Bourbon qui prit la parole pour engager Onufrius à se rendre auprès de Charles, en démontrant l'inutilité de la résistance depuis que le duc avait fait sa paix avec le roi de France.

légat et l'assassiner dans un bois dès qu'il aurait quitté le territoire liégeois et se serait éloigné de Huy (1).

Vers minuit, un moine vint trouver Onufrius et lui apprit que, depuis quelques jours, l'évêque avait échangé de nombreuses lettres avec les Bourguignons et formé le projet de sortir de Liége sous un déguisement. Aussitôt après cette confidence, Onufrius entra dans la chambre à coucher de Louis, qui joignait la sienne, et lui fit des reproches de ce « qu'il ne songeait qu'à se sauver à la faveur des parents et des amis qu'il comptait dans l'armée bourguignonne, tandis qu'il l'abandonnait, lui, et l'exposait à la fureur du peuple; cependant, s'il le voulait, il trouverait bien aussi le moyen de s'échapper et de dévoiler à tous les desseins de l'évêque. » Louis ne put s'empêcher de rougir; il avoua « que la fuite lui avait été conseillée, mais qu'il avait repoussé cette proposition; il jura, et engagea le légat à prêter, comme lui, le serment de ne pas quitter la ville l'un sans l'autre. » Défense fut faite au délateur, sous peine d'excommunication, de souffler mot de cette affaire (2).

Le 20 octobre, Simon de Leurest (3), secrétaire de

(1) * « Ergo inventa fuit mulier vestalis in Huio
Quæ narret, quotiens vellet legatus ad ipsum
Ire ducem, triginta equites bis forte paratos
Et qui legato simulato occurrere honore
Debent, mox illum et perimant, aut tempore longo,
Ne bellum impediat, tenebrosis claudere in antris. »
(ANGE DE VITERBE, col. 1451-1452).

(2) * Cf. ANGE DE VITERBE, col. 1452.

(3) * Simon de le Kerrest. Voy. *Annales de l'Académie d'archéol. de Belgique*, 1867, p. 658.
« Ocyor interea Sancto ex Trudone redibat
Robertus, nuper quem jam dimiserat ipse
Legatus, peterent Simo quid sibi dicere vellet,

Charles, arriva à Saint-Trond, d'où, n'osant aller lui-même à Liége, il écrivit à Onufrius pour savoir s'il consentirait à se rendre près de lui, ou s'il préférait lui envoyer un homme sûr auquel il pût confier ce qu'il avait à lui communiquer de la part du duc. Le légat répondit « qu'il pouvait en toute sécurité venir dans la Cité ; que s'il ne le voulait pas, il pouvait confier son message à son chapelain Altfast, qui se trouvait en ce moment à Saint-Trond, chez Humbercourt. » Pour plus de précaution, Onufrius envoya quelques hommes d'une fidélité éprouvée à la rencontre de Simon, pour l'escorter jusqu'à Liége ; ils l'attendirent en vain. Mais ce qu'ils virent, ce fut l'armée bourguignonne qui s'éloignait de Tongres, semant sur son passage le meurtre, le pillage et l'incendie ; Crestençay (1) en feu, lançant dans les airs des tourbillons de flammes et de fumée, et les paysans s'enfuyant vers Liége avec leurs enfants et leur bétail.

Altfast, qui s'était mis en route pour remettre à Onufrius les lettres dont Humbercourt et Simon de Leurest l'avaient chargé, fut arrêté à Crestençay par les soldats bourguignons et mené à Philippe de Savoie; celui-ci le relâcha immédiatement et le chargea de saluer de sa part le légat

Qui vir Burgundi ducis ipsa arcana tenebat,
Quidve Umbercurtus bis denæ ad tempora lucis
Pollicitus Legiæ rediturum ad mœnia gentis,
Dum captus summis Tungris sub mœnibus esset. »

(Ange de Viterbe, col. 1452-1453).

(1) * Probablement Crisnée ou Crisgnée (autrefois *Crestingnie*), commune à 15 kilom. de Liége.

« Vix Crestienaci patuerunt culmina villæ,
Agricolas cernit fugientes atque ferentes
Ex flammis prædas, etc.

(Ange de Viterbe, col. 1453).

et l'évêque, auxquels il faisait dire « qu'il aurait l'honneur de les voir le lendemain devant Liége, si Dieu ne le rappelait pas à lui pendant la nuit (1). » Altfast continua son voyage ; mais bientôt, de nouveau arrêté, il fut amené en présence de Thibaut de Neufchâtel ; celui-ci ne se souciait nullement de Humbercourt, dont il voyait le nom au bas du sauf-conduit que le chapelain lui présenta ; mais ayant vu les lettres du secrétaire Simon, il laissa partir Altfast, non sans lui dire « qu'il serait pendu s'il retombait entre ses mains. »

Il est évident que ni le duc Charles ni ses officiers, pour ne pas être entravés dans leurs projets par les négociations d'Onufrius, ne voulaient pas lui reconnaître la qualité de représentant du pape ; et si on renonçait à faire croire qu'il s'était arrogé un titre et une qualité qui ne lui appartenaient pas, au moins cherchait-on à rendre ses intentions personnelles suspectes. Les récits des écrivains contemporains et les opinions qu'ils émettent sur notre légat (2), attestent que les efforts de cette politique ne restèrent pas tout à fait sans résultat.

Sur ces entrefaites, les chefs de la Cité et les principaux bourgeois de Liége vinrent solliciter le légat de lancer les

(1) « ..... Intravit villam, mox captus ab ipsis
Burgundis, domino jam ductus et ipse Philippo
Quem Sabaudinæ misere ad prælia terræ.
Mox cum legati famulum novisset, ad ipsum
Ire sinit, mandatque ferat de morte salutem,
Tum jussit narret Legiis, nisi nocte suprema
Illa occidantur, Burgundos luce sequenti
Visuros bello Leodinas denique gentes. »

(Ange de Viterbe, col. 1453).

(2) Philippe de Commines, t. XI, p. 493; Paul Emile, *De rebus Francorum*, ad a. 1468.

foudres de l'Eglise contre leurs ennemis. Quelques hommes du peuple disaient même hautement qu'il fallait le considérer comme leur étant hostile s'il tardait à le faire. Mais il justifiait son attitude passive, en disant « qu'il ne pouvait légalement excommunier les Bourguignons ni les laisser attaquer tant qu'on n'avait pas reçu de réponse du duc ; que prendre l'offensive c'était agir contrairement à la prudence et à la sagesse, tandis que personne ne pourrait leur reprocher de repousser une attaque ; qu'ils ne feraient qu'exaspérer le duc en commençant les hostilités, et d'ailleurs, qu'ils se trouvaient sans armes en présence d'une armée parfaitement équipée, composée de cavaliers et de fantassins aguerris, et ne devaient pas s'attendre à rencontrer des gens endormis comme à Tongres ; que les Bourguignons étaient très au courant de tout ce qui se passait dans la ville ; il ajoutait même qu'ils tenaient leurs informations de personnes dont le devoir eut été d'éclairer leurs concitoyens et de veiller au troupeau dont la garde leur était confiée, plutôt que de donner à leurs ennemis des conseils funestes. »

Les chefs, ayant écouté ces paroles du légat, lui demandèrent alors « ce qu'il y avait à faire en ce péril imminent; car pendant qu'ils délibéraient dans l'inaction, la patrie était dévastée par l'ennemi. » — « Des champs et des maisons, leur répondit Onufrius, peuvent facilement être remis en bon état. Ce qu'il importe surtout de sauvegarder, c'est votre ville. Continuez à proposer des conditions de paix acceptables ; si elles sont rejetées, implorez le secours de Dieu et de saint Lambert, et défendez-vous jusqu'à la dernière extrémité. Surtout, ne risquez pas de sortie ; c'est le dernier avis que j'aie à vous donner. » Louis de Bourbon avait engagé Onufrius à conseiller aux Liégeois de faire

une sortie : « qu'ils fussent vainqueurs ou vaincus, disait-il, la guerre était finie. » Mais le légat ne voulait pas se rendre responsable du sang versé dans une bataille.

Cependant, les Liégeois ne suivirent pas ses avis ; ils se décidèrent à tenter, pendant la nuit, une sortie avec huit mille hommes (1). Jean Altfast en rencontra jusqu'à deux mille, divisés par bandes de cent, qui cherchaient les Bourguignons ; ils croyaient, en effet, parce que ceux-ci étaient sortis de Tongres — ville très convenable pour y établir des quartiers d'hiver, — que leur intention était de quitter le pays. Mais Altfast, qui avait présents à l'esprit les compliments dont Philippe de Bresse l'avait chargé, assura aux Liégeois que, loin de se retirer, les Bourguignons au contraire se dirigeaient vers Liége ; il les engagea donc à retourner en toute hâte chez eux. Malheureusement, ils méprisèrent son conseil.

Altfast apporta au légat la réponse verbale donnée par Charles à son secrétaire ; ce n'était pas une proposition de paix, mais un avertissement amical : « il était persuadé que la surprise nocturne de Tongres n'avait pas eu lieu à l'instigation de l'évêque et du légat : mais telle était la croyance générale des Bourguignons ; aussi, ceux-ci étaient-ils très mal disposés envers les deux prélats ; son armée étant composée de rudes soldats de différentes nationalités, le légat devait bien prendre garde de tomber

(1) * « Interea rumor Legiorum perculit aures
Crestenam (Crisgnée) incensam, bis quinque et millia ab urbe
Sunt egressa hominum, præparant noctisque per umbram
Ad bellum ; dulci non.sunt sermone retenti
Sacri oratoris (Onufrii), mediæ sed noctis ad horam
Congressi, telis plures stravere cohortes
Burgundas. »

(Ange de Viterbe, col. 1453).

entre leurs mains; si Liége était prise d'assaut, sa vie serait en danger ; en conséquence, il l'engageait à quitter la ville. » Onufrius communiqua ce message à l'évêque ; « c'était là, disait-il, sa récompense pour avoir sauvé la vie aux Bourguignons ; s'il n'avait pas mis obstacle à la fureur des Liégeois, la position serait peut-être toute autre. » Ils délibérèrent sur ce qu'il y avait à faire pour détourner le danger qui les menaçait tous deux ; mais comme les Liégeois s'apprêtaient en ce moment à faire une sortie, ils décidèrent qu'ils en attendraient l'issue.

La rencontre eut lieu le 22 octobre ; les premières nouvelles que l'on en reçut dans la Cité, annonçaient la déroute complète des Bourguignons ; d'autres messagers suivirent, apportant des dépêches tantôt bonnes tantôt mauvaises. La lutte dura depuis le matin jusqu'à midi (1). Les Liégeois se battirent comme des lions pour leurs foyers et leurs autels ; mais ils paraissent avoir commis la faute de se porter contre l'ennemi, non avec toutes leurs forces réunies, mais par bandes détachées telles qu'elles sortaient de la ville. Au moins Onufrius rapporte-t-il que Jean de Wilde, le plus vaillant capitaine des troupes liégeoises, fut menacé de mort par ses concitoyens parce qu'il était arrivé trop tard sur le lieu du combat. Les Bourguignons, au contraire, massèrent tout d'abord leurs troupes et attaquèrent vivement l'ennemi près du village de Lantin, à une lieue de la Cité (2). Les Liégeois, qui n'avaient que

(1) * Voy. Ange de Viterbe, col. 1453-1454 ; Adrien, col. 1337-1338 ; *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, t. XIII, pp. 16 et 17.

(2) *Villa Lantin*, probablement au Nord-Ouest de Liége, quoique cela ne concorde pas avec la distance indiquée, car Lantin est éloigné de Liége de trois milles géographiques au moins. Les faits qui suivent paraissent également arrivés au Sud de la rivière du Geer et de Landen. — * C'est cependant bien de Lantin, à une lieue et demie de Liége, qu'il est question ici. Cf. Adrien, col. 1338.

mille cavaliers peu aguerris, ne purent résister au choc de la formidable cavalerie bourguignonne, et furent refoulés jusqu'aux portes de leur capitale avec une perte de quinze cents hommes. Cinq cents de leurs fantassins se retirèrent à Lantin et s'y défendirent héroïquement, retranchés dans les maisons et dans la tour de l'église. Les Bourguignons ayant mis le feu aux demeures et au temple, ils périrent tous, jusqu'au dernier (1).

La plus grande confusion régnait dans la Cité (2) ; les bourgeois échappés au désastre ne contribuaient pas peu à y répandre la terreur ; on n'y parlait que de la ruine de la ville, qui paraissait imminente à tous. Onufrius et Louis de Bourbon eurent d'abord la pensée de se porter à la rencontre des Bourguignons et de faire un dernier effort, par leurs supplications et leurs prières, pour obtenir la paix. Mais la crainte de tomber entre les mains des soldats, affolés de sang et de carnage, les détourna de ce projet. Ils se décidèrent à monter sur la tour de l'église Saint-Lambert, où les suivirent plusieurs ecclésiastiques et bourgeois, afin de pouvoir, de cet endroit élevé, parlementer, s'il y avait lieu, avec les chefs de l'armée ennemie. Du haut de cet observatoire, ils assistèrent à un lugubre et émouvant spectacle ; de quelque côté que se portassent leurs regards, ils voyaient les portes et les murailles dégarnies de leurs défenseurs ; le peuple qui se réfugiait en partie dans les églises, en partie sur les ilots de la Meuse ; d'autres qui

(1) * PICCOLOMINI, dans de Ram, p. 378.

« Ad portas usque sequuntur
Burgundi Legios fugientes, altera Lantsin
Pars fugit ad villam, et se nititur ipsa tueri, etc. »
(ANGE DE VITERBE, col. 1454).

(2) * Cf. ANGE DE VITERBE, col. 1454.

traversaient le fleuve dans des barques. Les Bourguignons, heureusement, n'entrèrent pas dans la ville ; ils ignoraient ce qu'Onufrius constatait du haut de la tour et craignaient une embuscade, notamment de la part du corps qui s'était replié sur Lantin, et qui, en ce moment, n'était pas encore anéanti.

Témoins de la retraite des Bourguignons, le légat et l'évêque quittèrent leur refuge pour délibérer sur la situation (1). On s'attendait à un assaut. Le bruit courait aussi que Louis XI et le duc Charles avaient conclu un arrangement et étaient en route pour rejoindre Thibaut de Neufchâtel (2). Les Liégeois se berçaient du fol espoir que le roi de France arrivait plutôt en ami qu'en adversaire, et leur procurerait une paix honorable, puisqu'ils avaient agi en grande partie par ses ordres ou d'après ses suggestions. Douze bourgeois, au nombre desquels se trouvait Amel de Velrois, estimaient que la seule chose à faire était de prier le légat et l'évêque d'aller au devant des princes, pour implorer la paix, ou du moins pour tâcher d'obtenir la vie sauve, car les Bourguignons avaient juré que tous les habitants seraient passés au fil de l'épée. Les gens du peuple étaient partagés dans leur opinion. Après une longue discussion à laquelle prirent part le légat, l'évêque, de Klerck, Amel de Velrois et d'autres, il fut décidé qu'Onufrius (3), Louis de Bourbon, Amel et dix autres bourgeois

(1) * Cfr. ANGE DE VITERBE, col. 1455.

(2) * Thibaut de Neufchâtel appartenait à l'une des maisons les plus considérables de la Bourgogne, qui ne doit pas être confondue avec celle des comtes de Neufchâtel en Suisse. Voyez p. 87, note 2.

(3) * Le légat, paraît-il, exigea que l'évêque l'accompagnât dans ce voyage parce qu'il comptait des amis parmi les Bourguignons, tandis que lui leur était suspect comme trop favorable aux Liégeois : « Legatus cunctis Burgundis invisus fuerat, quod nimium Leodiensibus favere creditus sit. » (HERBENUS, dans de Ram, p. 359). Cfr. ADRIEN, col. 1338.

notables se rendraient auprès du roi de France et du duc Charles, après avoir promis formellement de revenir à Liége, leur mission accomplie (1).

Ce fut le 23 octobre qu'ils quittèrent la malheureuse Cité pour entreprendre leur périlleux voyage, escortés par une troupe que commandait Jean de Wilde (2) ; leur départ ne s'effectua pas sans résistance de la part de plusieurs bourgeois, armés et non armés, qui voulaient à toute force les retenir. A peine eurent-ils dépassé l'enceinte de la ville, qu'un tableau déchirant frappa leurs regards ; des femmes et des vieillards cherchaient leurs parents parmi les morts couchés dans la plaine. Près de Lantin, leurs chevaux ne purent qu'à grand peine franchir les ruines du village incendié et les cadavres carbonisés des cinq cents soldats qui avaient péri en héros (3).

« Properant incendere flammis
Burgundi, sævum nisi mollia verba tyrannum
Legati flectant. Igitur rogitandus ad ipsum
Ut vadat, tantæ et causam levet ipse ruinæ. —
Sic aït (Velrous) atque omnes illius dicta probarunt.
Tum legatus aït : Si me concedere vultis
Borbonius comitem nobis se adjungat, et ibo,
Quamvis verba ducis moneant vitare superbos
Burgundos, nostro Tungris factum omne putantes
Consilio, etc. »

(Ange de Viterbe, col. 1455).

(1) * Cf. Piccolomini, pp. 378-379. Phil. de Commines prétend que le légat s'enfuit de la Cité ; cette assertion est réfutée par M. de Gerlache, *op. cit.*, p. 283.

(2) * « Itaque hora diei jam decima profecti omnes ad terciam noctis, non sine crebris vitæ periculis ad primas stationes hostium pervenere. » (Piccolomini, p. 579).

(3) * Cf. Adrien, col. 1338 ; le *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, t. XIII, 17.

« Jam cum bis quinis egressi civibus urbe,
Ante ipsas portas cernunt miserabile visu, etc. »

(Ange de Viterbe, col. 1456).

En route, Louis de Bourbon voulut renvoyer Jean de Wilde et son escorte. Longtemps le brave soldat résista à ses sollicitations : il se rappelait les menaces qu'il avait entendues la veille, à Liége, et redoutait plus les caprices de ses concitoyens qu'une mort honorable en face de l'ennemi. Il semblait pressentir un danger. Cependant, pour ne pas manquer à la parole donnée, il se laissa enfin persuader et retourna vers la Cité (1). Amel aussi était plein d'appréhensions sinistres, et l'on peut dire que le plus grand malheur des Liégeois fut d'avoir eu à leur tête des hommes dont les plus sages se laissaient aller au découragement avant que tout espoir fût perdu.

Louis de Bourbon, avant de partir, avait envoyé au maréchal de Neufchâtel trois messagers pour annoncer son arrivée et demander un sauf-conduit; aucun de ces hérauts ne reparut.

Les ténèbres enveloppaient la contrée que traversaient les voyageurs, mais les flammes qui dévoraient Schindel (2) leur indiquaient la route. Sur le conseil du légat, on se dirigea vers ce village pour reconnaître, à la clarté de l'incendie, le chemin qui devait les conduire à Maestricht (3).

(1) * Jean de Wilde, dit M. DE CHESTRET, accompagna l'évêque et le légat jusqu'en vue du camp de Ravenstein (*Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, t. XIII, p. 17).

(2) * Xhendremael, autrefois *Schendelmale*, entre Lantin et Othée.

« Flamma relucens
Schindelim interea exustæ monstrabat eunti
Ipsa viam ; placuit villam concedere ad ipsam
Et exspectare aliquem, si posset noscere, vel si
Notus ab his esset. »

(ANGE DE VITERBE, col. 1457).

(3) * D'après ANGE DE VITERBE, col. 1456-1457, Onufrius, dans la crainte de tomber entre les mains des Bourguignons, proposa à Louis de Bourbon de retourner à Liége à la faveur des ténèbres, ou de se diriger sur Maestricht. Ce fut à ce dernier parti qu'ils s'arrêtèrent :

Enfin, on aperçut un campement, vers lequel fut dépêché un quatrième héraut, que l'on ne revit plus. Douze cavaliers qu'ils rencontrèrent les menèrent à un village voisin nommé *Elschals Othey* (1), où se trouvait le camp. Deux gentilshommes allemands, Frédéric et Werner de Vieten (2), ayant reconnu l'évêque et le légat, restèrent stupéfaits de leur témérité ; en effet, le conseil de guerre avait statué que tous ceux qui sortiraient de la Cité seraient mis à mort. Ils les accueillirent néanmoins sous leurs tentes, leur firent servir à manger et leur donnèrent de la paille pour passer la nuit. Là, Louis de Bourbon et Onufrius apprirent que le roi de France et le duc avaient décidé la destruction de Liége, que Charles était mécontent d'eux, et que ni Humbercourt ni personne ne pouvait lui enlever la conviction qu'ils avaient été cause de la surprise de Tongres. Comment concilier cette dernière assertion

« Quare melius repetemus iniqua
Nocte urbem Legiam, melius vel mœnia ad ipsa
Trajecti tendemus iter. — Pauca ipse pudore
Borbonius loquitur, ventura atque agmina rursus
Asserit. Ipse tamen legatus mœnia adibat
Trajecti, famulusque viam monstravit habendam
Tylmandus, Tungris fuerat qui mœnibus ortus.
Borbonius dubiis sequitur mox passibus illum. »

(1) * Evidemment Othée (en flamand *Elch)*, à 1/2 lieue de Xhendremael.

« Audito legati nomine ab ipsis
Borboniique simul, quoniam responsa dabantur
Fida satis, dominos læta mox voce salutant.
Tunc ad vicinam quæ fertur nomine villam
Elchis, perducunt. »

(Ange de Viterbe, col. 1457).

(2) * « Erat hic Fredericus, et alter
Varnerus germanus adest, quem misit Aquensis
Urbs equidem... »

(Ibidem.)

avec l'avertissement que le secrétaire Simon avait fait parvenir au légat ? Il est probable qu'alors Charles avait déguisé sa pensée pour amener Onufrius, par des avis simulés, à se retirer en Allemagne ; en effet, la présence d'un juge apostolique, aussi bien à Liége que dans son camp, le contrariait vivement, car il n'osait porter atteinte à sa personne inviolable (1) ; mais il n'eût pas été fâché d'apprendre qu'un malheur était arrivé à son insu à ce négociateur gênant.

Un parent de l'évêque qui servait dans l'armée bourguignonne, le seigneur d'Arguel (2), conduisit les deux prélats auprès de Thibaut de Neufchâtel et du Conseil du duc. Les gens de la suite du légat furent déclarés prisonniers de guerre (3). Onufrius s'en plaignit à l'évêque ; mais, suivant ce dernier, il était nécessaire que lui-même, aussi

(1) Voyez l'introduction.

(2) *Dominus de Argul ;* Argul est probablement le même nom qu'*Arguel*, fief relevant de la baronnie d'Arloy, appartenant à la famille de Chalons ; celle-ci jouissait des droits de souveraineté dans la principauté de Neufchâtel en Suisse. Thibaut de Neufchâtel appartenait sans doute aussi à la même famille. Voyez Johan von Muller, *Schweizer Geschichte*, t. II, p. 604, et Picot, *Statistique de la Suisse*, pp. 528 et suivantes. — * *Arguel* est un village du département du Doubs, à 4 ou 5 kil. S.-O. de Besançon. On y voit les restes d'un château féodal. Dans la lettre adressée par Mathias Herbenus à l'évêque de Cambrai au sujet des événements qui nous occupent, on lit que le s[r] d'Argue (sic) avait épousé une sœur de Louis de Bourbon (de Ram, p. 360). Ce doit avoir été une sœur naturelle.

(3) * « Quibus statim præfecti duo obviam facti, quorum alter erat præses Burgundiæ, alter sororis episcopi vir, intellecta viæ causa, vetuerunt eos ulterius progredi, ac statim in custodiam præsidis legatus, episcopus in affinis sui tabernaculum adductus est, magistratus vero omnis in vincla conjectus. » (Piccolomini, p. 379). « Quantocius in tam procacem legatus, comitatus episcopo Leodiensi, castra Burgundorum noctu prosequeretur, a domino de Argul, cui soror Borbonii nupserat, cum omni familia sua captus est, bonis direptis... » (Herbenus, p. 360).

bien que sa suite, fussent considérés comme prisonniers (1). Onufrius protesta vivement contre ce traitement infligé à un personnage revêtu d'un caractère sacré ; mais on lui fit entendre qu'il était prudent de se soumettre à cette formalité, pour ne pas s'exposer aux mauvais traitements des soldats, et il engagea sa parole d'honneur de ne pas chercher à s'enfuir.

Arguel avait son campement sur les deux rives du Jaar (2). L'évêque, le légat et leur suite furent menés dans le village le plus voisin, à environ mille pas de Lantin (3), mais non sans subir de nouvelles avanies : un gentilhomme savoyard s'empara violemment des objets précieux du secrétaire d'Onufrius, ainsi que des papiers de son maître, et lorsque le légat eut passé le Jaar, les soldats se partagèrent ses chevaux. Arguel et l'évêque l'avaient quitté. Enfin, il fut appelé à une entrevue avec Thibaut de Neufchâtel et le Conseil ducal, entrevue à laquelle devaient également assister l'évêque et les députés de Liége (4).

(1) * Cfr. Ange de Viterbe, col. 1458-1459.

(2) *Hiar* ou *Hyccara*. — * Le Geer (lat. *Jecora*). Voy. p. 21, note 3.
— * « Ast Arges Jecoræ legatum ad flumina ducit,
Kineccham (Kemexhe ?) et villam dictam, tentoria habebat
Juxta ipsam, et late miles sua commoda cepit. »
(Ange de Viterbe, col. 1459).

(3) * Il est impossible de préciser quel est ce village. Lantin étant situé à 6 kilom. du Geer, en est séparé par Paive, Jupprelle, Villers-St-Siméon, etc., etc.
« Huc etiam famuli capti ducuntur ab Elche (Othée),
Postquam legatus castris est ipse receptus
Cum famulis, Argis miles ruit omnis in ipsos,
Et prædatur equos quæcumque et commoda habebant. »
(*Ibidem*).

(4) * « Talia jactabant duo cum venere, rogantes
Legatus dominus Theobaldum nomine adiret
Ductorem, quoniam non ipse relinquere castra

Onufrius appelait de tous ses vœux cette conférence ; mais Arguel fit naître des obstacles, car il voulait forcer le légat, qui passait pour extrêmement riche, à lui payer cinquante mille ducats, et refusait de céder sa proie au maréchal (1). Enfin il le laissa partir, sous la conduite d'une nombreuse escorte, pour le village de Beyrsées (2), où il trouva Thibaut, l'évêque, Humbercourt, Hagenbach et d'autres membres du Conseil. Les députés liégeois y arrivèrent également. Thibaut adressa d'abord la parole à Amel de Velrois : il désirait apprendre « ce qu'il avait à lui exposer avant de donner l'assaut à la ville de Liége, qui devait avoir lieu le lendemain. Ayant entendu dire que les Liégeois avaient formé le projet de l'attaquer pendant la nuit, il avait mis le feu à plusieurs villages, afin d'éclairer leur marche. » Amel répondit avec autant de prudence que de dignité : « Ses concitoyens désirent la paix ; ils reconnaissent l'évêque et le légat pour leurs maîtres, et promettent de se soumettre à leur jugement pour le cas où ils auraient

Tunc poterat, quando Leodinis luce sequenti
Bella movere viris jussus. »
(Ange de Viterbe, col. 1459).

(1) * « Consilium interea castris fiebat, et Argi
Dicebant multi : legatus solvere posset
Quinquaginta auri nummorum millia solus,
Sed bonus ut domino tanto sis filius olim,
Quinque et viginti solvantur millia tantum. »
(Ibidem).

(2) * « Bierset, commune du canton de Hollogne-aux-Pierres. Arguel lui rendit trois de ses serviteurs :
« Verum ubi legatum vidit concedere velle,
Et blandis mentem nullis se posse movere
Vocibus, adjunxit tres se permittere tantum
Restitui famulos comites, nec reddere plures.
(Ange de Viterbe, col. 1460).

causé au duc un dommage quelconque. » Amel portait le titre de *maître* (1); le maréchal l'avertit « de ne pas se donner cette qualification parce que le duc Charles avait ordonné aux Liégeois d'abolir toutes les magistratures de leur ville. » Se tournant ensuite vers Louis de Bourbon et Onufrius, il leur demanda ce qu'ils avaient à dire. Les deux prélats répondirent « qu'ils n'avaient rien à ajouter à ce qu'Amel avait exprimé si clairement, à savoir que les Liégeois consentaient à se soumettre à tout ce qui était raisonnable. » L'évêque supplia cependant le Conseil d'épargner cette ville de Liége si magnifique, en faisant valoir que le duc pourrait en obtenir ce qu'il voudrait s'il consentait à ne pas la mettre à feu et à sang. Le maréchal fit observer que son maître s'était déjà mis trois fois en campagne pour réduire à l'obéissance les turbulents sujets de l'évêque, et qu'ils ne se soumettraient pas plus cette fois que les autres. Ensuite, s'adressant de nouveau aux députés, il leur dit « que, pour avoir la paix, il ne pouvait leur conseiller autre chose sinon de livrer leur Cité à la discrétion du duc (2); au cas contraire, tout serait décidé le lendemain par le glaive; la ville, après avoir été mise au pillage, deviendrait la proie des flammes, ensevelissant les bourgeois sous ses ruines. Mais tout cela n'était pas de nature à émouvoir sa pitié : ce qui lui ferait de la peine, ce serait de voir les églises tomber en ruines, les objets sacrés livrés à la profanation, les femmes et les enfants égorgés. » Amel répondit avec une noble audace : « Si le légat et l'évêque l'ordonnent, nous nous soumettrons

(1) * Maître à temps ou bourgmestre de la ville de Liége. Voy. ci-dessus pp. 42, note 2, et 57, note; et cf. *Ampliss. coll.*, IV, col. 1461, note.

(2) * « Nihilo his dictis obstinata ad ultionem mens potuit flecti. Respondit tantum liberam sibi in res atque animas civium velle potestatem permitti, nec omnino conditionem aliquam dici. » (PICCOLOMINI, p. 379).

même à cette extrémité. » Et Onufrius, non moins fier et courageux, ajouta « que l'Eglise de Liége, fille de l'Eglise romaine, ne devait pas se plier aux caprices du duc; il doutait grandement qu'elle le fît sans y être forcée ; s'il était investi de pouvoirs plus étendus, il en dirait davantage, et le maréchal serait plus modéré dans son langage. » Après ces mots, il quitta la salle, suivi de l'évêque (1).

Humbercourt renouvela ses efforts près du légat pour le persuader d'engager les Liégeois à faire leur soumission au duc ; mais Onufrius voulait d'abord savoir à quelles conditions on leur accorderait la paix. Humbercourt et le maréchal lui-même l'assurèrent d'abord qu'Arguel serait puni pour les mauvais traitements qu'il lui avait fait subir. Enfin, les députés liégeois s'engagèrent, au nom de leurs concitoyens, à se soumettre à tout ce que leur ordonnerait le maréchal. Thibaut dicta alors à son secrétaire les clauses suivantes : « Amel et les autres députés imploreront la miséricorde du duc ; les Liégeois abandonneront leur ville, leurs corps et leurs biens à son bon plaisir. » Ces conditions ayant été signées par les deux parties, et même par Onufrius, un héraut les porta à Liége.

Arguel voulut reconduire le légat à son campement; mais Onufrius, indigné, lui reprocha sa cupidité et ses violences, et le menaça du châtiment réservé à ceux qui portaient la main sur un légat du Saint-Siège. Il ordonna à l'évêque de ne pas le quitter, et Arguel fut obligé d'emmener seulement les députés liégeois. Toutefois, il fit encore une tentative pour s'emparer de la personne d'Onufrius, mais elle échoua (2).

(1) * Cette entrevue est décrite par Ange de Viterbe, col. 1461-1462, qui met de longs discours dans la bouche des orateurs. Il faut renoncer à citer. Cf. PICCOLOMINI, 379.

(2) * Voy. ANGE DE VITERBE, col. 1463.

Le légat et l'évèque cherchèrent alors un refuge dans un château-fort appelé Foux (1), situé à mille pas de là, sur la Meuse, au nord de Liége. C'était en cet endroit que Humbercourt et Jean de Berger avaient établi leur camp, avec deux mille hommes de la Cité et du pays de Liége qui, se mettant en opposition avec leurs concitoyens, s'étaient dès le principe déclarés pour l'évêque.

Comme le maréchal ne recevait de la Cité aucune réponse aux conditions qu'il avait faites, il fit, le lendemain (2), avancer ses troupes pour mettre le siége devant la ville. Onufrius, qui craignait de rester sans escorte à Foux, se décida à suivre l'armée (3). Celle-ci formait un demi-cercle composé de trois lignes. Dans la première se trouvaient les lansquenets et les archers à pieds *(lancearii et balistarii pedites)*, dans la seconde les archers à cheval *(architenentes)* — dont les petits chevaux étaient dressés à s'arrêter dès que les cavaliers descendaient pour combattre; —la troisième comptait tous les autres soldats. Les chefs et les porte-drapeaux se tenaient au centre. Il y avait en tout vingt-deux bataillons *(agmina)*, forts chacun de deux mille hommes à pied et à cheval. Dix-huit cents chariots, attelés

(1) * Fooz, à 3 kilom. de Bierset.

(2) * C'est-à-dire le 24 octobre.

(3) * « Legatus, quamvis potuisset tutus abire,
Se tamen huic genti comitem præbere volebat,
Casibus ut tantis populos pater ipse labantes
Eriperet, possetque ægris conferre salutem.
Sed quoniam sequitur non agmina passibus æquis,
Ipse sibi jungi socios ex agmine poscit,
Qui post extremas ducant ad bella cohortes,
Eloquio sperans animum mollire furentis
Ipse ducis, placidæ et conjungere fœdera pacis. Etc. »

(Ange de Viterbe, col. 1461-1465).

de douze mille chevaux, voituraient les vivres, l'artillerie et autres machines de guerre. Telle était la formidable armée qui, sous le commandement de Thibaut de Neufchâtel, s'avançait sur Liége (1).

Tout à coup arriva un courrier de Charles ordonnant au maréchal de revenir sur ses pas et de lui envoyer Humbercourt et l'évêque. Le duc et le roi Louis se trouvaient alors dans un village voisin nommé Momalie (2). Chacun rentra donc dans son ancien campement, et Humbercourt, avec Berger, le légat et l'évêque, retournèrent à Foux. Avant que Humbercourt et l'évêque se fussent mis en route pour aller rejoindre le duc dans ses quartiers, le héraut qui avait été expédié vers la Cité revint avec la réponse des Liégeois à Louis de Bourbon et au légat : « Le maréchal était autorisé à pénétrer librement dans la ville avec huit cents soldats, pendant que l'évêque et Onufrius s'y rendraient aussi pour traiter des conditions de la paix ; mais

(1) * « Burgundus ductor habebat
Quinquaginta hominum Theobaldus millia : secum
Ibat tota phalanx, et cogebatur in arctum.
Hastatos pedites, etc. »
(ANGE DE VITERBE, col. 1464).

(2) * Momalle, commune de la province de Liége, à 9 kilom. de Waremme. Suivant Adrien, col. 1338, Louis XI et Charles étaient à Fallais, village à 12 kilom. de Waremme : « Illa die (feria tertia = 25 octobre) venit dux cum rege Franciæ post meridiem in Falais, et occurrit ei dominus de Humbercourt... Illo sero comedit rex ad unam mensam, dux ad aliam mensam ; dominus Leodiensis cum archiepiscopo, fratre suo, et duce Borboniæ, et aliis fratribus et sororibus suis, comedit in tertia mensa ; et dominus de Humbercourt fuit ulterius in eadem mensa, *ex cujus relatu ista scripta sunt.* » Selon M. Henrard, *Annales* citées, p. 662, Charles arriva à Namur le 21 octobre ; il quitta cette ville le 24, passa deux jours à Fallais, et se rendit le 26 à Momalle où il apprit l'escarmouche de Vivegnis ; il monta aussitôt à cheval, et le 27 au soir il occupait les hauteurs de Ste Walburge.

dans tous les cas, ces deux derniers devaient tenir leur parole et revenir dans la Cité. » Louis, sans tenir compte de cette réponse, se hâta de partir pour se rendre auprès du duc.

L'époque approchait où Humbercourt, d'après l'engagement qu'il en avait pris, devait se remettre sous la garde de Jean de Wilde au château de Montfort. Il s'excusa par écrit de ne pas remplir sa promesse, sous prétexte « qu'en restant à l'armée, il serait mieux à même d'agir en faveur des Liégeois, et qu'il voulait y consacrer tous ses efforts. Il conseillait, du reste, aux Liégeois, d'ouvrir leurs portes aux Bourguignons. »

Onufrius, à l'insu de l'évêque, envoya au duc un héraut porteur des armes papales, avec mission de lui remettre une lettre datée du 25 octobre, dans laquelle il lui faisait savoir « qu'il avait quitté Liége d'après ses conseils, et que, néanmoins, le seigneur d'Arguel l'avait retenu prisonnier et traité comme tel ; que si c'était par son ordre, il devait se soumettre, mais qu'il l'engageait à bien réfléchir sur la gravité de cet acte, car il était de son devoir de protéger l'honneur du Saint-Siège et de son légat ; qu'enfin, il faisait des vœux pour le succès de ses armes contre les rebelles, en sauvegardant, toutefois, les intérêts de l'Eglise, de la ville de Liége, et ceux des bourgeois innocents. »

Pendant la nuit, les postes avancés firent savoir que, à la faveur des ténèbres, huit mille fantassins liégeois se dirigeaient sur Huy en longeant la Meuse. Onufrius, dont les lettres avaient fait connaître le lieu de retraite ainsi que celui de l'évêque, supposait que cette expédition, quoique faite, semblait-il, dans une direction toute opposée, avait pour point de mire le château de Foux. Il eut beaucoup de peine à persuader aux chefs bourguignons que c'était

une ruse des Liégeois. Ceux-ci arrivèrent, en effet, à minuit, au nombre de dix mille, et exigèrent qu'on leur remît le légat et l'évêque, « qui, n'ayant quitté Liége que pour négocier la paix, étaient retenus contre toute justice ; » ils demandèrent aussi que Humbercourt, obéissant à son serment, se constituât prisonnier à l'époque et au lieu qui avaient été fixés (1). Les défenseurs du camp sortirent à la hâte pour combattre les arrivants ; mais tous étaient loin d'avoir la même ardeur, car la discorde régnait entre les Bourguignons et les Liégeois partisans de l'évêque. Les premiers ayant, dans l'obscurité, jeté à quelques-uns de ceux-ci le cri : *Qui vive?* les Liégeois se contentèrent de répondre : *Bom, bom, bom* (2)*!* ce qui fit croire aux Bourguignons qu'ils étaient d'accord avec leurs compatriotes ; aussi leur demandèrent-ils de se retirer, ce que les Liégeois eussent fait volontiers si leur troupe avait été plus nombreuse. Cependant, Berger réussit à apaiser ce conflit et à les mener ensemble au combat. Les Liégeois, s'étant aperçu que l'armée était concentrée, se retirèrent, à la grande satisfaction d'Onufrius qui, dans cette position fausse et dangereuse, n'était pas sans appréhension.

(1) * « Sic liber factus legatus retlulit illis :
Jam luce hesterna, cum prima crepuscula noctis,
Exivisse hominum Legiorum millia dena,
Atque Hoyum petiisse adverso flumine Mosæ
Fama fuit, etc. »
(ANGE DE VITERBE, col. 1463).

(2) * « Interea legatus fuerat qui plurimus exul
Junctus Burgundis, partes ducis atque secutus,
Dum Burgunda phalanx poscit : *Quis vivat ?* inepte
Bourbon respondit : visus sic proditor esse est,
Atque urbi Legiæ et patriæ præbere favorem. »
(ANGE DE VITERBE, col 1464).

Quelque temps après, Humbercourt et Louis de Bourbon revinrent du camp du duc avec une réponse à la lettre d'Onufrius : Charles « désapprouvait la conduite d'Arguel qui avait agi contre sa volonté ; rien de tout cela ne serait arrivé si le légat, suivant ses conseils, s'était éloigné de l'armée pour se retirer en Allemagne; il devait se considérer comme libre et pouvait se rendre où il voulait, car le maréchal avait reçu l'ordre de lui restituer ses gens, ses chevaux et ses bagages (1) ; il lui était impossible de lui accorder une entrevue, car son temps et ses pensées étaient entièrement absorbés par les préparatifs du siège de Liège, dont il comptait se rendre maître dans six ou huit jours ; enfin, il lui conseillait de rester à Foux jusqu'au retour de sa suite, envoyée par Arguel en Bourgogne.»

L'armée bourguignonne reprit son mouvement en avant dans le même ordre que la première fois. Les Liégeois s'étaient mis en mesure pour recevoir le choc et Onufrius était loin d'être rassuré sur son sort, même dans le cas où il suivrait l'armée. Malgré le conseil qu'on lui avait donné d'attendre le retour de ses domestiques, ou de se rendre à Saint-Trond pour y avoir une entrevue avec le duc, il chercha à se retirer dans un endroit sûr. Comme on lui faisait observer qu'on ne pouvait se priver de soldats pour lui former une escorte, il répliqua « que, n'étant plus prisonnier, il n'avait besoin pour gardes que de deux hérauts, et que ses gens sauraient bien le rejoindre plus tard. On lui donna en conséquence deux hérauts revêtus,

(1) « Ubi sunt ad castra reversi,
Exponunt doluisse ducem quod ceperat Arges
Legatum, atque ipsi, si qua olim ablata fuerunt
Restitui jussisse aiunt. »
(Ange de Viterbe, col. 1463).

l'un de la livrée du roi, l'autre de celle du duc, et portant en main des bâtons blancs ; ce fut sous leur conduite qu'il gagna Maestricht. Alors seulement s'évanouit toute crainte des Bourguignons qui appréhendaient de le voir rentrer à Liége, où, par dépit, il aurait pu exciter davantage encore le peuple à la vengeance (1). Par suite de méfiance ou de peur exagérée, c'est avec peine qu'on lui ouvrit, ainsi qu'à ses hérauts, les portes de Maestricht, où le bruit de sa mort était répandu depuis trois jours. Il était exténué ; la pluie, la neige, le froid, la faim l'avaient fait cruellement souffrir. Mais les chanoines de Saint-Servais l'accueillirent avec la plus grande bienveillance et lui fournirent des vêtements et de la nourriture (2).

Sur ces entrefaites, arriva à Maestricht la nouvelle que les Liégeois avaient remporté une grande victoire, et la terreur se répandit aussitôt dans la ville (3).

Immédiatement après le départ d'Onufrius, l'armée bourguignonne fut divisée en plusieurs corps de bataille qui devaient respectivement attaquer le côté de la ville qu'ils avaient en face d'eux (4). L'évêque, Humbercourt, de

(1) * « Mirantur plures nimium quo tempore pergat,
Et Tungrim multi credunt concedere, multi
Clam Legias portas subiturum nocte putabant,
Scilicet armaret Legiorum pectora bello,
Rursus et ulcisci cuperet quicumque pararunt
Insidias, ipsum et captum voluere teneri. »
(Ange de Viterbe, col. 1465).

(2) * « Ast is Trajectum per multa pericula venit ;
Quatuor et famuli, reliquos jam detinet Arges
Captivos, dominum cum hyraldis forte sequuntur. Etc. »
(Ange de Viterbe, col. 1465-1466).

(3) * Ce bruit, malheureusement, était faux.

(4) * « Feria quarta (26 octobre) venit pars exercitus supra montem S. Walburgis, et stetit ibi quasi per duas horas, expectando alios nescientes

Berger et quelques seigneurs allemands qui servaient dans l'armée du duc, se trouvaient en aval de la Meuse, près de la porte Saint-Léonard. D'après les ordres de Charles, c'était Louis de Bourbon qui, le premier, devait livrer un assaut aux remparts ; il voulait, par là, faire croire que cette guerre était juste, que les Liégeois s'étaient révoltés contre leur seigneur, et qu'il n'agissait que de concert avec lui. L'évêque souscrivit à cet arrangement qui, plus tard, lui valut de la part du légat, de légitimes reproches : « Les Liégeois, lui dit-il alors, l'avaient laissé partir pour négocier la paix et non pour changer sa crosse en une épée tirée contre son propre peuple. » Le faible évêque donna pour toute excuse qu'il n'avait pu faire autrement. Il est certain que Charles, afin d'éviter des difficultés avec la cour de Rome, chercha, de toute manière, à donner à la guerre contre Liége une apparence de légalité. C'est ainsi que pour forcer Louis XI à prendre part à cette expédition, il avait invoqué la parenté du monarque avec Louis de Bourbon, en lui disant que la cause de l'un devait être défendue par l'autre. Le roi se servit lui-même de ce prétexte hypocrite pour répondre à son fidèle général Dammartin qui, considérant l'alliance de Louis XI avec le duc comme imposée de force et son maître comme prisonnier, lui offrait de le délivrer, par les armes, des mains des Bourguignons (1).

Pendant quelques heures, les Liégeois, retranchés der-

quo diverterent, quia major pars volebat descendere ad S. Margaretam et ad S. Laurentium, timens pertransire civitatem, ne Leodienses præcluderent viam. Dominus vero de Humbercourt, volens servare S. Laurentium, suasit ire versus S. Leonardum, sciens ducem cum rege in crastino adventurum. » (ADRIEN, col. 1338-1339).

(1) PHILIPPE DE COMMINES, t. XI, pp. 486 et suiv., et 490.

rière les murs à moitié détruits de leur ville, et qu'ils n'avaient pas encore eu le temps de réparer, se défendirent vaillamment.

Vers trois heures, ils firent une sortie. Près de la porte Saint-Léonard, à gauche vers le Sud, coule la Meuse ; mais à droite, vers le Nord, s'élève une montagne escarpée, dont la partie surplombant la ville était garnie d'une muraille qui empêchait celle-ci d'être dominée par l'ennemi. Cette fortification, suivant la pente de la montagne, descendait vers la porte de Saint-Léonard où elle allait rejoindre la Meuse. La route de Liége au village d'Astal (1), situé à quatre mille pas de là, était resserrée entre le fleuve et les rochers, et se trouvait en quelques endroits, si étroite que deux voitures n'auraient pu que difficilement y passer de front. Elle était bordée d'une foule de petites maisons, dont la plupart étaient déjà occupées par les Bourguignons. Pendant la nuit, les Liégeois envahirent ces demeures en criant : *Vive Liége et la verdure* (2) *!* car depuis qu'ils avaient constaté que Louis XI était venu en ennemi et non en négociateur de la paix, ils avaient supprimé son nom dans leur cri de guerre. Tout d'abord les Bourguignons, surpris, furent mis en déroute (3) ; mais

(1) * Herstal, aux portes de Liège.

(2) C'est-à-dire les compagnons de la Verte tente, proscrits Liégeois qui avaient cherché un refuge dans les forêts des Ardennes et étaient rentrés dans la Cité.

(3) * « Illo vespere factus est gravis comflictus ad portam S. Leonardi, et infra unam horam obtinuerunt Leodienses duo vexilla de ipsis, duravitque conflictus quasi per tres horas. Circa quartam horam de mane exiit Johannes de Ville per portam de Vivengnis, cum illis de Rivagio et de Franchimont, et invasit exercitum, et tanta cæde percussit, quod ultra duo millia sagittariorum acceperunt fugam... Dominus de Humbercourt tractus in pede, et multi nobiles vulnerati, quia tenebræ erant, et ignorabant extranei a quibus se custodere debebant. » (ADRIEN, col. 1339).

les chefs ayant réussi à réunir leurs troupes, il s'engagea un combat opiniâtre qui dura jusqu'au jour. L'artillerie put alors balayer les rues du faubourg, et les Liégeois, repoussés, furent obligés de fermer leurs portes (1) ; deux mille morts et autant de blessés jonchaient le lieu du combat. Parmi ceux qui avaient succombé dans la lutte ou s'étaient noyés dans le fleuve, figuraient quinze cents soldats bourguignons ; mais pour que cette perte ne jetât pas l'effroi dans l'armée, leurs cadavres furent précipités dans la Meuse avant que le soleil n'éclairât le champ de bataille ; au contraire, les corps des Liégeois restèrent couchés tout le long de la route, où ils furent écrasés sous les sabots des chevaux et sous les roues des voitures. Parmi les Liégeois mortellement blessés se trouvait Jean de Wilde ; épuisé par la perte de son sang, il se cacha sous un tas de cadavres amoncelés près de la porte et feignit d'être mort. Lorsque le combat fut fini, il se traîna sur les pieds et les mains jusque dans la ville, où il mourut le lendemain. Ses concitoyens lui firent des obsèques dignes de lui (2). Arguel, Berger et Humbercourt avaient aussi reçu des blessures ; les deux premiers furent transportés à Maestricht, mais Humbercourt resta dans le camp, auprès de l'évêque.

(1) Philippe de Commines lui-même, t. XI, p. 494, attribue à Thibaut de Neufchâtel l'infériorité des Bourguignons dans ce combat. Dans leur impatience du pillage, ils n'avaient pas voulu attendre l'arrivée du duc et du roi ; et c'est ainsi que leurs troupes en désordre furent surprises par les Liégeois, auxquels il était facile de sortir de leurs murs à moitié détruits. — * « Illi de Leodio incenderunt unam domum, et sic adversarii se defendere viso lumine cœperunt, et dominum Johannem de Ville cum suis retrocedere compulerunt. Qui invenit portam clausam et ascendit per scalam... etc. » (ADRIEN, col. 1339).

(2) * Voy. dans le *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, t. XIII, p. 20, une longue note de M. de Chestret sur ce point.

Entretemps, Onufrius était rentré en possession de la presque totalité de ses bagages et tous ses gens étaient venus le rejoindre à Maestricht.

Cependant Charles le Téméraire n'était pas encore arrivé avec son armée et son royal prisonnier. La perte que ses troupes venaient d'essuyer ne laissait pas de l'inquiéter et il cherchait à la cacher à Louis XI qui, de son côté, tâchait de faire bonne contenance. Il est vrai que les murailles de Liége étaient à moitié ruinées, qu'elles n'étaient défendues par aucune pièce d'artillerie (1), et que les fossés qui auraient dû entourer la ville n'avaient pu être creusés partout à cause de la nature rocailleuse du sol. Mais, ainsi que le fait remarquer Philippe de Commines, ces rochers mêmes, les nombreux accidents du terrain, la longue et étroite vallée dans laquelle s'allonge la ville : toutes ces circonstances jointes à la saison avancée, rendaient extrêmement périlleuse l'entreprise d'un siège en règle. On peut donc admettre comme très plausible cette assertion d'Onufrius que, pendant une suspension d'armes de deux jours, on travailla encore à la paix par l'intermédiaire de Louis de Bourbon. Charles lui-même en avait peut-être dicté les conditions : « le duc entrerait librement dans la Cité ; l'évêque veillerait à ce que la ville et les habitants innocents de toute participation dans la guerre, fussent épargnés ; les coupables seuls seraient abandonnés à la

(1) On peut, à bon droit, s'étonner de ce que les Liégeois fussent si peu préparés pour cette dernière guerre. Ils ne manquaient ni de fer que leur procuraient les Ardennes, ni d'armuriers pour le forger, ni d'hommes pour porter les armes. Et cependant les Bourguignons trouvèrent les murailles en ruines et constatèrent l'absence de toute artillerie. L'espoir qu'ils nourrissaient de conclure la paix, la confiance qu'ils avaient dans les négociations d'Onufrius et la persuasion où ils étaient que le roi de France viendrait à leur secours, peuvent contribuer à expliquer cette circonstance.

merci du vainqueur. » Mais cette dernière clause fit repousser toute capitulation ; les coupables, en effet, n'étaient-ce pas précisément tous les hommes en état de porter les armes et ces compagnons de la Verte tente qui, le glaive en main, faisaient l'opinion publique ?

Dans cette extrémité, les Liégeois conçurent une entreprise aussi audacieuse que désespérée : ils formèrent le projet de tuer ou d'enlever, par surprise, Charles et Louis, au milieu même de leur camp qui, d'après leurs informations, était établi dans le village de Noubruer (1), à quinze cents pas de Liége (2). Lorsqu'on fut assuré que les Bourguignons dormaient, une troupe de mille hommes à pied, au nombre desquels se trouvaient six à sept cents campagnards du pays montagneux de Franchimont, considérés comme l'élite des milices de la ville, se mit en marche. Comme ils devaient suivre un défilé, on envoya en avant, pour épier l'ennemi, dix hommes parlant le dialecte bourguignon, qui furent conduits par des soldats de la garde même du roi et du duc, jusqu'au quartier des princes. Là, ils se mirent à causer avec des vivandières assises autour d'un feu, tandis que tout le camp était plongé dans le sommeil, et firent croire qu'ils venaient d'être relevés de faction. Mais deux d'entre eux s'étant éloignés pour donner à leurs compagnons le signal convenu, les femmes se doutèrent d'une trahison et se communi-

(1) * Cela ne peut être que Ste Walburge.

(2) * « Feria quinta (27 octobre), circa primam horam, venit dominus dux cum rege Franciæ et magno exercitu circa S. Walburgem ; tunc Leodienses incenderunt vicum S. Margaretæ. » (ADRIEN. col. 1339). « Igitur admoto ad urbem exercitu bipartito copias dividit, ac colle occupato qui Valburgensi portæ proximus erat, suam et regis stationem eodem in loco constituit. Ad alteram autem ac longe diversam civitatis partem, Philippum Sabaudiensem cum reliquis mittit. » (PICCOLOMINI, p. 380).

quèrent leurs soupçons à voix basse. Les Liégeois, qui s'en aperçurent, se précipitèrent sur elles pour les empêcher de répandre l'alarme ; mais l'une d'elles parvint à se sauver et, se jetant dans un fossé plein d'eau, se mit à crier : « *Aux armes ! Les Liégeois sont là !* » A ces cris, la garde du roi et du duc, forte de quinze cents hommes, s'éveille et arrête les Liégeois qui déjà couraient en avant et étaient sur le point d'enfoncer les portes du logis des deux princes ; ceux-ci se sauvèrent à la hâte par une issue derrière la maison. Après avoir tué douze hommes et blessé deux cents autres, les Liégeois durent opérer leur retraite (1).

Charles le Téméraire, effrayé du danger qu'il avait couru, fit le vœu d'accomplir à pied le pèlerinage de la Sainte Vierge de Boulogne, ou de parcourir une distance de cinquante lieues.

Le 30 octobre, la paix fut de nouveau offerte aux Liégeois, aux mêmes conditions que précédemment, sauf que les fauteurs des troubles en étaient exclus ; mais ces propositions ne paraissent avoir été faites que pour

(1) Philippe de Commines raconte ce fait d'armes avec des détails quelque peu différents. — * C'est dans la nuit du 29 au 30 octobre que cette entreprise eut lieu. Les Liégeois étaient conduits par Gosuin de Strailhe et Vincent de Buren. Cfr. les *Annales de l'Acad. d'archéol. de Belg.*, l. c., pp. 665 à 668. « Illo sero (29 octobre) exivit Goes de Strailhe per valles montium, cum CCC sociis, et pervenit a retro usque ad tentorium ducis, et in ostio domus interfecerunt servitorem ducis, et incenderunt tentorium ducis etc. » (ADRIEN, col. 1341). « Ecce egressi ex Leodio per portam S. Margaretæ non minus trecenti viri... » (JEAN DE LOOZ, dans de Ram, p. 60). Cf. PICCOLOMINI, *ibid.*, p. 380. La *Gazette de Liége* du 23-24 mars 1878 contient un article tendant à prouver, et avec raison, que ce ne furent pas uniquement des Franchimontois, mais aussi et surtout des Liégeois qui tentèrent cet audacieux et héroïque coup de main. BOUILLE, t. II, p. 339, nous apprend qu'en 1556 les Franchimontois reçurent le droit de bourgeoisie en récompense de la promptitude avec laquelle, de temps immémorial, ils étaient venus garder la Cité.

endormir leur vigilance, car, dans ce moment même, on discutait, dans le camp bourguignon, le projet d'un assaut général. Louis XI le déconseilla et fit naître par cet avis des soupçons dans l'esprit de Charles (1). Ce fut Humbercourt qui proposa l'attaque, accomplissant ainsi (2) l'engagement d'honneur qu'il avait pris. Il savait que les Liégeois veillaient la nuit et dormaient le jour De plus, c'était un dimanche, et les bourgeois, affaiblis par de fréquentes sorties, épuisés par les fatigues des huit derniers jours, étaient prosternés devant les autels ou étaient à table (3). Entre 9 et 10 heures du matin, un boulet tomba tout à coup dans la Cité. C'était le signal. Au même instant, les Bourguignons coururent à l'assaut de divers côtés à la fois. Seule, une petite troupe de Liégeois opposa quelque résistance à la porte Saint-Léonard ; mais les ennemis, beaucoup plus nombreux, la refoulèrent dans l'intérieur de la ville.

Les chefs bourguignons, qui étaient : le bâtard de Bourgogne, fils naturel de Philippe le Bon, le seigneur de Ravenstein, frère du duc de Clèves et cousin du duc Charles, Thibaut, maréchal de Bourgogne et premier lieutenant du duc dans cette expédition, Philippe de Savoie, Humbercourt et le porte-drapeau du seigneur d'Arguel, en l'absence de ce capitaine lui-même, entrèrent tous dans la Cité, égorgèrent les femmes et les enfants, et dispersèrent les habitants. La plupart se réfugièrent dans les églises et furent massacrés au pied des autels ; beaucoup d'autres se cachèrent dans leurs maisons. Dans cette

(1) Philippe de Commines, t. XI, p. 506.

(2) Dérisoirement ?

(3) Au moins les Bourguignons trouvèrent-ils les tables servies lorsqu'ils entrèrent dans la ville. — * Cf. Adrien, col. 1341 et suiv.

horrible boucherie, les paisibles bourgeois tombaient sans défense sous le glaive des vainqueurs. En effet, Vincent de Buren, les frères Stralen, une bonne partie des nobles et des bourgeois, huit cents cavaliers et dix mille fantassins, aussitôt qu'ils surent que les Bourguignons étaient maîtres de la ville, passèrent la Meuse sur le pont et s'enfuirent dans les Ardennes ; quelques-uns allèrent jusqu'à Maizières. La ville fut ensuite livrée au pillage, quartier par quartier, puis on y mit le feu. On vit le roi Louis XI, portant à son chapeau la croix de saint André que les Bourguignons arboraient en temps de guerre, à cheval au milieu du Marché, l'épée à la main et le bras étendu, s'écrier à haute voix...

Ici se termine la relation d'Onufrius – car les dernières feuilles de son manuscrit manquent, — et force nous est de recourir aux sources déjà souvent citées pour achever l'histoire de la destruction de Liége.

Louis XI, dit Olivier de la Marche, s'écria : *Vive Bourgogne !* et donna par là le signal du pillage (1). Cependant, Charles le Téméraire se dirigeait vers la cathédrale de Saint-Lambert, non pour sauver les malheureuses victimes qui s'y étaient réfugiées, mais bien les reliques. Toutes les autres églises furent dépouillées, et inondées par le sang des fugitifs qu'on y massacrait. Le pape excommunia dans la suite ceux qui ne restituèrent pas aux églises les objets qu'on en avait enlevés (2).

(1) *Collection de Mémoires,* t. X, p. 289.

(2) " Par ses lettres datées de Bruxelles, le 26 décembre 1468, le duc Charles ordonna à tous ses officiers de faire restituer aux églises de Liége les objets qui en avaient été enlevés par ses soldats. Il publia à nouveau, en l'amplifiant, cet ordre, le 22 mai 1467 (Charte de la collégiale St-Martin, aux

La soldatesque bourguignonne se livra sans frein au viol, au pillage, à l'incendie : elle n'épargna pas même les prêtres qui tenaient dans leurs mains le saint Sacrement des autels. Enfin, de toute cette population de Liége, si nombreuse, il ne resta en vie que quelques femmes, des enfants, des prêtres, des religieuses, des vieillards. Charles fit précipiter dans la Meuse les habitants arrachés de leurs maisons et qui n'avaient pas de quoi payer leur rançon. Mais c'est à ceux qui avaient décrété la mort de Jean le Charpentier qu'il infligea les plus cruels supplices (1).

Lorsque le pillage fut achevé, on fit venir quatre mille habitants du Limbourg qui reçurent l'ordre de jeter bas les murailles de la Cité et de combler les fossés avec les décombres, puis de mettre le feu à la ville, en ayant soin, toutefois, d'épargner les églises et environ trois cents maisons habitées par des chanoines et des prêtres. Cet ordre fut exécuté à la lettre. Plus tard, beaucoup de fugitifs revinrent se cacher dans ces demeures, et une nouvelle ville ne tarda pas à sortir des ruines de l'antique Cité

Pendant ce temps, Charles le Téméraire donnait des fêtes en l'honneur de son royal prisonnier, qui, après un séjour de cinq ou six jours au milieu des débris fumants de cette ville de Liége dont il avait lui-même fait jaillir la première étincelle, il l'autorisa à rentrer dans ses états. Il s'en alla la honte au front, pour devenir un objet de risée même de la part de ses propres sujets (2).

archives de l'Etat à Liége, n° 272). C'est en vertu de cette ordonnance que fut sans doute dressée la Liste de ces objets, que j'ai publiée en 1468 dans les *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois.*

(1) PHILIPPE DE COMMINES, *l. c.*, t. XI, p. 509. — * Cfr. les *Annales de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, l. c., pp. 669 et suiv.

(2) * Louis XI quitta Liége le 2 novembre, Charles, le 9. Herbenus résume les sentiments de tous les chroniqueurs sur le compte de Louis XI, en disant :

Charles, lui, reprit sa campagne de vengeances. Par les froids rigoureux du mois de novembre, il s'en alla dans le pays montagneux de Franchimont pour y continuer les scènes de carnage inaugurées à Liége; tous les campagnards qui ne réussirent pas à se sauver dans les bois furent massacrés, toutes les maisons furent pillées puis brûlées. Il détruisit les forges, qui constituaient le plus grand élément de la prospérité des Franchimontois. Ces braves gens avaient prêté à Liége l'appui de leurs bras, il fallait qu'ils payassent par la mort et la ruine leur généreux dévouement. Ainsi l'incendie et le pillage apaisaient la soif de vengeance de Charles, tandis que ses cruels soldats recueillaient un riche butin (1).

Tel fut l'épouvantable dénouement de ce sanglant épisode. Toutefois, l'histoire doit être juste envers Charles : si elle doit porter le jugement le plus sévère sur la cruauté qu'il déploya dans cette expédition, elle n'oubliera pas que les Liégeois n'avaient jamais respecté aucune paix, tenu aucune promesse ; que pendant quatre années consécutives il avait dû se mettre en campagne pour les faire rentrer dans le devoir ; qu'il lui avait fallu souffrir leurs railleries et supporter tout espèce de dommages ; enfin, qu'il ne pouvait espérer de vivre en paix avec eux , même en concluant des traités, aussi longtemps, du moins, que le méprisable Louis de Bourbon aurait occupé le siège épiscopal de Liége.

« Quod cunctis mortalibus indignissimum visum est, rex adversus tam fideles clientes... hostis accessit. » Dans de Ram, p. 360. Cfr. Ange de Viterbe, col. 1450.

(1) Olivier de la Marche et Phil. de Commines, *l. c.* ; Jean de Troyes, *Coll. de Mémoires*, t. XIII, p. 387 et suiv.

TABLE DES MATIÈRES


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 10 02 12 07 016 6